

Sword Group

Rapport Financier 2018



2 000+ employés au 31/12/2018



18 pays



CA 2018 : 171,4 M€ *



EBITDA : 11,8 % *

SOMMAIRE

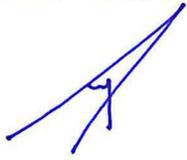
1	DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018	P 3
2	RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	P 3
3	ORGANES DE LA SOCIÉTÉ	P 3
4	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	P 3
5	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	P 4
6	ORGANIGRAMME JURIDIQUE	P 5
7	APERÇU DES ACTIVITÉS	P 6
8	RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	P 8
9	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	P 9
10	RAPPORT DE GESTION	P 19
11	RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018	P 47
12	ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018	P 51
13	NOTE AUX ÉTATS FINANCIERS 2018	P 59
14	RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	P 69
15	COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018	P 76
16	ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 (MONTANT EXPRIMÉS EN MILLIERS D'EUROS)	P 82
17	CONTACTS	P 158

1 DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

En application de l'article 3 (2) c) de la loi modifiée du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables applicables et que ces états financiers donnent, à notre connaissance, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. Le rapport de gestion présente, à notre connaissance, fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Société.

Windhof, le 28 mars 2019

Jacques Mottard
Président Directeur Général



2 RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Mazars Luxembourg S.A. dont le siège est 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Nommé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire depuis celle du 3 mai 2013, renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 27 avril 2018 pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2018 (son renouvellement sera proposé lors de l'AG du 29 avril 2019).

3 ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Conseil d'Administration

Jacques Mottard, Président Directeur Général, Administrateur

François Barbier, Administrateur Indépendant

Frédéric Goosse, Administrateur, Délégué à la gestion journalière

Nicolas Mottard, Administrateur

François Régis Ory, Administrateur Indépendant

PACBO Europe, Administration et Conseil S.à r.l. (Représenté par Patrice Crochet), Administrateur Indépendant

4 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Sword Group SE est une société européenne dont le siège social se situe à Luxembourg, Rue d'Arlon 2-4, L-8399 Windhof.

La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, G.I.E. ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

La Société a été constituée le 22 juin 2001. L'article 5 des statuts prévoit que la Société a une durée illimitée.

La Société est cotée sur l'Euronext de Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

5 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Comptes consolidés annuels :

En K€	Au 31/12/2018 *	Au 31/12/2017 *	Au 31/12/2016
Chiffre d'affaires	171 412	144 424	160 157
EBITDA	20 145	16 967	24 904
Résultat de l'exercice	86 405	10 945	10 816
Actif non courant	82 424	120 126	121 842
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 929	38 479	46 196
Fonds propres consolidés	148 877	143 040	152 168
Total bilan	268 115	223 946	229 948

États financiers :

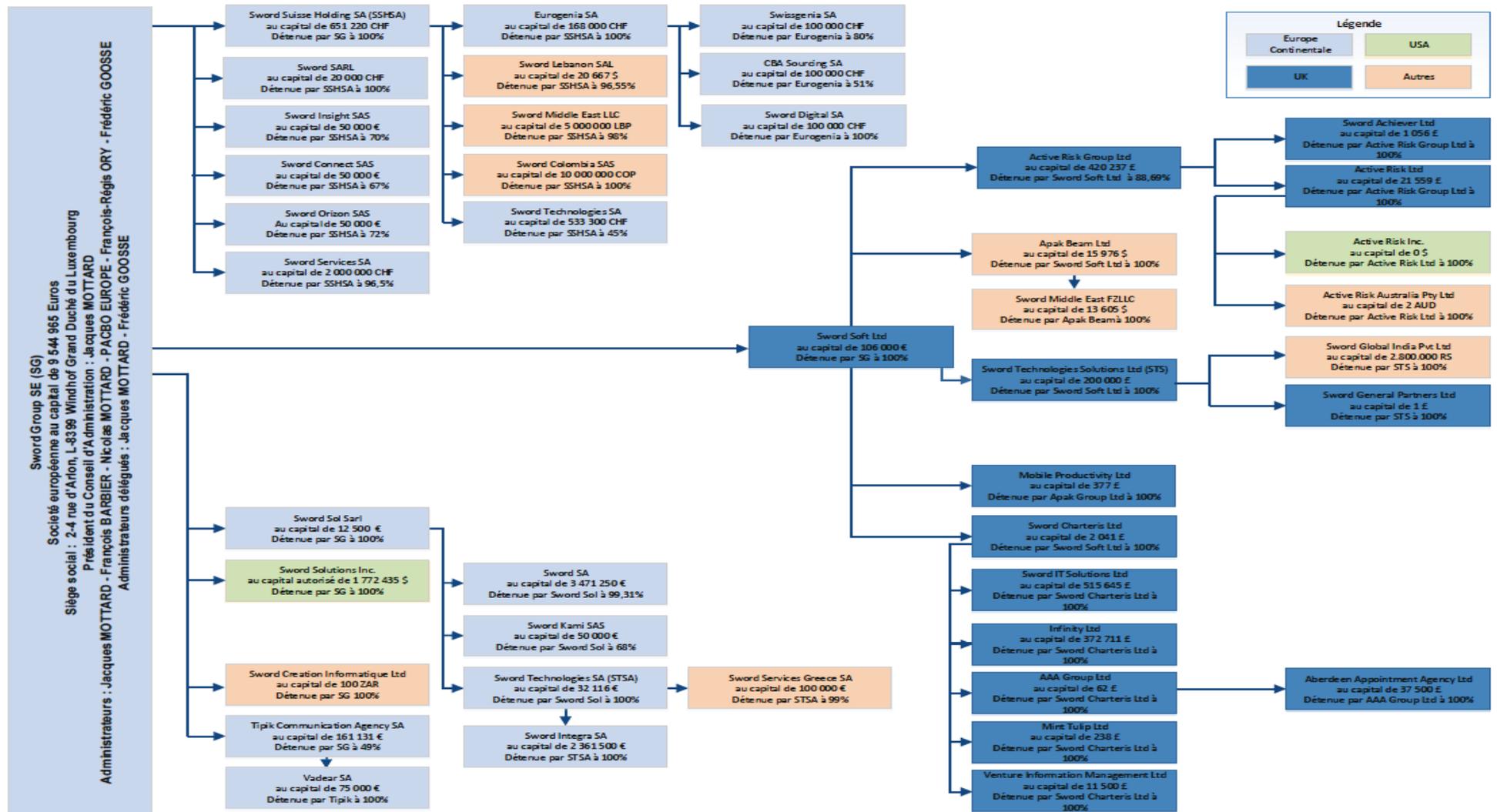
En K€	Au 31/12/2018 *	Au 31/12/2017 *	Au 31/12/2016
Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	7 746	3 502	2 808
Résultat d'exploitation	23	482	- 1 858
Résultat net	46 353	- 2 778	4 543
Actif immobilisé	212 927	210 618	208 477
Disponibilités et VMP	12 266	12 428	19 804
Capitaux propres	223 805	223 210	235 691
Total bilan	248 602	241 264	255 008

*Les chiffres présentés dans les tableaux ci-dessus sont en application de l'IFRS 5 et 15.

6 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Au 31/12/2018 :

ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE SWORD AU 31 DÉCEMBRE 2018 (HORS PARTICIPATIONS)



7 APERÇU DES ACTIVITÉS

NOTRE GROUPE

Le groupe Sword est une société internationale de conseil, de services et de software assistant les leaders mondiaux dans leurs programmes de transformation technologique et digitale.

Créé en juin 2001, le groupe compte aujourd'hui plus de 2 000 collaborateurs opérant à travers plus de 50 pays. Il propose à ses clients des réponses globales et intégrées, tant sur l'approche stratégique que dans l'exécution.

S'inscrivant dans une démarche orientée Système d'Information et s'adossant sur des méthodologies performantes de conduite de projets, Sword s'engage dans la mise en œuvre de solutions innovantes répondant aux enjeux stratégiques de ses clients et aux exigences d'adaptation de leurs systèmes d'information.

Pour atteindre cet objectif, Sword a développé un modèle de production industrialisé, organisé autour de centres de services spécialisés permettant d'assurer à ses clients des services de proximité, des savoir-faire à haute valeur ajoutée, des capacités élevées de production et des approches économiques optimisées.

Notre activité se compose de deux divisions :

- **Services** : organisé en centres de compétences, représentant 77 % du chiffre d'affaires du Groupe,
- **Software** : représentant 23 % du chiffre d'affaires du Groupe (la société Apak est incluse dans cette répartition).

NOS MARCHÉS

L'offre proposée par Sword s'adresse à tous les grands comptes et aux institutions publiques, sur leur activité locale comme internationale. Combinées à son expertise technologique et méthodologique, Sword occupe un positionnement de leader dans certains pays.

Sword a su développer des compétences uniques sur des marchés ciblés :

- ✓ Banques et Assurances
- ✓ Juridique
- ✓ Luxe
- ✓ Santé
- ✓ Secteur Public
- ✓ Sport
- ✓ Transport
- ✓ Union Européenne

Sur ces marchés, Sword est un partenaire au quotidien de ces organisations sur l'ensemble de sa gamme de services, les accompagnants autant sur leur stratégie IT que sur leurs problématiques les plus opérationnelles.

De manière générale, Sword évolue sur les marchés fortement réglementés pour lesquels une connaissance à jour de la réglementation est une nécessité.

NOTRE OFFRE DE SERVICES

En tant qu'intégrateur-conseil, Sword offre une gamme de solutions et de services spécialisés et à haute valeur ajoutée. Nous combinons compréhension du métier de nos clients, connaissance des marchés et expertises techniques afin de développer des avantages concurrentiels pour nos clients.

L'offre de Sword est construite autour de niches technologiques :

- Content Services (CS) - dématérialisation de documents, gestion et workflow documentaire, éditique,
- Valorisation des informations - mise en place de portail d'entreprise, gestion de contenu web, gestion des processus, travail collaboratif, réseau social de l'entreprise, gestion de la relation client, recherche d'information, gestion des référentiels, traitement du langage naturel,
- EAI / ESB : interconnexion et interopérabilité des systèmes d'information - organisation et synchronisation des processus,
- Systèmes d'Information Géographique (SIG) - intégration d'une dimension cartographique au système d'information,
- Business Intelligence (BI) - mise en œuvre de système décisionnel servant au pilotage et à l'analyse des données de l'entreprise,
- Management Consulting, activités de conseil en stratégie des SI, gestion de projet, test & assurance qualité, Marketing digital & CRM ainsi que de l'ingénierie en performance des systèmes d'information,

- Développement spécifique et intranet métier - santé, nucléaire, pharmacie et industrie,
- Développement d'applications Web et Mobiles,
- Infrastructure et Cloud,
- Cyber sécurité,

NOTRE OFFRE SOFTWARE

Fournisseur de logiciels adaptables, complets et personnalisés, capables de collaborer avec ses clients selon un modèle SaaS, Sword propose des logiciels rapides à déployer et faciles à utiliser.

Nos outils collaboratifs sont utilisés par de nombreux clients et sur des marchés très réglementés.

Sword propose 2 gammes de Software :

Sword Achiever / Sword Active Risk Logiciel de gouvernance, de conformité et de gestion des risques d'entreprise
Sword Intellect Logiciel de gestion des droits de propriété intellectuelle

Des produits issus de la R & D sont en cours de commercialisation mais ne génère pas encore de chiffre d'affaires significatifs à l'heure actuelle.

Sword Bizdock Logiciel de gestion de portefeuille de projets
Sword Citizen Logiciel améliorant le pilotage de la collectivité au service de l'utilisateur
Sword Insight Logiciel répondant aux questions d'hier et à celles qui ne sont pas encore posées
Sword Kami Logiciel de conception de modèles documentaires éditiques
Sword Orizon Logiciel sécurisé de télémédecine, pour le partage et la coordination de soins

8 RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Suite à la récente mise à jour par la Bourse de Luxembourg des Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise en décembre 2017, le nouveau principe sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) a été adopté par Sword Group.

Depuis 2011, Sword Group s'est engagée, par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), à respecter les 10 principes liés aux Droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption.

Par cette adhésion, la Société tient à montrer qu'elle est une entreprise citoyenne dans l'économie mondiale.

Sword a choisi le Global Compact car il garantit un cadre mondialement reconnu ainsi qu'une pérennité.

Le groupe veille ainsi au bon respect des 10 principes édictés par le Pacte Mondial des Nations Unies.

Droits de l'homme

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence, et
- 2 A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

- 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 L'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
et
- 9 A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

9 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Gouvernance

Depuis le 11 avril 2012, le Conseil d'Administration a décidé :

- d'adhérer volontairement aux dix Principes de Gouvernance d'Entreprise de la Bourse de Luxembourg ;
- de reconduire le précédent comité d'audit, à savoir :
 - Monsieur François-Régis ORY, administrateur indépendant et président du Comité d'Audit
 - Monsieur François BARBIER, administrateur indépendant.

Suite au transfert du siège de la Société au Grand-Duché du Luxembourg (Assemblée Générale du 26 mars 2012), le Conseil d'Administration de Sword Group a, le 28 août 2012, arrêté la Charte de Gouvernance qui présente le cadre de gouvernance des activités de Sword Group, en application des dix Principes de Gouvernance d'Entreprise de la Bourse de Luxembourg auxquels la Société a adhéré volontairement à l'exception de certains principes mentionnés dans la présente charte. Elle a pour objet de clarifier les pouvoirs et les responsabilités des différentes entités constituant la gouvernance de Sword Group.

La Charte de Gouvernance complète les documents existants suivants :

- un manuel administratif précisant toutes les procédures de contrôles internes, un livret d'accueil pour chaque collaborateur, précisant ses droits, ses devoirs et sa place par rapport au fonctionnement de Sword Group,
- un manuel des principes comptables IFRS, en cours de mise à jour, rédigé par un cabinet indépendant,
- une bible technique par pays, qui intègre les normes de qualité en vigueur (CMM, ISO ou méthode ISOPRO),
- une charte éthique qui a été arrêtée par le Conseil d'Administration de Sword Group le 20 décembre 2010.

Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2014 a procédé à la mise à jour de la Charte de Gouvernance suite à la mise à jour des Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise par la Bourse de Luxembourg en 2013.

Suite à la nouvelle mise à jour des Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise entreprise par la Bourse de Luxembourg en décembre 2017, la Charte de Gouvernance est en cours de révision par le Conseil d'Administration, dont l'adaptation est prévue courant 2019.

La charte est régulièrement mise à jour en fonction des évolutions de la gouvernance de Sword Group, ainsi que des évolutions législatives et réglementaires. Elle est disponible sur le Site Internet de Sword Group.

La charte de gouvernance est, au 31 décembre 2018, la suivante :

I - Structure et organisation de la Société et du Groupe

Sword Group est une société organisée pour être réactive tout en conservant toutes les structures permettant un management et un contrôle cohérent. Une description des rôles des entités majeures du groupe est donnée ci-après :

Les entités de direction

Le Conseil d'Administration

Composition

Les statuts de Sword Group prévoient un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion, nommés pour une durée maximale de quatre ans. Le Conseil d'Administration est composé de personnes compétentes et avisées, qui ont été choisies en tenant compte des spécificités de la Société et de ses activités. Au 31 décembre 2018, il se compose de 6 personnes : Jacques Mottard, François Barbier, Frédéric Goosse, Nicolas Mottard, François Régis Ory et de la société PACBO EUROPE, Conseil et administration S.à r.l. (représentée par Patrice Crochet).

Conformément aux recommandations établies par la Bourse de Luxembourg, le Conseil d'Administration est composé, à hauteur de 50%, « d'administrateurs indépendants » en les personnes de François Barbier, François-Régis Ory et de la Société PACBO Europe (représentée par Monsieur Patrice Crochet). En outre, aucun des administrateurs visés ci-dessus ne détient une participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de Sword Group, ni dans des filiales de celle-ci.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration de la Société aurait ou posséderait un quelconque intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce membre devra informer le Conseil d'Administration quant à cet intérêt personnel, et ne pourra délibérer ni voter en rapport avec une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de cet administrateur dans cette transaction devront faire l'objet d'un rapport spécial à l'assemblée générale des actionnaires suivante avant qu'un quelconque vote puisse être exprimé par ledit administrateur concernant toute autre résolution.

Au regard de la taille de la Société et afin d'améliorer l'efficacité des décisions du Conseil, les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées. Pour les mêmes raisons, la désignation d'un « *compliance officer* » n'a pas été jugée nécessaire.

Réunions du Conseil - Fonctionnement du conseil

Le Conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de Sword Group : il existe un règlement intérieur et il n'existe pas de censeur.

En l'absence d'un comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la Société ou du Groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

Chaque Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres des documents nécessaires ayant trait à l'ordre du jour. Les administrateurs peuvent demander, à toute époque de l'année, les informations qu'ils jugent utiles sur la marche des affaires de la Société.

L'ensemble des administrateurs, exécutifs ou non, a un accès équivalent aux informations et aux ressources nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

Les statuts de Sword Group prévoient la tenue d'un Conseil d'Administration aussi souvent que l'intérêt l'exige. Le Groupe a recours à un cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et pour assister le Président à la mise en forme des procès-verbaux.

Sword Group a, dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance, établi un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que les obligations des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, notamment les obligations déontologiques.

Rémunération des organes de direction et d'administration

Les mandataires sociaux sont rémunérés en fonction de leur expérience, de leur compétence et ce, dans le contexte du marché européen et mondial.

Différents éléments peuvent rentrer dans la rémunération des organes de direction et d'administration, telle l'attribution d'actions, d'options sur actions ou tout autre droit d'acquisition d'actions, les jetons de présence, les conditions de retraite et de départ et les avantages particuliers, qu'ils soient attribués par la Société Sword Group, ses filiales ou des sociétés membres du Groupe.

Les parties fixes et variables de ces rémunérations sont déterminées dans un souci d'équilibre.

Si des options de souscription d'actions sont consenties, le Conseil d'Administration fixe des conditions de performance ainsi que le nombre d'actions issues des options qui doivent être conservées par le mandataire social jusqu'à l'expiration de son mandat.

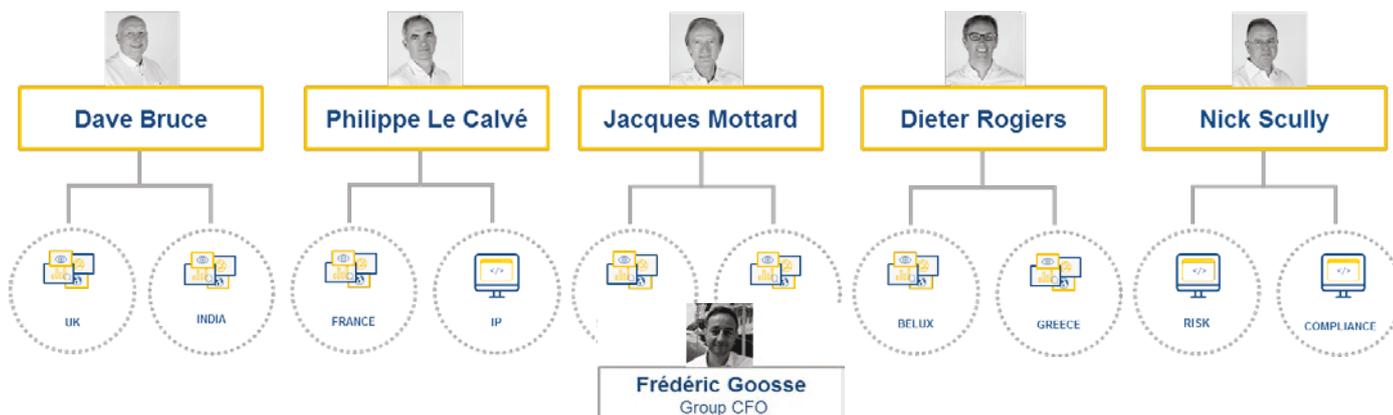
Evaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration procède annuellement à son évaluation. Les administrateurs considèrent, à ce jour, que le fonctionnement actuel du Conseil d'Administration leur permet de remplir leur mission dans de bonnes conditions.

L'EMC (« Executive Management Committee »)

Il fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, définit la stratégie à long-terme, définit la politique de l'année, gère le budget annuel et contrôle les centres de profit appelés « Business Units ».

Il rassemble au 31 décembre 2018 les personnes suivantes :



Chaque membre de l'EMC (excepté Frédéric Goosse), est en même temps, Directeur d'une « Business Unit ». Il y a, à ce jour, 29 directeurs de « Business Units ».

Le Comité de Direction

Il est composé du Comité d'Opérations élargi à tous les Directeurs de Business Unit.

La philosophie retenue pour l'organisation du Groupe se fonde en pratique sur la notion d'écrasement de la hiérarchie, en ne retenant que deux niveaux : d'une part celui de Directeur de Business Unit, et d'autre part celui de la Direction Générale.

Les Délégués à la gestion journalière

Monsieur Jacques Mottard et Monsieur Frédéric Goosse ont été nommés en qualité de Délégués à la gestion journalière pour une durée expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de la Société de l'exercice au 31 décembre 2019 qui se tiendra en 2020. Ils portent également le titre de « Directeur Général Délégué ».

La « Business Unit » est un centre de profit géré suivant des principes fixés dans un manuel administratif interne. Les principaux axes de gestion de la Business Unit sont les suivants :

L'axe analytique, qui s'appuie sur :

- Un budget présenté avant le début de l'année et un reporting analytique réalisé en fin de mois et envoyé à la Direction Générale, intégrant une ventilation d'activité, un récapitulatif de chantiers, la répartition des activités, une synthèse des "Travaux En Cours" et "Facturés d'avance", ainsi qu'un suivi analytique des chantiers,
- Le retour par la Direction Générale à la Business Unit du compte d'exploitation analytique.

L'axe comptabilité générale :

- Les entités disposant d'un service comptable propre reportent directement à la Direction Administrative et Financière,
- La Direction Administrative et Financière assure une gestion centrale des besoins en trésorerie des différentes sociétés du Groupe : si la trésorerie de l'une sert au besoin de financement d'une autre filiale, la holding gère la rémunération des capitaux prêtés, de manière à ce que la filiale excédentaire perçoive les intérêts de ses prêts.

L'axe commercial :

Chaque mois, tous les acteurs de quelque comité que ce soit, remplissent le même compte-rendu que les Ingénieurs Commerciaux, associé au compte-rendu des contacts commerciaux réalisés la semaine, et l'envoient à leur hiérarchie respective.

Ces comptes rendus, alors consolidés au niveau Groupe, permettent :

- de contrôler les éventuelles actions réalisées par différents acteurs, chez les mêmes clients,
- de quantifier le nombre de nouveaux projets en cours de proposition, de quantifier le nombre de nouveaux contrats signés,
- de contrôler le nombre et le montant des affaires perdues.

Le Comité d'Opérations est en charge de coordonner l'ensemble des acteurs commerciaux dont font partie les Directeurs de Business Unit.

L'axe technique :

Le rôle du Directeur Technique est multiple chez Sword. D'un point de vue stratégique, il participe à l'élaboration des orientations technologiques de la Société en relation directe avec la direction générale. A ce titre, il anime une partie de la veille technologique via un maillage de référents techniques au sein du Groupe. D'un point de vue opérationnel, sa mission est partagée entre avant-vente (élaboration des réponses, propositions de valeur en avance phase,...), développement (apport d'un regard extérieur aux solutions mises en œuvre), après-vente (suivi des prestations et des évolutions futures).

Chaque proposition est préparée par des Chefs de Projet et contrôlée par la Direction Technique en termes de jours, et par le Directeur de Business Unit en termes financiers. Ce dernier dispose d'une délégation d'engagement à hauteur de 400 000 € (contre 1 000 000 € pour le Directeur d'opérations). Au-delà, la Direction Générale doit être consultée.

Chaque projet est contrôlé par un Chef de Projet, qui établit la synthèse des projets au forfait permettant de synthétiser le degré d'avancement du projet et les éventuels écarts avec l'estimation initiale.

L'ensemble des fiches de suivi de projets est contrôlé par la Direction Technique. Une synthèse des états d'avancement et des écarts est établie au niveau Groupe, et ce, opération par opération.

Tous les retards (concessions commerciales sur chantiers) doivent être imputés au fil de l'eau. Tous les gains (avance par rapport à l'estimation initiale) sont imputés à la fin du projet.

Tout projet qui affiche plus de 5 % de retard fait l'objet d'un audit de la part de la Direction Technique d'une autre opération.

Tous les jours non facturés par les collaborateurs facturables ne peuvent être en principe que répartis dans les trois domaines suivants : formation, encadrement, concession commerciale.

Tout gonflement du nombre de jours non facturés dans un mois par une Business Unit, fait l'objet d'une analyse fine afin de s'assurer de la bonne imputation des concessions commerciales.

Reportings, réunions, délégations

Reporting

Une Business Unit prépare :

- son projet-paie le 10 de chaque mois,
- le reporting analytique la veille du dernier jour ouvré de chaque mois avant 12h,
- la situation commerciale le cinquième jour ouvré de chaque mois,
- le contrôle des frais de déplacements des collaborateurs le 5 de chaque mois.

Chaque Directeur de Business Unit prépare semestriellement, avec l'aide des Directeurs Techniques, une synthèse de la gestion de carrière et de salaire de ses collaborateurs, avec ses éventuelles propositions d'augmentation salariale, de formation ou d'évolution de carrière pour chaque collaborateur, afin de préparer le comité bi-annuel des salaires.

Chaque cas est étudié avec les Directeurs des Opérations et la Direction Générale.

Chaque Directeur de Business Unit prépare, pour mi-octobre de chaque année, une proposition de budget pour l'année suivante, qui sera remis au COO (comité regroupant les directeurs généraux), puis au 1^{er} novembre au CFO pour une étude par le comité budgétaire.

Réunions

Chaque semaine, le Directeur de Business Unit réunit ses responsables commerciaux et techniques afin de faire un point sur la gestion de son centre de profit, aux niveaux commercial, technique, et managérial, et ce au vu des rapports hebdomadaires.

Chaque Directeur des Opérations réunit une fois par mois ses Directeurs de Business Unit, Commerciaux et Directeurs Techniques afin de vérifier l'action menée par chaque entité et de coordonner les Business Units.

Tous les mois, le Comité de Direction Générale se réunit pendant une journée afin de contrôler toutes les synthèses d'informations reçues, de proposer des éventuelles actions correctives au Comité d'opérations et de définir la stratégie des acquisitions.

Tous les deux mois, le Comité d'Opérations et le Comité de Direction Générale se réunissent pour :

- faire une synthèse des échanges réalisés entre Comité de Direction Générale et Comité d'Opérations dans les deux mois précédents,
- faire le point sur les suivis des Business Units,
- définir la stratégie pour l'année et les éventuelles actions correctives.

Une fois par an, tous les salariés du groupe doivent rencontrer leur responsable pour un entretien carrière et salaire approfondi, et ceci en marge des échanges quotidiens entre Directeur et collaborateurs. Une fois par semestre, le Comité de Direction Générale, le Comité d'Opérations et le Comité de Direction se réunissent pour un « comité carrière ».

Une fois par an est ajouté au « comité carrière », un « comité budgets ».

Délégations

- l'ingénieur Commercial dispose d'une délégation pour représenter la Société auprès des clients.
- le Chef de Projet dispose des pouvoirs pour manager techniquement son staff et contrôler l'avancement en jours de chaque projet, sans interférence sur le compte d'exploitation.
- le Directeur Technique contrôle les Chefs de Projets et gère personnellement les grands projets (au-delà de 400 K€).
- le Directeur de Business Unit dispose du pouvoir de recruter, dans le cadre de son budget et selon la procédure groupe, d'engager les frais prévus dans son budget, et de signer des contrats avec des clients jusqu'à hauteur de 400 K€. Si ces dépenses ne rentrent pas dans le budget qui lui a été assigné, ces délégations lui sont supprimées jusqu'à retour à la normale. Il doit alors demander l'autorisation de la Direction Générale, avant d'engager des dépenses ou de procéder à des recrutements.
- le Directeur de Business Unit ne peut engager de dépenses d'investissement, qui doivent faire l'objet d'une demande d'achat envoyée à la Direction Générale, ni de frais susceptibles d'avoir un impact à long terme comme des loyers, qui font l'objet d'une procédure équivalente auprès de la Direction Générale.
- le Directeur d'Opérations peut valablement engager la Société sur des contrats dans la limite de 1 000 K€, et dispose des pouvoirs anciennement dévolus aux Directeurs de Business Unit, à la suite de la perte de leur délégation.

De manière générale, personne ne peut décider d'engager des frais et, en même temps, procéder aux règlements correspondants : Par exemple, le responsable de centre de profits signe son accord sur les factures fournisseurs, tandis que la Direction Financière procède aux règlements.

Gestion des comités collaborateurs

Le collaborateur est recruté selon une procédure définie (définition de profil, entretien formalisé avec deux personnes différentes, tests). Il est intégré lors d'une première journée durant laquelle l'assistante d'entité présente le livret d'accueil et le manuel administratif.

Il est suivi par le Chef de Projet et/ou le Directeur Technique, qui doivent au fur et à mesure émettre un avis sur son potentiel d'évolution.

Chaque trimestre, le collaborateur assiste à une réunion d'entité qui lui apporte l'information voulue sur la Société. Chaque semestre, son cas est étudié au comité carrière. Chaque année, au minimum, il a un entretien formalisé.

II - Structure de l'actionariat de Sword Group et de son contrôle

Capital et actions

Le capital social s'élève à la somme de 9 545 milliers d'euros (neuf millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-cinq euros). Il est divisé en 9 544 965 actions de 1 euro chacune, libérées intégralement et toutes de même catégorie.

Les actions sont émises sous forme dématérialisée.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du jour où il a connaissance du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans un délai de (i) 6 jours de bourse de transaction et (ii) 4 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation en raison d'un événement venant modifier la répartition des droits de votes.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à la régularisation de la notification.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

Modifications du capital

1 - Le capital social peut être augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apport en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider d'une augmentation de capital. Elle peut aussi déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé par les statuts.

Il peut être décidé par le Conseil d'Administration de limiter l'augmentation de capital contre numéraire au montant des souscriptions.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire contre numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales.

Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel pendant l'Assemblée Générale qui décide ou autorise l'augmentation du capital. En outre les actionnaires en Assemblée Générale peuvent supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

2 - L'augmentation du capital peut également résulter de la demande faite par tout actionnaire de recevoir en actions le paiement de tout ou partie du dividende mis en distribution lorsque cette faculté a été accordée aux actionnaires par une décision prise en Assemblée Générale ou par le conseil d'administration dans le cadre d'une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé tel que défini à l'article 8 des statuts et 2.1 de la charte.

Dans ce cas, le Conseil d'Administration, dans le délai légal, constate le nombre des actions émises en application de l'alinéa précédent et fait procéder aux modifications statutaires par acte notarié.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut aussi, déléguer au Conseil d'Administration la mise en œuvre de la réduction du capital social.

Le Conseil d'Administration peut procéder au rachat d'actions de la Société, dans les limites fixées par la loi et l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cotation

La Société est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B). Le nombre d'actions en circulation s'élève à 9 544 965.

Des informations sur le cours de l'action de la Société sont disponibles sur son site internet (www.sword-group.com).

Les actions de Sword Group SE font partie des indices suivants : ICB : 9530 Logiciels et Services Informatiques, Indices CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share.

Acquisitions et aliénations d'actions propres

Sword Group peut être amenée à détenir ses propres actions et à procéder à des opérations sur ses propres actions, dans les limites de la loi et de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2017.

Des informations détaillées sur ces opérations sont régulièrement communiquées à la CSSF et figurent sur le site Internet de Sword Group.

Actionnaires

Actionnaires principaux

Jacques Mottard et Nicolas Mottard - en ce compris la détention de Financière Sémaphore - détiennent globalement 17,9 % de droits de vote.

La société Eximium possède quant à elle 17,1 % de droits de vote.

L'actionnariat flottant représente 57,2 % du capital.

Pouvoirs et assemblées générales

Les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales conformément aux dispositions légales et statutaires. L'article 18 des statuts prévoit les règles applicables aux assemblées d'actionnaires.

Convocation

Les actionnaires sont réunis en assemblée générale annuelle, chaque 28 du mois d'avril de chaque année à 11 heures dans la commune du siège social de la Société ou à un autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année par le Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 % au moins du capital souscrit peuvent demander la convocation d'une assemblée générale. La demande de convocation doit fixer les points à mettre à l'ordre du jour.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 5 % au moins du capital souscrit. Ces derniers peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, dans les délais et les formes fixés par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Les actionnaires peuvent émettre leur vote par correspondance et doivent pour ce faire demander à la Société un formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire comportera des mentions relatives à l'Assemblée Générale concernée et sera rédigé de telle sorte que l'actionnaire puisse exprimer son vote sur chacune des résolutions proposées, dans l'ordre de leur présentation à l'Assemblée. La demande de formulaire doit être faite à la Société par tout moyen et doit être déposée ou reçue au siège social au moins 6 jours avant l'assemblée.

Le bulletin de vote, pour être recevable, devra impérativement comporter les mentions suivantes :

- l'indication des noms, prénom et domicile de l'actionnaire,
- l'indication de la forme sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers, ainsi que la mention constatant l'inscription des titres soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres détenus par l'intermédiaire financier habilité,
- la signature de l'actionnaire ou de son représentant légal.

Les votes par correspondance devront, pour être pris en compte, parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Tenue de l'assemblée – Bureau - Procès-verbaux

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil, si la convocation émane de ce dernier ou, à défaut, par une personne désignée par l'assemblée ; elle est présidée par le commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises le cas échéant, par le mandataire de justice ou par le liquidateur dans les autres cas. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau, et signés par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont valablement certifiés en ce qui concerne les assemblées générales ordinaires par le président du conseil d'administration ou un administrateur ou le secrétaire de l'Assemblée et en ce qui concerne les assemblées générales extraordinaires par le notaire dépositaire de la minute en cause.

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 450-3 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, la moitié du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 450-3 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.

3 - Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi.

4 - Le vote en assemblée générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret ou par utilisation des moyens de télécommunication, c'est-à-dire la visioconférence et tous moyens de télétransmission permettant l'identification de l'actionnaire participant à l'Assemblée à délibérer, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

L'Assemblée Ordinaire statue à la majorité des voix valablement exprimées. Les voix valablement exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Politique de dividendes

Conformément à l'article 24 des statuts, sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale extraordinaire peut, dans les conditions légales, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Cette assemblée peut aussi, dans les conditions prévues par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

De manière générale, Sword Group suit une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du Groupe et de sa rentabilité.

III Structures de contrôle

Comité d'audit - autres comités

La Société est dotée d'un Comité d'Audit, composé de Messieurs François BARBIER et François-Régis ORY, administrateurs indépendants, désignés membres du comité d'audit pour la durée de leurs mandats d'administrateurs.

Monsieur François-Régis ORY est président du Comité d'Audit.

S'agissant de la création d'un comité des nominations et des rémunérations ou de la création d'autres comités spécialisés, il a été décidé de ne pas mettre en place de tels comités au sein de Sword Group, compte tenu de la taille de la Société.

Contrôles internes

Nous vous rappelons que les procédures de contrôle interne en vigueur de notre Société ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne sont arrêtées par le Conseil d'Administration de Sword Group et un chargé du contrôle interne a été nommé pour le suivi des différents risques que le Conseil d'Administration a identifiés, conformément aux dix Principes de gouvernance d'entreprise recommandés par la Bourse de Luxembourg.

Contrôle légal des comptes

Le contrôle légal des comptes est effectué par le cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé.

IV Conduite des affaires et transactions sur les titres de Sword Group

Conduite des affaires et éthique

Positionné parmi les leaders mondiaux dans le domaine des solutions d'amélioration des processus métiers à destination des secteurs réglementés, Sword Group met ses compétences, infrastructures et expériences au service de ses clients, pour les aider à améliorer leur performance, à augmenter leur efficacité et à maximiser leurs retours sur investissement.

Sword Group exerce ses activités, à travers le monde, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les différents pays où Sword Group et/ou les filiales de Sword Group sont implantées.

Le Conseil d'Administration de Sword Group a, le 20 décembre 2010, adopté une charte Ethique. Cette charte a, notamment, pour objet de formaliser les valeurs et principes communs essentiels à Sword Group et à ses collaborateurs et d'affirmer l'engagement éthique de Sword Group, dans tous ses domaines d'activité, vis à vis des actionnaires, des membres de l'entreprise, de ses clients, fournisseurs et différents partenaires.

Transactions sur les titres de Sword Group

Les dirigeants de Sword Group respectent l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux transactions sur les titres de sociétés cotées.

Les dirigeants de Sword Group procèdent régulièrement à la déclaration des opérations qu'ils réalisent sur les actions de Sword Group dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables et s'abstiennent de toutes opérations sur les actions de Sword Group dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée.

Afin de prévenir la commission d'éventuels délits relatifs à la détention d'informations privilégiées, Sword Group a établi, conformément à la loi, une liste d'initiés identifiant les personnes détenant des informations privilégiées, travaillant au sein de Sword Group ainsi que les tiers ayant accès à de telles informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec Sword Group.

10 RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en exécution des dispositions légales et statutaires, pour soumettre à votre approbation les états financiers et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Vous aurez à vous prononcer sur les projets suivants :

De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe et constatation que deux conventions visées par l'article 441-7 de la loi modifiée du 10 août 1915 ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers 2018, les états financiers consolidés du groupe et sur l'exécution de sa mission ;
- Approbation des comptes statutaires au 31 décembre 2018 ;
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice statutaire au 31 décembre 2018 ;
- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;
- Rémunération des administrateurs ;
- Quitus au réviseur d'entreprises agréé pour sa mission au titre de l'exercice 2018 ;
- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé ;
- Pouvoirs pour formalités.

Nous vous présenterons successivement les comptes consolidés et les comptes statutaires que nous soumettrons ensuite à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au siège social de la Société, ainsi que le site internet de la Société dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé.

Événements importants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 au sein du groupe Sword

Le 16 février 2018, le Groupe a acquis 100% du capital d' ID&O Sàrl, une Société de service de droit suisse, pour un montant de 2 761 milliers d'euros, hors complément de prix. La convention d'achat prévoit un complément de prix en fonction de l'accroissement du chiffre d'affaires. Le complément de prix est calculé sur la période allant du 16 février 2018 au 31 décembre 2020. La Société a été renommée « Sword Sàrl ».

Le 13 février 2018, Active Risk Group Ltd a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 1 517 milliers d'euros, souscrite par des personnes occupant des fonctions de direction au sein d'Active Risk, faisant passer le pourcentage de détention du Groupe dans le capital de la filiale de 100% à 89% au 31 décembre 2018.

Le 1er avril 2018 le Groupe a racheté 5% des actions attribuées aux directeurs de Sword Technologies S.A. pour un montant de 1 120 milliers d'euros, portant la détention dans le capital de la filiale de 95% à 100%.

Le 10 avril 2018, le Groupe a cédé sa participation dans Sword Performance Solutions AG, une filiale basée en Suisse Alémanique, spécialisée dans la mise en place de solutions de type APM (« Application Performance Monitoring » autrement appelé « Gestion de la performance des applications »), pour un prix total de 5 663 milliers d'euros. Sont incluses dans le périmètre de cession Adhoc Sàrl Maroc, Adhoc CTS Tunisie, Adhoc ISL Tunisie et Sword Performance France SAS.

Le 2 août 2018, le Groupe a renforcé sa participation dans Sword Charteris Ltd pour un montant de 18 734 milliers d'euros, en passant de 49% à 100% de détention dans le capital de la filiale. Cette transaction n'a eu aucune incidence sur la qualification du contrôle exercé par le Groupe.

Le 18 octobre 2018, le Groupe a cédé Apak Group Ltd, une filiale de droit britannique, spécialisée dans les produits de type « Asset Finance » pour un prix total de 127 883 milliers d’euros, hors complément de prix. Est incluse dans le périmètre de cession Sword Apak Inc.

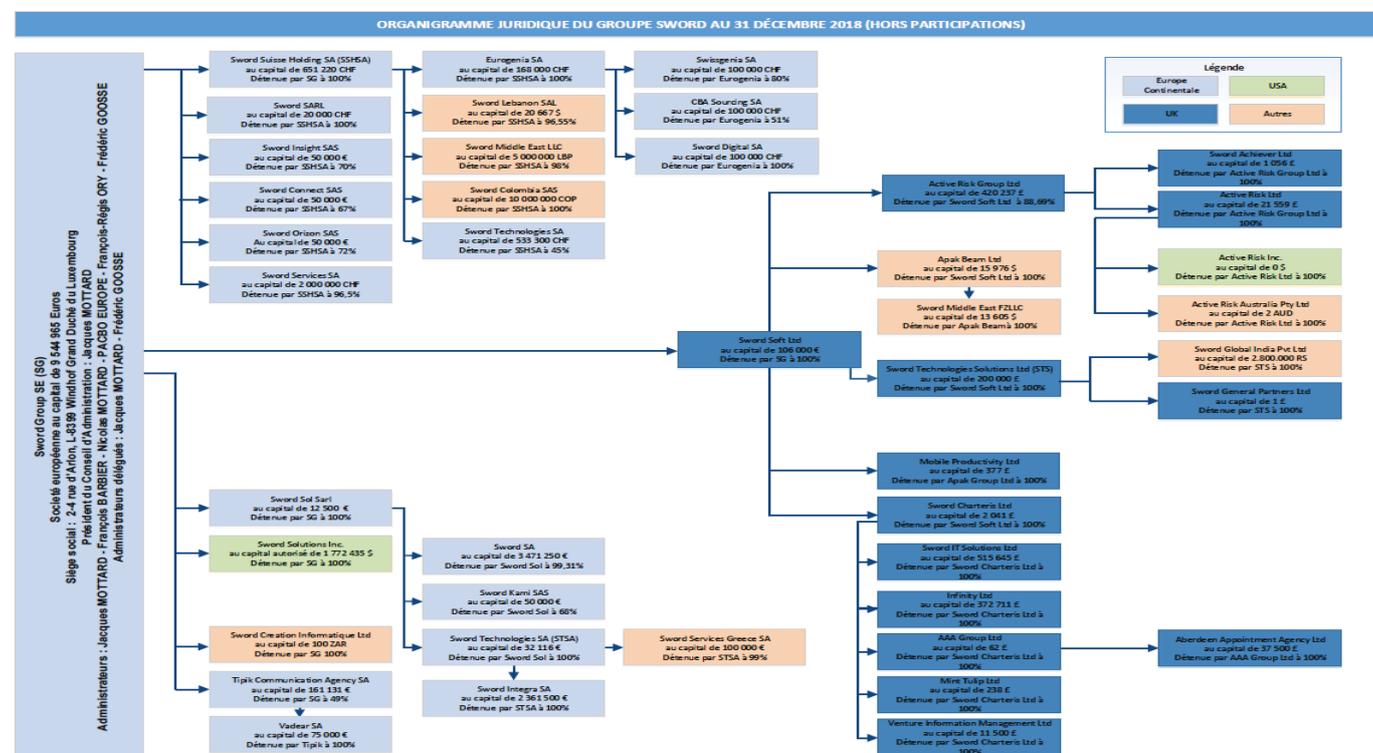
Avec effet au 31 décembre 2018, le Groupe a signé une convention d’actionnaires lui conférant le contrôle sur Tipik Communication Agency S.A. (Tipik), jusqu’alors comptabilisée dans les comptes du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. La convention d’actionnaires est assortie d’un droit d’acquisition pour Sword Group SE de l’entière des actions détenus par Tipik Group S.A., à savoir 49% du capital de la Société. Ce droit d’achat a une durée illimitée.

Franchissement de seuil Néant

Présentation de Sword Group

Sword est un groupe informatique de services et de software qui intervient sur toutes les questions de transformation digitale et particulièrement sur la gestion de données

L’organigramme peut être synthétisé comme suit :



Le groupe est implanté dans 18 pays (Afrique du Sud, Angleterre, Australie, Belgique, Canada, Chine, Colombie, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, France, Grèce, Inde, Irlande, Suisse, Liban, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle Zélande) et travaille sur des projets dans une cinquantaine de pays.

Les filiales recrutent des experts de haut niveau et font travailler près de 2 000 personnes au Luxembourg et à l'étranger, qu'elles soient employées, sous-traitantes ou freelances.

I INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Gouvernance de Sword

Les structures formelles sont les suivantes :

- Direction Générale
Les membres de la Direction Générale sont sélectionnés pour leurs qualités managériales, techniques et fonctionnelles. Elle est composée de personnes de nationalités et de cultures différentes afin d'apporter au Groupe une vision globale.

Sous la présidence de Jacques Mottard

- 5 DG
 - Nick Scully : Software GRC worldwide, basé au UK
 - Dieter Rogiers : Services Belgique/Luxembourg/Grèce, basé à Bruxelles
 - Philippe le Calvé : Services France et software géré depuis la France (IP, Orizon...), basé à Lyon
 - Dave Bruce : Services UK, basé au UK
 - Jacques Mottard : Services Suisse/Moyen-Orient/US
- 1 CFO
 - Frédéric Goosse, basé à Luxembourg
- Le Conseil d'Administration
La composition du Conseil d'Administration reflète la volonté de la Société d'intégrer au sein de son Conseil des administrateurs de qualité disposant de compétences variées et d'expertises avérées dans différents domaines. Le Conseil a toujours veillé à maintenir en son sein une composition équilibrée, notamment au vu de la présence d'administrateurs indépendants.

Sous la présidence de Jacques Mottard, les membres du Conseil listés ci-après, ont été choisis pour leurs qualités financières et/ou techniques et leurs appartenances à des milieux professionnels différents, pouvant ainsi apporter une expérience enrichissante au Conseil.

- François Barbier : administrateur indépendant
- François-Régis Ory : administrateur indépendant
- Patrice Crochet : administrateur indépendant
- Nicolas Mottard : administrateur
- Frédéric Goosse : administrateur

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2018 (taux de participation de 93 %)

- Le Comité d'Audit
Il est chargé de suivre l'élaboration et le contrôle des informations comptables et financières.
Il est composé de deux membres :
 - François-Régis Ory : Président
 - François Barbier

Le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois en 2018 (taux de participation de 100 %)

- L'EMC (Executive Management Committee)
Ce comité regroupe les DG.
Il est en charge de décider de la stratégie du groupe qui est proposée au Conseil d'Administration.
Phil Norgate intervient à ce comité pour les questions de M&A.
- Les Comités de Direction de chaque pays

Ils regroupent, selon les besoins, tout ou partie des strates suivantes :

- Le DG du pays
- Les directeurs de BU
- Les directeurs techniques
- Les directeurs commerciaux

A chaque fonction est associée une charte précisant les objectifs de la fonction et les délégations.

A noter que :

- Pour le Software (ex: GRC, IP), les comités sont centralisés et non pas organisés par pays
- Pour le Moyen-Orient, un seul comité est organisé pour l'ensemble des pays de la zone
- Pour le Belux, la Grèce (base nearshore du Belux) est intégrée dans l'organisation gérée depuis Bruxelles

Responsabilités sociales

Depuis 2011, Sword Group s'est déjà engagée, par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), à respecter les 10 principes liés aux Droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption.

Par cette adhésion la Société tient à montrer qu'elle est une entreprise citoyenne dans l'économie mondiale.

Sword a choisi le Global Compact car il garantit un cadre mondialement reconnu ainsi qu'une pérennité.

Le groupe veille ainsi au bon respect des 10 principes édictés par le Pacte Mondial des Nations Unies.

Droits de l'homme

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence, et
- 2 A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

- 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- 4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 L'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
- 9 A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Humain

Education, Alternance et formation continue

Sword étant une Société de service spécialisée. La valeur ajoutée que Sword propose à ses clients est grandement déterminée par la qualité de la formation et de la spécialisation de ses ressources humaines. Il s'agit là d'un des axes les plus importants quant au développement de Sword. C'est pourquoi la Société apporte une attention particulière à la gestion des compétences, à la gestion des équipes et a mis en place des procédures spécifiques pour :

- Le maintien en compétence et la mutualisation des connaissances par la mise en place de processus de formation, de capitalisation et de partage de connaissance. Ces processus sont en adéquation avec les spécialités de chacun de nos centres de compétences et permettre de faire « grandir » nos collaborateurs afin de devenir des spécialistes dans leur domaine. Pour ce faire, les différents moyens pédagogiques mis à disposition par Sword sont : fond documentaire spécialisé et commun, référencements de tutoriaux pour chacune des spécialités, accompagnement des nouveaux collaborateurs sous forme de tutorat et de parrainage, mise en place de formation internet ou externe, mise en place de programmes de certifications.
- Le maintien de la motivation de l'équipe durant toute la période d'un contrat basé essentiellement sur une organisation en centres de compétences de tailles limitées, un management de proximité, une implication forte de la direction du centre de compétence, la mobilité interne et des plans de formation individualisés,
- La gestion du changement : entrée et sortie d'un nouveau collaborateur dans une équipe en tenant compte des contraintes et des objectifs du projet.

A ce titre Sword investit constamment dans la formation.

Cet investissement ne se limite pas à la formation des collaborateurs, il se concrétise également à travers un rayonnement sur les universités et écoles d'ingénieurs à travers différents types d'actions :

- Les stages : ils sont définis en accord avec les opportunités offertes par Sword et les attentes de l'étudiant. Chaque année, ces stages ont donné lieu à des propositions d'embauche en CDI.
- L'intégration d'élèves alternants aux équipes de Sword
- Les interventions régulières dans les cursus de formation visant à établir un pont entre l'entreprise et l'école :
 - o Interventions depuis 2011 au sein de l'Université Paris X - Paris Descartes dans le Master DEFI (Documents Electroniques et Flux d'Informations) sur les sujets Sémantique et intégration de systèmes, « Pourquoi ? Comment ? La preuve par l'exemple »
 - o Interventions depuis 2012 au sein de l'Université Claude Bernard de Lyon sur « Valoriser les données, c'est quoi et pourquoi ? »
 - o Etudes de cas - Réalisations Sword (LERUDI, ALIAS, ISIDORE, UOH)
- La participation à des projets de recherche et développement liant recherche fondamentale et entreprise.

Excellence managériale

Compte tenu de la nature des activités de Sword (Service spécialisé) et de la nature des contrats mis en œuvre, l'organisation a été adaptée pour la prise en compte et la réussite de ce type d'activité notamment au niveau de son management :

- Organisation en centre de profit : Organisation de la Société en centres de compétence spécialisés étant un centre de profit responsable de ses productions et résultats
- Connaissance projet et expertise : Les managers en charge de centre de compétences spécialisés sont issus de formation technique en informatique et ont tous un vécu et une expérience importante dans la gestion de projet informatique en mode forfaitaire. La plupart d'entre eux sont des experts dans leur propre domaine de compétence
- Renforcement du management technique : chaque centre de compétence s'appuie sur un management technique qui est directement intégré au pilotage et aux orientations du centre de compétence au même titre et avec le même poids que le management commercial
- Approche commerciale de spécialiste : la force commerciale de Sword est avant tout basée sur nos savoir-faire et notre capacité à innover et prendre en charge de projets structurants et novateurs dans nos spécialités. Les managers en charge de la partie commerce dépendent directement de chaque centre de compétence et possèdent une fibre technique leur permettant d'être pertinent dans nos domaines de spécialités.

Responsabilisation du personnel

La majorité des salariés ou sous-traitants du groupe Sword sont des cadres qui disposent d'un haut niveau de qualification. Sword propose à ses collaborateurs un panel large d'outils visant à faciliter leur travail au quotidien. 80 % des ingénieurs du groupe ont comme niveau d'études supérieures (BAC +4/5 ou PhD).

Sword dispose de nombreux outils de capitalisation des savoirs permettant aux équipes d'accéder en autonomie à de l'information pertinente, et le cas échéant d'accéder aux bons spécialistes.

Cela passe par des outils adaptés à chaque besoin :

- Ordinateurs portables pour les salariés mobiles, avec ouverture d'accès externes au système d'information de Sword, tous les collaborateurs bénéficient d'un à deux écrans complémentaires à leur PC portable visant à améliorer le confort de travail
- Outils collaboratifs à l'état de l'art (messagerie mail, messagerie instantanée, espaces de collaboration, référentiels documentaires normalisés, outils RH professionnels, outils de gestion de la relation client, chaque site du groupe est équipé de salles de visio-conférences)
- Outils pointus tels qu'un moteur de recherche sémantique fédéré sur l'ensemble des ressources de l'entreprise
- Méthodes favorisant la responsabilisation du personnel, notamment à travers l'utilisation de plus en plus fréquente des méthodologies de développement Agile
-
- Environnement de travail qualitatif : Les bureaux sont organisés par petites équipes projets et ne dépassent jamais 5 personnes par pièce. L'accessibilité du management passe également par la proximité géographique des bureaux

Amélioration de l'information dans l'entreprise

Les collaborateurs de Sword sont associés à la stratégie d'entreprise à travers des chaînes hiérarchiques courtes et des informations régulières.

Deux fois par an au minimum sont organisées des réunions d'entités lors desquelles sont abordées lors d'un échange libre :

- Les résultats et perspectives de l'ensemble du groupe ainsi que ses orientations stratégiques
- Les résultats et perspectives de l'entité concernée, les opportunités commerciales ainsi que les orientations stratégiques
- Une revue globale des projets en cours, des difficultés rencontrées ainsi que des succès
- Une mise en avant de bonnes pratiques

Chaque prestation individuelle fait l'objet d'un point régulier entre le collaborateur et son responsable. La proximité des équipes favorise les échanges informels et une bonne circulation de l'information.

Equilibre travail famille loisirs

Le Groupe Sword offre un certain nombre de facilités permettant aux collaborateurs un meilleur équilibre entre activités professionnelles, familiales et ludiques.

- Certains sites de Sword permettent aux collaborateurs de bénéficier de terrains de tennis, de football, de participer collectivement à des manifestations sportives, ...
- Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent établir des temps de travail partiels

Les mobilités géographiques sont systématiquement conditionnées à l'accord du collaborateur. La présence internationale de Sword permet également de proposer des opportunités à l'international aux collaborateurs qui le souhaitent.

Egalité de traitement

Sword applique un certain nombre de mesures visant à garantir au mieux l'égalité de traitement professionnel en son sein, ces mesures sont les suivantes :

- Entretiens individuels annuels effectués par les managers de l'entreprise – support d'entretien remplis conjointement par le manager et le salarié
- Rémunérations variables décrites dans une feuille de mission annuelle – évaluation régulière des résultats
- Bilan annuel des formations (détaillé notamment par H/F)
- Bilan par semestre (pour la France) faisant apparaître les rémunérations maxi-mini selon les catégories de personnel, (détaillé notamment par H/F)

Une attention toute particulière est portée à l'égalité des chances des candidats à l'embauche :

- Annonce de recrutement mises en ligne systématiquement à l'APEC et LinkedIn pour la France,
- Annonce type toujours rédigée ainsi : « Nous recherchons un(e)... ».
- Processus de recrutement normalisé avec comme fondamental une session de tests de logique, visant à fournir aux recruteurs des critères objectifs de décision

Sword a mis en place un suivi régulier de l'égalité de traitement entre salariés. Ce suivi passe par la surveillance régulière d'indicateurs tels que la répartition des salaires entre hommes et femmes dans les différentes régions, avec un comparatif des salaires moyens entre l'année n et l'année n-1.

Handicap

Le groupe ne compte que très peu de salariés en situation de handicap, les candidatures étant quasiment inexistantes. Sword participe à l'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap en faisant appel à des entreprises employant des handicapés, par exemple pour le tri des archives ou pour l'acquisition de fournitures de bureau.

Informations environnementales

Gestion des retombées sur l'environnement et les ressources naturelles

Les activités de Sword Group sont des activités de nature tertiaire dont l'impact sur l'environnement reste faible. Néanmoins, nous avons mis en œuvre une politique simple et concrète de protection de l'environnement et de réduction de la consommation d'énergie dans le cadre du développement durable.

- Maîtrise de l'énergie électrique : Eteindre les lumières, les ordinateurs et l'ensemble des appareils électriques dès que possible
- Mise en place des bâtiments en respectant les normes d'isolation,
- Généralisation de la mise en place d'interrupteur « Radar » afin de garantir la consommation superflue d'électricité
- Audit annuel des bâtiments par APAVE pour évaluer la qualité et le maintien de la performance des installations électriques
- Mise en place de la virtualisation de l'ensemble des serveurs informatique en 2007 qui a réduit la consommation de KW/h par 6
- Réduction des rejets de gaz à effet de serre en maîtrisant l'utilisation des « climatiseurs »
- Limitation des déplacements en utilisant au mieux les technologies modernes de communication (Téléphonie, Visio conférence, ...) y compris lors des instances de pilotage des projets client. Chaque site chez Sword dispose d'une salle de réunion intégrant un dispositif de visio conférence permettant des réunions virtuelles avec l'extérieur
- Mise en place d'une messagerie instantanée Microsoft Lync entre les différents sites internationaux du groupe et avec l'extérieur permettant un dialogue point à point entre collaborateur ou avec client basé sur de la téléphonie IP, de la messagerie instantanée, du partage d'application et de la vidéo
- Utilisation maximale des transports en commun pour les déplacements urbains : afin de favoriser les transports en commun, Sword prend en charge une partie des abonnements de transport.
- Incitation au covoiturage pour l'ensemble des déplacements professionnels extra urbain de nos ingénieurs
- Déplacement en transport ferroviaire dès que possible et en particulier pour les déplacements entres sites
- Limiter au maximum les impressions papier dans le cadre des projets. Les ingénieurs n'impriment que la version finale des documents. Toutes les relectures sont faites via un ordinateur. L'imprimeur du groupe est labélisé Imprim'vert et respecte entre autres les principes dictés par FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programm for the Endorsement of Forest Certification)
- Réutilisation et Recyclage du papier
- Construction et extension de tous les bâtiments Sword selon la norme HQE
- Recyclages du matériel informatique et consommables (cartouches d'encre) auprès de sociétés qualifiées
- Limitation de la puissance fiscale des voitures de société, (puissance moyenne du parc en France 6,7 CV)
- Mise en place d'aides pour inciter l'acquisition de voitures électriques
- Mise en place d'une politique adaptée à chaque pays. Par exemple notre filiale belge a mis sur pied une « Ecoteam » qui contrôle l'impact du travail sur l'environnement. Le papier utilisé pour les besoins internes, par exemple, est 100% recyclé. Des vélos sont à la disposition du personnel pour les petits déplacements. Un processus spécial de certification du respect environnemental a été engagé
- Déménagement vers des locaux moins consommateurs d'énergie (ex : Chennai/Inde)
- Mise en place de flottes de vélos électriques (une centaine de vélos en France)
- Création d'une flotte de véhicule de fonction électrique par l'entreprise (Renault Zoé et BMW I3)
- Investissements opérationnels dans des domaines générateurs d'économies d'énergie (ex : nouveau software commercialisé à destination d'organisations internationales leur permettant de réduire leurs déplacements : réduction du bilan CO2)
- Mise en place du tri sélectif dans tous les pays

Informations sociétales

Ancrage dans la Société

Les différentes implantations de Sword s'inscrivent dans la dynamique de leur région, à ce titre différentes actions sont entreprises :

- Sponsoring pour des activités socio culturelles
- Participation aux clusters visant à participer au renforcement de l'attractivité économique des régions où Sword est implantée. Sword est administrateur du cluster Santé en Rhône-Alpes. Sword est adhérent au pôle de compétitivité Cap DIGITAL sur Paris
- Investissement auprès de l'enseignement supérieur à travers des interventions en cursus scolaire, des participations à des forums étudiants, et des offres de stages construites avec les écoles et les étudiants concernés
- Conformité stricte avec le droit du travail
- Recrutement dans les bassins d'emploi locaux ou en mobilité choisie
- Soutien à des associations à but non lucratif : Sword parraine le Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard (CLB) dans différentes actions d'accompagnement. Sword fournit du matériel à des associations effectuant du soutien scolaire en Afrique (Wassadou Pont Trambouze)

Gouvernance

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016 avait renouvelé les mandats des six administrateurs, à savoir Monsieur Jacques Mottard, Monsieur Nicolas Mottard, Monsieur François Barbier et Monsieur François-Régis Ory, Frédéric Goosse et Pacbo Europe, Administration et Conseil S.à r.l., représentée par Monsieur Patrice Crochet pour une durée de quatre (4) ans. Aucun changement n'a eu lieu depuis lors.

Base de préparation et principes comptables

Cette partie est détaillée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

II ACTIVITE DU GROUPE - PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Indicateurs financiers non-IFRS

Les indicateurs financiers non-IFRS présentés dans le rapport annuel ne relèvent pas d'un ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux agrégats comptables présentés conformément aux normes IFRS. Les indicateurs financiers non-IFRS doivent être lus en combinaison avec les états financiers consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les indicateurs financiers non-IFRS de Sword Group peuvent ne pas être comparables à d'autres données intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés.

La direction utilise des indicateurs financiers non-IFRS, en complément de l'information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, mesurer sa capacité à générer de la trésorerie, prendre des décisions de nature tant stratégique qu'opérationnelle, planifier et fixer ses objectifs de croissance. Le Groupe estime que les indicateurs financiers non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une base pertinente pour évaluer la performance opérationnelle du Groupe dans le temps et pour la comparer à celle des autres sociétés de son secteur, ainsi que pour des besoins de valorisation.

Le Groupe utilise essentiellement 2 indicateurs financiers non-IFRS, à savoir le taux de croissance organique et une mesure de la rentabilité calculée sur base de l'EBITDA.

La croissance organique se définit comme la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant. Quant à la croissance organique à taux de change constant, elle correspond à la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant et à taux de change constant.

Pour mesurer la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le groupe se base sur le périmètre existant à la fin de l'année de référence (en l'occurrence le 31 décembre 2018). Dès lors que le chiffre d'affaires consolidé des années N et N-1 est retraité de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires que les entités acquises durant l'année N ont généré antérieurement à la date de prise de contrôle par le Groupe est inclus ;
- Le chiffre d'affaires que les sociétés cédées durant l'année N ont généré tant pour l'année N-1 que pour l'année N est exclu.

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants, l'impact des taux de change est éliminé en recalculant le chiffre d'affaires de l'exercice N-1, sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice N.

La croissance organique permet d'évaluer la capacité du Groupe à générer de la croissance interne, autrement dit sa capacité à développer ses activités et à créer de la valeur ajoutée.

Le présent rapport présente la croissance du chiffre d'affaires soit en valeur historique avant retraitement, soit à périmètre constant ou à taux de change constant.

La rentabilité au niveau du Groupe se définit comme un taux de marge brute en comparant l'EBITDA courant (aussi appelé excédent brut d'exploitation courant) au chiffre d'affaires.

L'EBITDA courant correspond au chiffre d'affaires diminué des achats, des charges de personnel, des autres charges externes, des dotations aux provisions et des autres charges opérationnelles courantes et auquel sont ajoutés les reprises de provisions et les autres produits opérationnels courants, tel que présenté dans le compte de résultat consolidé. Dans le compte de résultats il est fait référence à « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents ».

Cet indicateur « rentabilité » a un double objectif :

- Estimer l'évolution du Groupe à moyen terme (coûts non récurrents exclus),
- Evaluer la capacité du Groupe à générer de la trésorerie provenant de l'exploitation courante (autrement dit, sa capacité d'autofinancement)

A côté des indicateurs décrits ci-avant, le Groupe utilise l'EBIT courant (voir définition ci-après) comme point de départ à l'estimation des flux de trésorerie disponibles (« free cash flows ») lorsque qu'il procède aux tests de dépréciation du goodwill. Une analyse de sensibilités est réalisée à l'occasion de ces tests. Elle a pour objectif de faire fluctuer dans des fourchettes raisonnables les hypothèses servant de base aux projections financières estimées, en ce inclus l'EBIT exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

L'EBIT courant (repris comme « Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents » dans le compte de résultat consolidé) est un agrégat similaire à l'EBITDA courant, si ce n'est qu'il donne une mesure de la marge opérationnelle du Groupe après déduction des charges d'amortissements, c'est-à-dire en tenant compte de sa structure d'investissement.

Présentation du compte de résultat consolidé simplifié au 31 décembre 2018

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé simplifié du groupe Sword de l'exercice clos le 31 décembre 2018 avec le comparatif 2017.

En milliers d'Euros	2018 En IFRS 5 et 15 (1)	2018 En IFRS 15 (2)	2018 Normes constantes (3)	2017
Chiffre d'affaires	171 412	191 451	194 346	173 489
EBITDA	20 145	26 556	27 229	27 809

(1) Les chiffres correspondent à la présentation dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

(2) La présentation des chiffres correspond à l'intégralité de l'activité, y compris Apak en appliquant IFRS 15.

(3) La présentation des chiffres correspond à l'intégralité de l'activité, y compris Apak en continuant d'appliquer IAS11/IAS18.

Les analyses suivantes sont réalisées sur une base de comparatif 2018/2017 en normes constantes.

Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé, en normes constantes, ressort à 194,3 M€ en 2018 avec une rentabilité de 14 % (EBITDA). Le backlog au 31 décembre 2018 atteint 24 mois de chiffre d'affaires en comparaison du chiffre d'affaires budgété 2019.

Spécialisation

La spécialisation du groupe est dorénavant centrée sur « la transformation digitale », et ce dans toutes les divisions - Software et IT Services.

Internationalisation

Le groupe opère dans 50 pays et est réellement basé à travers ses filiales et bureaux dans 18 pays. Couvrant les zones Asie Pacifique, Moyen Orient, Europe, Amérique et Afrique du Sud.

Expansion

Toutes les activités de Sword sont aux normes du groupe tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes de rentabilité et de capacité de croissance.

Bénéfice avant intérêt, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)

L'EBITDA consolidé, en normes constantes, sur 2018 s'est monté à 27 229 K€, soit 14 % du chiffre d'affaires 2018.

Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

La trésorerie nette du groupe (trésorerie active – endettement financier) est passée de 20,6 M€ au 31 décembre 2017 à 86,5 M€ au 31 décembre 2018.

La trésorerie générée par les activités opérationnelles, en application IFSR 5, (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 13 548 K€.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 7 320 K€.

Opérations d'acquisitions

Les opérations de croissance sont détaillées dans la note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Opérations de cessions

Les opérations de cessions sont détaillées dans la note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé 2018

Le chiffre d'affaires consolidé, en normes constantes, 2018 se répartit comme suit :

Software : 23,0 %
IT Services : 77,0 %

PAR DIVISION - EN NORMES CONSTANTES

M€	Chiffre d'Affaires	EBITDA	%
Software	44,7	11,2	25,0 %
Asset Finance Solutions	24,6	6,0	24,2 %
Governance Risk & Compliance	13,3	3,4	25,8 %
Autres	6,8	1,8	25,8 %
IT Services	149,6	16,0	10,7 %
Benelux	28,4	2,4	8,3 %
France	41,4	5,6	13,6 %
Suisse	25,4	2,8	10,8 %
UK	42,7	3,8	9,0 %
Autres (incluant l'offshore)	11,7	1,5	12,6 %
Total	194,3	27,2	14,0 %

Les sommes et pourcentages sont établis avec les chiffres en K€.

Évolution des principales filiales du groupe**SOFTWARE****A / Governance Risk Compliance + Autres**

M€	Consolidé - en normes constantes	
	2018	2017
Chiffre d'affaires	20,1	18,0
EBITDA	5,2	5,1
%	25,8 %	28,3 %

Cette catégorie regroupe les produits de Propriété Intellectuelle (IP) (34%) et le GRC (66%).

Notons que la croissance de ces 2 entités est la suivante :

+ 32,6 % sur l'IP et + 11,2 % sur le GRC.

B / Asset Finance Solutions

M€	Consolidé - en normes constantes	
	2018	2017
Chiffre d'affaires	24,6	31,1
EBITDA	6,0	9,5
%	24,2 %	30,4 %

A noter que les activités Apak ayant été cédées en cours d'exercice, incluses dans le tableau ci-dessus, ont été présentées sur une ligne distincte dans le compte de résultat consolidé.

IT SERVICES**A / France**

M€	Consolidé - en normes constantes	
	2018	2017
Chiffre d'affaires	41,4	36,1
EBITDA	5,6	4,9
%	13,6 %	13,6 %

La France continue à surperformer en conservant son taux d'EBITDA de 13,6 % et en affichant un taux de croissance organique de 14,6 %.

B / Belux

M€	Consolidé - en normes constantes	
	2018	2017
Chiffre d'affaires	28,4	25,0
EBITDA	2,4	1,9
%	8,3 %	7,5 %

La marge bénéficiaire du Belux est en surperformance et la croissance organique est de 13,8 %.

C / Suisse

M€	Consolidé - en normes constantes	
	2018	2017
Chiffre d'affaires	25,4	23,2
EBITDA	2,8	2,6
%	10,8 %	11,1 %

La Suisse Intègre sur le 1^{er} trimestre la société Sword Performance qui a été cédée fin mars. La croissance organique 2018 a été exceptionnellement élevée et se monte à 49,6 %.

D / UK

M€	Consolidé - en normes constantes	
	2018	2017
Chiffre d'affaires	42,7	26,4
EBITDA	3,9	2,0
%	9,0 %	7,6 %

Le UK a géré un périmètre stable en 2018. La croissance organique s'est montée à 22,6 %.

E / Autres (offshore + autres)

M€	Consolidé - en normes constantes	
	2018	2017
Chiffre d'affaires	11,7	13,6
EBITDA	1,5	1,9
%	12,6 %	13,9 %

Le chiffre d'affaires de cette zone géographique a été impacté par la cession de Sword Performance Suisse car les filiales africaines de cette société ont été cédées à la fin du 1er trimestre. En excluant les sociétés cédées, le taux de croissance organique est de 5,6 %.

TOTAL GLOBAL

M€	Consolidé - en normes constantes	
	2018	2017
Chiffre d'affaires	194,3	173,5
EBITDA	27,2	27,8
%	14,0 %	16,0 %

Effectif du Groupe au 31/12/2018

2018	Effectif facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous Traitants	Total		
Software	115	14	129	25	154
IT Services	833	641	1 474	119	1 593
Offshore	187	102	289	7	296
Holding	-	-	-	24	24
Total	1 135	757 ⁽¹⁾	1 892	175	2 067 ⁽²⁾

⁽¹⁾ 356 équivalent temps plein

⁽²⁾ 1 781 équivalent temps plein

Événements importants survenus postérieurement à la clôture

Avec effet au 3 janvier 2019, le Groupe a acquis 100% des actions de Magique Galileo Software Limited, Société de droit britannique, pour un montant de 2 000 milliers de Livre Sterling (équivalent à 2 218 milliers d'euros), hors complément de prix. Magique Galileo Software Limited est une société de produits spécialisée dans les solutions GRC à destination du secteur banque et assurance, permettant au Groupe d'élargir sa palette de produits et de renforcer sa présence sectorielle.

La nouvelle Société issue de la fusion entre Sword Active Risk et Magique Galileo Software Limited s'appellera Sword GRC et sera basée à Maidenhead, dans les locaux actuels de Sword Active Risk.

Au cours du mois de février 2019, le Groupe a créé Sword Corporation, une filiale basée au Canada, avec un capital de 264 milliers de dollars canadiens.

Perspectives 2019

Le Groupe prévoit une croissance organique 2019 à périmètre et à taux de change constants de 12 %⁺. Le chiffre d'affaires budgété est de 200 M€⁺ avec une marge d'EBITDA de 13 %⁺ en adéquation avec la norme IFRS 16.

Appréciation de la valeur des goodwill et autres actifs incorporels

Le Groupe s'est fait assister par un cabinet d'expertise comptable pour effectuer les tests de dépréciation du goodwill. Les résultats de ces tests sont décrits à la note 17.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Approbaton des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 86 405 K€ (dont bénéfice part du groupe 86 079 K€).

Activité de la Société Sword Group – présentation des comptes sociaux

Activité de la Société pendant l'exercice 2018 - Bilan et compte de résultat

Durant l'exercice 2018, le nombre d'employés de Sword Group s'élève en moyenne à une personne.

Pendant l'année 2018, la Société Sword Group a réalisé sa mission d'animation opérationnelle, stratégique et financière du Groupe.

Suite à une nouvelle présentation réglementaire des états financiers statutaires, les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés à des fins de comparabilité. Les principales données chiffrées de l'exercice écoulé sont les suivantes :

En euros	Exercice N	Exercice N-1
Chiffre d'affaires	3 578 441	3 427 731
Autres produits d'exploitation	4 167 649	74 494
Autres charges externes	-7 474 117	-2 790 883
Frais de personnel	- 158 826	- 139 813
Amortissement sur actif opérationnel	-89 706	-89 222
Résultat d'exploitation	23 441	482 307
Corrections de valeur sur actif financier	2 315 137	-4 693 768
Produits financiers	45 985 071	3 996 637
Charges financières	-1 905 888	-2 904 067
Résultat financier	46 394 320	-3 601 198
Résultat courant avant impôt	46 417 761	-3 118 891
Impôt	-64 790	340 497
Bénéfice / Perte	46 352 971	-2 778 394

Facteurs de Risques

La Société a procédé à une revue des risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Risques liés à l'activité et aux prestations au forfait

Les prestations au forfait estompent le risque commercial de l'intercontrat au jour le jour. En revanche, elles amplifient le risque de la fin de chantier et de l'occupation d'équipe entre deux projets.

L'activité « Software » comporte un risque limité car la stratégie de Sword est basée sur l'évolution de produits existants et non pas sur la création ex-nihilo de nouveaux produits.

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité ISOPRO et se caractérise par :

- sa conformité à la norme ISO 9001,
- un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- la formalisation des objectifs prioritaires du projet,
- la mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- la mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- de bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Au 31 décembre 2018, le backlog s'élève au total à 24 mois de chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires 2019 budgété. Une partie de ce chiffre d'affaires s'applique aux années postérieures à 2019.

Le backlog inclut les commandes « signées et pondérées ». Par « signé » nous entendons commande reçue formellement, par « pondéré à 80 % », nous entendons commande orale, par « pondéré à 50% » nous entendons qu'il reste 2 sociétés en « short list » et par « 30% » nous entendons que nous sommes dans une « short list » sans pour autant en définir le nombre de candidats restants.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement. Sur l'exercice 2018, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de la méthode ISOPRO.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendé en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

D'une manière générale, la facturation des composants logiciels permet au groupe Sword de dégager une rentabilité supérieure qui peut le cas échéant pallier les conséquences de certains dépassements sur chantiers.

Sur recommandation du comité d'audit des contrôles internes ont été réalisés :

- Contrôle des reportings, des contrats et des investissements faits en Suisse,
- Audit des contrats les plus importants,
- Audit de l'infrastructure à Lyon,

Risques clients

Risque de défaillance

Le groupe Sword n'a pas identifié de risque significatif au niveau du paiement de ses clients.

Par ailleurs, historiquement, le Groupe se démarque par un taux de fidélisation élevé. Ce taux représente le nombre de clients sollicitant à nouveau le groupe Sword en année N, comparé au nombre de clients de l'année N-1.

Risque lié à la concurrence

Le risque lié à la concurrence est très limité grâce à :

- l'avance technologique de Sword Group,
- sa connaissance fonctionnelle des domaines d'intervention de ses clients,
- la dispersion de sa concurrence qui s'avère fort différente d'un pôle à l'autre,
- la typologie de sa clientèle (exemple : Institutions Européennes) qui nécessite un investissement important à l'entrée.

Ce spectre large de types de concurrence s'avère très positif, notamment quand le client réclame des savoir-faire très divers dans le cadre de projets d'intégration.

Les 10 premiers clients de Sword Group représentent 21 % du chiffre d'affaires consolidé 2018.

Le 1er client représente 4,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2018.

Risques liés à la sécurité informatique et aux évolutions technologiques

Au niveau hardware et réseau local, une équipe de 7 personnes est spécialisée dans le maintien de nos infrastructures et surtout dans les sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

Risque de liquidité

La Société a négocié des contrats d'ouvertures de crédits avec plusieurs banques pour le financement des besoins généraux et de la croissance externe.

	Utilisé	Disponible	Covenants
Total droits de tirage	20 000 K€	110 000 K€	Ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3,5 Ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

Voir également la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés qui complètent le tableau précédent.

Droit de tirage billets à ordre : complément voir notes 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

Clauses de défaut et d'exigibilité anticipée : voir note 24.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Passifs financiers : voir note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

Autres emprunts bancaires : voir note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le groupe ne connaît pas de difficultés d'accès au crédit (relations durables avec les partenaires bancaires de Sword Group).

Risques de marché

Voir note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux de change

Voir note 4.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Voir note 4.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques sur actionsActions propres

La Société peut être amenée à détenir ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017 dans la limite de 5 % de son capital social pour une durée de cinq (5) ans. Les objectifs de détention prévus par ce programme étaient les suivants :

- Animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé ;
- Achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- Annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 5% du capital social, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.

Par la même Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017, l'autorisation a été conférée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres dans la limite de 5 % de son capital social et pour une durée de cinq (5) ans.

Sword Group détient 17 302 actions propres au 31 décembre 2018.

Placements en titres

Les placements sont choisis parmi ceux qui ne comportent pas de risque réel à savoir des parts d'OPCVM de trésorerie sans risque, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Parmi ses immobilisations financières, au 31 décembre 2018 Sword Group détient une participation dans les sociétés suivantes :

- SBT : Au 31 décembre 2018, Sword Group détient 38 861 titres de cette société. La juste valeur au 31 décembre 2018 s'élève à 330K€. La variation de la juste valeur a été enregistrée par capitaux propres.
- Diverses autres participations, dont la principale est : Instant System pour une valeur de 250 K€.

Le portefeuille, hors actions propres, reste marginal.

Facteurs de risques liés à la politique d'acquisition

Sword Group poursuit son objectif de croissance externe bien que la stratégie première demeure la croissance interne.

La politique de croissance externe du groupe a pour objectifs :

- l'acquisition de compétences complémentaires,
- l'élargissement du champ géographique,
- le renforcement des domaines d'activités existants.

Les moyens mis en œuvre par le groupe pour limiter les risques liés à cette politique sont les suivants :

- Forte implication de la direction dans la mise en œuvre des acquisitions,
- Réalisation systématique d'audits externes.

Risques juridiques

Il n'existe pas de risques juridiques généraux en cours du fait de l'activité, hormis les risques commerciaux et techniques éventuels pouvant résulter du déroulement des chantiers. Ces risques détectés font systématiquement l'objet d'une provision lorsqu'ils sont considérés comme probables.

Au 31 décembre 2018, la direction n'a pas connaissance d'autres risques juridiques généraux nécessitant devant faire l'objet d'une provision autre que celle déjà provisionnée.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Contrairement à d'autres sociétés qui misent sur les personnes pour capitaliser leur savoir-faire, Sword Group s'appuie résolument sur des outils composants logiciels, améliorés de projet en projet, qui permettent de ne pas perdre le know-how en cas de départ d'un collaborateur.

Assurances et couvertures des risques

La politique générale d'assurance repose sur trois pôles :

- Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle pour toutes les sociétés du Groupe,
- Responsabilité des Dirigeants et mandataires sociaux de Sword Group,
- Responsabilité Tous Risques Voyages

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de garanties du contrat d'assurance de responsabilité civile de 1^{ère} ligne sont les suivants :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
DOMMAGES CORPORELS dont FAUTE INEXCUSABLE	10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance 5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	NEANT
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS OU NON CONSECUTIFS y compris DOMMAGES USA CANADA	10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance	75 000 € sauf pour la RC Exploitation 3 000 €
ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT (TOUS DOMMAGES CONFONDUS)	1 000 000 € par année d'assurance	3 000 € sur tout dommage autre que corporel
DEFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu	NEANT Sauf dispositions de l'article 2.2.2. des Conventions Spéciales (USA/Canada)
RECOURS	50 000 € par litige	NEANT
GARANTIES COMPLEMENTAIRES GARANTIE DE BONNE FIN GARANTIE CLIENT ASSURE ADDITIONNEL	Incluse Incluse	

Sword Group a également souscrit une assurance responsabilité civile de 2^{ème} ligne qui a pour objet de doubler les niveaux de garantie de l'assurance de responsabilité civile de 1^{ère} ligne. Les garanties du contrat de 2^{ème} ligne s'exercent à concurrence de 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance en excédent et/ou après épuisement des 10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance prévus par le contrat de 1^{ère} ligne.

L'assurance Responsabilité civile des dirigeants, de droit et de fait dont les mandataires sociaux, couvre ceux des filiales dont Sword Group est majoritaire et a pour objet de prendre en charge, en lieu et place des assurés, les frais de défense ainsi que les conséquences pécuniaires des réclamations introduites à leur encontre mettant en jeu leur responsabilité personnelle au titre de cette fonction, dans la limite du plafond de garantie souscrit (15 M€ par sinistre).

L'assurance Tous Risques Voyages couvre les collaborateurs lors de leurs déplacements professionnels.

L'analyse des principaux risques inhérents à l'activité du groupe, susceptibles d'être assurés et le nécessitant, sont normalement garantis par un contrat d'assurance souscrit auprès de compagnies notoirement solvables.

Faits exceptionnels et litiges en cours

A la connaissance de la Société, hormis les litiges provisionnés en comptabilité, il n'existe pas de litiges ou de faits pouvant entraîner une telle situation, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Sword Group ou de ses filiales.

Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges provisionnés dans les comptes consolidés est de 4 843 K€ au 31 décembre 2018.

Actionnariat

Répartition du capital à la clôture de l'exercice (31 décembre 2018) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de droits de vote
Financière Sémaphore	1 706 280	17,9 %
Eximium	2 179 068	17,1 %
Titres en auto détention	17 302	-
Salariés et actionnaires divers au nominatif	185 562	1,9 %
Flottant	5 456 753	57,2 %
Total	9 544 965	-

Evolution boursière du titre :

2018	Au 31 janvier 2019
Cours de clôture le plus haut 38 € (le 03/09/2018)	Cours de clôture le plus haut 33,25 € (le 29/01/2019)
Cours de clôture le plus bas 27,95 € (le 20-22/11/2018)	Cours de clôture le plus bas 28,45 € (le 03/01/2019)
Nombre de titres échangés en bourse : 11 874 ⁽¹⁾	Nombre de titres échangés en bourse : 7 292 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Il s'agit d'une moyenne journalière des échanges réalisés au titre de l'année 2018 au cours de laquelle 3 027 906 titres ont été échangés.

⁽²⁾ Il s'agit d'une moyenne journalière des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2019 au cours duquel 160 433 titres ont été échangés.

Information sur les acquisitions et cessions par la société de ses propres actions au 31 décembre 2018 :

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2017	10 671
Nombre de titres achetés en 2018	107 772
Nombre de titres vendus en 2018	101 141
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2018	17 302

L'acquisition, par la Société, de ses propres actions a été réalisée conformément à l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017 dans sa 8^{ème} résolution, dans le cadre des objectifs décidés par ladite assemblée.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2018 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou	0,2 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	17 302
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2018	545 874 €
Valeur de marché du portefeuille à la date du 31 décembre 2018	501 758 €

	Flux bruts cumulés 2018		Positions ouvertes au 31/12/2018	
	Achats 107 772	Ventes 101 141	A l'achat	A la vente
Nombre de titres				
Echéance maximale	-	-	-	-
Cours moyen	34,10 €	34,59 €	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-
Montants	3 674 904,20 €	3 498 237,56 €	-	-

Sword Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 46 352 971,61 €. Nous vous rappelons que la somme de 501 758,01 € figure au compte « Réserve pour actions propres », la Société détenant 17 302 actions propres au 31 décembre 2018.

Ceci étant rappelé, nous vous proposons d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	46 352 971,61 euros
<i>Auquel s'ajoute la somme de :</i>	
Provenant des résultats reportés distribuables :	130 091 125,36 euros
Augmenté de la Prime d'émission :	70 676 064,46 euros
Formant un bénéfice distribuable de :	247 120 161,43 euros
<i>Est affecté aux postes suivants :</i>	
Dividendes*	11 453 958,00 euros
Acomptes sur dividendes (Payé en 2018)	34 316 434,80 euros
Résultats reportés	201 349 768,63 euros

* Le dividende net par action serait de 1,20 € par action.

Au plan fiscal, conformément aux dispositions légales luxembourgeoises, les distributions de dividendes sont en principe soumises à une retenue à la source au Grand-Duché du Luxembourg, au taux de 15%.

Cependant, ce taux peut être réduit par application des conventions fiscales internationales signées par le Grand-Duché du Luxembourg et du droit communautaire, en fonction de la résidence fiscale du bénéficiaire et sous sa propre responsabilité. Une demande de remboursement devra alors être adressée à l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg au plus tard le 31 décembre de l'année suivant celle du versement de la retenue à la source, en utilisant le formulaire 901 bis (http://www.impotsdirects.public.lu/formulaires/retenu_e_a_la_source/).

En outre, sous réserve des conventions fiscales internationales et de la législation applicable dans l'Etat de résidence du bénéficiaire, toute retenue à la source au Grand-Duché de Luxembourg est susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt d'égal montant imputable sur l'impôt dû dans l'Etat de résidence du bénéficiaire.

A titre d'information, l'administration française considère que les crédits d'impôts conventionnels attachés aux produits des titres de sociétés européennes inscrits dans un PEA et dont les émetteurs n'ont pas leur siège en France n'ouvrent pas droit à restitution, dans la mesure où les revenus des actions placées dans le PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu (cf. notamment BOI-RPPM-RCM-40-50-30-20150115 du 15 janvier 2015).

Participations croisées

Nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l'article 430-23 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants au titre de l'exercice clos

Néant

Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital

Néant

Instruments financiers

Dans le cadre de l'acquisition de AAA Group Ltd en 2015 des options de rachat portant sur 791 actions émises par Sword Charteris Ltd, soit 31% du capital, et détenues par des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd avaient été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat étaient exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1 décembre 2025 dans l'hypothèse où certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBIDTA) ne seraient pas remplis. Le prix d'exercice (GBP 2 077 par action) était le prix payé par les détenteurs de ces actions.

En 2017, compte tenu des perspectives de Sword Charteris Ltd et des conditions d'exercice, les options avaient une valeur nulle. Au cours de l'exercice 2018, les options ont été annulées à la suite de l'opération d'achat complémentaire de titres émis par Sword Charteris Ltd.

Conventions visées à l'article 441-7 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales - Rapport spécial

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte que la Société a conclu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, deux conventions entrant dans le cadre de l'article 441-7 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'une concernant l'attribution d'un success fee à la Société Financière Sémaphore Sarl suite à sa forte implication dans la cession d'Apak, une société non-consolidée ayant un dirigeant commun. Cette opération, entrant dans le champ d'application de l'article 441-7 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de l'article 16 des statuts, a été conclue aux conditions de marché vérifiées et approuvées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a également autorisé la conclusion d'un accord avec Le Connecteur, société ayant pour objectif de rechercher des cibles d'investissement pour le Groupe Sword, appartenant à Financière Sémaphore, une société non-consolidée ayant un dirigeant commun. Cette opération, entrant dans le champ d'application de l'article L-441-7 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, conclue aux conditions de marché, a eu lieu également dans le respect des conditions légales et statutaires, vérifiées et approuvées par le Conseil d'Administration.

La présentation du rapport financier, comprenant le rapport spécial, est prévu à la première résolution de l'AGO (projet de texte de résolutions) est soumis à l'approbation des actionnaires d'emblée, avant toute autre résolution.

Mandats sociaux des dirigeants

Conformément aux recommandations des Principes de Gouvernance d'Entreprise de la Bourse de Luxembourg, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Jacques Mottard : Président du Conseil d'Administration			
Président et Directeur Général Administrateur Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group SE	31/12/19 (*)
Directeur	Illimitée	Active Risk Group Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Active Risk Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Active Risk Inc	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Active Risk Australia	Durée illimitée
Président et Administrateur	1 an	Eurogenia	31/12/19 (*)
Directeur	Illimitée	Magic Galileo	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Minttulip Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Mobile Productivity Ltd	Durée illimitée
Président et Administrateur	1 an	Swissgenia	31/12/19 (*)
Directeur	Illimitée	Sword Achiever Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Charteris	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Connect	Durée illimitée

Directeur	Illimitée	Sword General Partner Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Global India	Durée illimitée
Président et Administrateur	6 ans	Sword Integra	31/12/24 (*)

Directeur	Illimitée	Sword IT Solutions Ltd.	Durée illimitée
Président du Conseil d'Administration	Illimitée	Sword Lebanon	Durée illimitée
Partner	Illimitée	Sword Middle East FZ LLC	Durée illimitée
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	6 ans	Sword SA	31/12/20 (*)
Gérant Président	1 an	Sword Sàrl	31/12/18 (*)
Président et Administrateur	1 an	Sword Services SA	31/12/18 (*)
Président et Directeur	Illimitée	Sword Soft Ltd	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Sword Sol	Durée illimitée
Président	Illimitée	Sword Solutions Inc	Durée illimitée
Administrateur Délégué	6 ans	Sword Technologies SA (Luxembourg)	31/12/20 (*)
Président et Administrateur	1 an	Sword Technologies SA (Suisse)	31/12/19 (*)
Directeur	Illimitée	Sword Technology Solutions Ltd	Durée illimitée
Président et Administrateur	1 an	Sword Suisse Holding	31/12/18 (*)

Mandats exercés hors du Groupe

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur et Président	1 an	Ardéva SA	31/12/18 (*)
Administrateur	1 an	Bella Tola SA	31/12/18 (*)
Gérant	Illimitée	Financière Sémaphore Sarl	Durée illimitée
Administrateur	1 an	INEA IT Group SA	31/12/18 (*)
Gérant	Illimitée	Maya	Durée illimitée
Président du Conseil d'administration et administrateur	1 an	Orny Holding SA	31/12/18 (*)
Gérant	Illimitée	Ruitor S.à r.l.	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SARL Le Connecteur	31/12/18 (*)
Gérant	Illimitée	SCCV CERVIN	31/12/18 (*)
Gérant	Illimitée	SCI Banga	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Combin	Durée illimitée
Gérant	1 an	SCI Decan	31/12/2018 (*)
Membre du Comité de surveillance	10 ans	Talence Gestion	Durée illimitée
Administrateur	1 an	Veisivi Holding SA	31/12/18 (*)

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Nicolas Mottard : Administrateur

Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group SE	31/12/19 (*)

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

François-Régis Ory : Administrateur / Président du Comité d'Audit			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Président Comité d'audit	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Président	Illimitée	L'Améliane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Florentiane SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	Lypolyane SAS	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Medicrea International SA	31/12/20 (*)
Président	Illimitée	ABM Medical SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM Ile de France SAS	Durée illimitée
Président	Illimitée	ABM Nord SAS	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Rhône Alpes SARL	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	ABM Sud SARL	Durée illimitée
Président	Illimitée	SASU LE REFUGE DE BACCHUS	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI de Chanas	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amaury	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI L'Amelaïs	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	SCI Florine	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Frédéric Goosse : Administrateur / Délégué à la gestion journalière			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Délégué à la gestion journalière	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Directeur	Illimitée	Active Risk Group Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Active Risk Ltd	Durée illimitée
Directeur	1 an	Eurogenia	31/12/19 (*)
Directeur	Illimitée	Mobile Productivity Ltd	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Soft Ltd	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	Sword Sol	Durée illimitée
Directeur	Illimitée	Sword Solutions Inc	Durée illimitée
Administrateur	6 ans	Sword Technologies	31/12/20 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Administrateur	6 ans	Alcancia	AGO 2023 (*)
Co-gérant	Illimitée	Financière Sémaphore	Durée illimitée
Gérant	Illimitée	PME Xpertise	Durée illimitée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

François Barbier : Administrateur / Membre du Comité d'Audit			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Membre Comité d'Audit	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Directeur Général Délégué	2 ans	21 CENTRALE PARTNERS	31/12/18 (*)
Administrateur	2 ans	21 INVEST SpA	31/12/19 (*)
Président Administrateur	1 an	ADVANCED COFFEE INVESTMENT (Société de droit suisse)	31/12/19 (*)
Président du Comité de surveillance	Indéterminée	DALTYS	Durée indéterminée

Membre du Comité de Surveillance	1 an	Financière Eclat	AG comptes au 28/02/2019
Représentant permanent de MG Participations au CA	1 an	Mandarine Gestion	31/12/2019
Président	Indéterminée	Hexagramme (société patrimoniale)	Durée indéterminée

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

PACBO Europe : Administrateur / Nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013			
Fonction	Durée Mandat	Société	Date d'échéance
Administrateur	4 ans	Sword Group	31/12/19 (*)
Mandats exercés hors du Groupe			
Administrateur	N/C	ALPHABET S.A.	NC
Administrateur	N/C	ARGOS S.A.	NC
Administrateur	N/C	CAFRA S.A.	NC
Administrateur	N/C	CIPPUS S.A.	NC
Administrateur	N/C	DELTA INVEST S.A.	NC
Administrateur	N/C	DIORASIS INTERNATIONAL	NC
Administrateur	N/C	DOMANIAL S.A., SPF	NC
Administrateur	N/C	EMANIMMO S.A.	NC
Administrateur	N/C	FDD, Financière de développement S.A.	NC
Gérant	N/C	FELIX Sàrl	NC
Administrateur	N/C	FIVER SA SPF	NC
Administrateur	N/C	GLADINVEST SA	NC
Administrateur	N/C	GRAVEY SA	NC
Administrateur	N/C	GREVLIN SA	NC
Administrateur	N/C	HAUT HORLOGERIE BENELUX S.A.	NC
Administrateur	N/C	HELEN HOLDINGS SA	NC
Administrateur	N/C	HIORTS FINANCE SA	NC
Administrateur	N/C	JEZARA HOLDINGS SA	NC
Administrateur	N/C	JUFINE S.A.	NC
Administrateur	N/C	LAGOMAR SA	NC
Administrateur	N/C	LUX FOOD SA	NC
Administrateur	N/C	LUXAD SA	NC
Administrateur	N/C	MHDS INVESTMENTS SA	NC
Administrateur	N/C	NICOBA SA	NC
Administrateur	N/C	ORMYLUX SARL	NC
Administrateur	N/C	PARMERIA SA SPF	NC
Administrateur	N/C	PHILUBIS SA	NC
Administrateur	N/C	SARAN SA	NC

Gérant	N/C	SOPHIALUX SARL	NC
Administrateur	N/C	SOVIMO SA	NC
Administrateur	N/C	TIBERGEST SA	NC
Administrateur	N/C	TMPARIF SA	NC
Administrateur	N/C	TREETOP Asset Management Luxembourg	NC
Administrateur	N/C	TREETOP Belgium S.A.	NC
Administrateur	N/C	WERTEX SA	NC
Administrateur	N/C	WEST INDIES INVEST SA	NC

(*) AG statuant sur les comptes de l'exercice

Rémunération des mandataires sociaux

La présentation des rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous est conforme à la recommandation (n°8) des Principes de Gouvernance d'Entreprise de la Bourse de Luxembourg relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Tableau n°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	66 391 € ⁽¹⁾	45 163 € ⁽¹⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	66 391 €	45 163 €

⁽¹⁾ Financière Sémaphore Sàrl, Société contrôlée par Monsieur Jacques Mottard, a facturé des prestations de services et a refacturé des frais divers à Sword Group SE pour un montant total de :

- 861 742,72 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- 520 130,52 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017,

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 30 novembre 2018, a décidé d'allouer à Monsieur Jacques Mottard, au titre de son mandat de Président, la somme brute mensuelle de 1 600 euros à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette rémunération s'est élevée à la somme totale de 12 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nicolas Mottard	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	15 000 €	15 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	15 000 €	15 000 €

Frédéric Goosse	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	20 000 €

François Barbier	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	20 000 €

François-Régis Ory	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	20 000 €

Patrice Crochet	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 5)	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	20 000 €

Tableau n°2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	Montant au 31/12/2018		Montant au 31/12/2017	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	12 000 €	12 000 €	8 500 €	8 500 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	13 138 €	13 138 €	12 819 €	12 819 €
Avantages en nature	41 253 €	41 253 €	23 844 €	23 844 €
TOTAL	66 391 €	66 391 €	45 163 €	45 163 €

Le tableau N°2 est seulement complété pour Jacques Mottard car pour les autres mandataires, les sommes correspondent uniquement à des jetons de présence.

Tableau n°3 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute Société du Groupe

Non applicable.

Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau n°5 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau n°6 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau n°7 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'y a pas de plan d'options de souscriptions actuellement en cours.

Tableau n°8 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Non applicable.

Tableau n°9 :

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mandataires sociaux								
J. Mottard - PDG		X		X		X		X

Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 95 000 euros.

Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprises agréé

Le mandat du Cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'un exercice, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Autorisation et pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017 a mis en place un nouveau programme de rachat d'actions soumis aux dispositions des articles 430-15 et 461-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, au Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux statuts de la Société.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé,
- l'achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'attribution aux salariés,
- l'annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 5% du capital social de la Société, sur une période de vingt-quatre mois.

Cette autorisation est accordée dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions achetées par la Société en vertu de cette autorisation ne pourrait représenter plus de 5% du capital social, y compris les actions achetées dans le cadre d'autorisations d'achat précédemment accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires. Dans les limites spécifiées par les articles 430-15 et 461-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises d'ici la fin du présent programme ne peuvent avoir pour effet que l'actif net de la Société ne devienne inférieur au montant du capital souscrit de la Société, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer,

- la contre-valeur d'acquisition de chaque action de la Société ne pourra être inférieure à 85% du cours de bourse de clôture du jour précédant la date de l'opération, ni supérieure à 115% du cours de bourse de clôture du jour précédant la date de l'opération, hors frais d'acquisition,
- les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré aux prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur,
- cette autorisation a été consentie pour une durée maximale de 5 ans, c'est-à-dire jusqu'au 28 avril 2022.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des différents rapports qui vous sont présentés, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Jacques Mottard
Président et Directeur Général de la Société Sword Group

Aux actionnaires de
SWORD GROUP S.E.
Société Européenne

R.C.S. Luxembourg B 168.244

2-4, rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREÉ

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SWORD GROUP S.E.** (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Raison pour laquelle une question a été identifiée comme question clé de l'audit	Réponses apportées au point identifié
---	--

Parts dans des entreprises liées et participations	
---	--

<p>Au 31 décembre 2018, la Société détient un certain nombre de filiales, comptabilisées au coût d'acquisition qui peuvent être sujets à des corrections de valeur en cas de diminution durable de la valeur de celles-ci.</p> <p>L'évaluation de ces investissements est significative pour notre audit, étant donné la valeur comptable de ces investissements et le jugement à appliquer dans l'évaluation du caractère durable d'une éventuelle correction de valeur.</p>	<p>Des tests de détails substantifs ont été réalisés pour s'assurer de l'existence des investissements ainsi que de la réconciliation des mouvements de l'année.</p> <p>Nous avons évalué la prise en compte des indicateurs de moins-values éventuelles par la direction. Dans cette évaluation, la valeur nette comptable est prise en compte comme point de départ pour estimer s'il existe une moins-value durable, en complément d'une analyse qualitative.</p> <p>Nous avons également revu le caractère adéquat des informations reprises en Note 5.1. « Parts envers des entreprises liées » et 5.2 « Parts dans des entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation ».</p>
---	---

Observations clés communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.
---	--

Raison pour laquelle une question a été identifiée comme question clé de l'audit	Réponses apportées au point identifié
---	--

Reconnaissance du chiffre d'affaires	
---	--

<p>La Société fournit des services de gestion, tels que décrits à la note 10 des états financiers, à diverses filiales.</p>	<p>Nos procédures comprenaient notamment l'évaluation de la méthode de constatation des produits pour les contrats de services de gestion et la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction entourant l'analyse de la constatation des produits et l'identification des conditions contractuelles inhabituelles.</p>
---	---

<p>Les normes internationales d'audit requièrent d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative.</p>	<p>Des procédures substantives détaillées ont été réalisées en ce qui concerne l'analyse et le test du coût majoré du calcul des frais de gestion et de la validation de la marge.</p>
---	--

Observations clés communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.
---	--

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant

d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 avril 2018 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 7 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la Société <http://www.sword-group.com> relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Luxembourg, le 28 mars 2019

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
10A, rue Henri M. Schnadt
L – 2530 Luxembourg



Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

12 ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2018

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103	0,00	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	0,00	0,00
B. Frais d'établissement	1107	0,00	0,00
C. Actif immobilisé	1109	212 926 725,18	210 618 062,67
I. Immobilisations incorporelles	1111	4.1 64 763,94	115 353,82
1. Frais de développement	1113	0,00	0,00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	64 763,94	103 851,44
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	64 763,94	103 851,44
b) créés par l'entreprise elle-même	1119	0,00	0,00
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121	0,00	0,00
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	0,00	11 502,38
II. Immobilisations corporelles	1125	4.2 0,00	0,00
1. Terrains et constructions	1127	0,00	0,00
2. Installations techniques et machines	1129	0,00	0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

ACTIF (SUITE)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	0,00	0,00
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	0,00	0,00
III. Immobilisations financières	1135	212 861 961,24	210 502 708,85
1. Parts dans des entreprises liées	1137	212 531 642,74	207 815 642,74
2. Créances sur des entreprises liées	1139	0,00	0,00
3. Participations	1141	0,00	2 436 412,66
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	0,00	0,00
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	330 318,50	250 653,45
6. Autres prêts	1147	0,00	0,00
D. Actif circulant	1151	35 395 732,02	30 337 046,29
I. Stocks	1153	0,00	0,00
1. Matières premières et consommables	1155	0,00	0,00
2. Produits en cours de fabrication	1157	0,00	0,00
3. Produits finis et marchandises	1159	0,00	0,00
4. Acomptes versés	1161	0,00	0,00
II. Créances	1163	23 129 467,09	17 909 272,91
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	84 701,10	75 425,38
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	84 701,10	75 425,38
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169	0,00	0,00
2. Créances sur des entreprises liées	1171	21 352 803,29	14 514 754,48
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	21 352 803,29	14 514 754,48
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	0,00	0,00
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177	0,00	302 150,58
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179	0,00	302 150,58
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181	0,00	0,00
4. Autres créances	1183	1 691 962,70	3 016 942,47
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	948 530,61	1 068 333,75
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187	743 432,09	1 948 608,72

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

ACTIF (SUITE)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189	189 <u>501 758,01</u>	190 <u>356 641,38</u>
1. Parts dans des entreprises liées	1191	191 <u>0,00</u>	192 <u>0,00</u>
2. Actions propres ou parts propres	1209 7.4	209 <u>501 758,01</u>	210 <u>356 641,38</u>
3. Autres valeurs mobilières	1195	195 <u>0,00</u>	196 <u>0,00</u>
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	197 <u>11 764 506,92</u>	198 <u>12 071 132,00</u>
E. Comptes de régularisation	1199	199 <u>279 065,24</u>	200 <u>308 716,58</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 <u>248 601 522,44</u>	202 <u>241 263 825,54</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
I. Capital souscrit	1301 <u>7, 7.3</u>	301 <u>223 804 946,14</u>	302 <u>223 210 684,13</u>
II. Primes d'émission	1303 <u>7.1, 7.3</u>	303 <u>9 544 965,00</u>	304 <u>9 544 965,00</u>
III. Réserve de réévaluation	1305 <u>7.1, 7.3</u>	305 <u>70 676 064,46</u>	306 <u>70 676 064,46</u>
IV. Réserves			
1. Réserve légale	1307 _____	307 <u>0,00</u>	308 <u>0,00</u>
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1309 _____	309 <u>1 456 254,51</u>	310 <u>1 311 137,88</u>
3. Réserves statutaires	1311 <u>7.2, 7.3</u>	311 <u>954 496,50</u>	312 <u>954 496,50</u>
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur			
a) autres réserves disponibles	1313 <u>7.4, 7.3</u>	313 <u>501 758,01</u>	314 <u>356 641,38</u>
b) autres réserves non disponibles	1315 _____	315 <u>0,00</u>	316 <u>0,00</u>
V. Résultats reportés	1429 _____	429 <u>0,00</u>	430 <u>0,00</u>
VI. Résultat de l'exercice	1431 _____	431 <u>0,00</u>	432 <u>0,00</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1433 _____	433 <u>0,00</u>	434 <u>0,00</u>
VIII. Subventions d'investissement en capital	1319 <u>7.3</u>	319 <u>130 091 125,36</u>	320 <u>144 456 910,61</u>
	1321 <u>7.3</u>	321 <u>46 352 971,61</u>	322 <u>-2 778 393,82</u>
	1323 <u>7.3</u>	323 <u>-34 316 434,80</u>	324 <u>0,00</u>
	1325 _____	325 <u>0,00</u>	326 <u>0,00</u>
B. Provisions			
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1331 _____	331 <u>46 340,00</u>	332 <u>0,00</u>
2. Provisions pour impôts	1333 _____	333 <u>0,00</u>	334 <u>0,00</u>
3. Autres provisions	1335 <u>15</u>	335 <u>0,00</u>	336 <u>0,00</u>
	1337 _____	337 <u>46 340,00</u>	338 <u>0,00</u>
C. Dettes			
1. Emprunts obligataires	1435 _____	435 <u>24 750 236,30</u>	436 <u>18 053 141,41</u>
a) Emprunts convertibles	1437 _____	437 <u>0,00</u>	438 <u>0,00</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1439 _____	439 <u>0,00</u>	440 <u>0,00</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1441 _____	441 <u>0,00</u>	442 <u>0,00</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443 _____	443 <u>0,00</u>	444 <u>0,00</u>
b) Emprunts non convertibles	1445 _____	445 <u>0,00</u>	446 <u>0,00</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447 _____	447 <u>0,00</u>	448 <u>0,00</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449 _____	449 <u>0,00</u>	450 <u>0,00</u>
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355 <u>8</u>	355 <u>20 042 097,43</u>	356 <u>17 034 319,76</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357 _____	357 <u>42 097,43</u>	358 <u>34 319,76</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359 _____	359 <u>20 000 000,00</u>	360 <u>17 000 000,00</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

PASSIF (SUITE)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365	0,00	0,00
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367	1 138 746,12	650 231,86
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369	1 138 746,12	650 231,86
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	0,00	0,00
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377	0,00	0,00
6. Dettes envers des entreprises liées	1379	3 003 565,71	38 872,16
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	3 003 565,71	38 872,16
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	0,00	0,00
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	0,00	0,00
8. Autres dettes	1451	565 827,04	329 717,63
a) Dettes fiscales	1393	563 185,90	327 135,00
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395	2 641,14	2 582,63
c) Autres dettes	1397	0,00	0,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	0,00	0,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	0,00	0,00
D. Comptes de régularisation	1403	0,00	0,00
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	405	248 601 522,44	241 263 825,54

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 2018

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 10	701 3 578 441,39	702 3 427 731,34
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703	703 0,00	704 0,00
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705	705 0,00	706 0,00
4. Autres produits d'exploitation	1713 11	713 4 167 649,05	714 74 494,46
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671	671 -7 366 877,62	672 -2 688 684,06
a) Matières premières et consommables	1601	601 -5 268,84	602 -4 247,21
b) Autres charges externes	1603 11	603 -7 361 608,78	604 -2 684 436,85
6. Frais de personnel	1605 12	605 -158 825,69	606 -139 812,83
a) Salaires et traitements	1607	607 -142 825,57	608 -123 801,11
b) Charges sociales	1609	609 -16 000,12	610 -16 011,72
i) couvrant les pensions	1653	653 -9 693,11	654 -9 593,16
ii) autres charges sociales	1655	655 -6 307,01	656 -6 418,56
c) Autres frais de personnel	1613	613 0,00	614 0,00
7. Corrections de valeur	1657	657 -1 386 817,45	658 -1 869 260,43
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 4	659 -89 705,76	660 -89 221,54
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 13.1	661 -1 297 111,69	662 -1 780 038,89
8. Autres charges d'exploitation	1621 17	621 -107 238,89	622 -102 200,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 2018 (SUITE)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	44 900 004,42	2 760 792,32
a) provenant d'entreprises liées	1717 14	44 900 004,42	2 760 792,32
b) provenant d'autres participations	1719	0,00	0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées	1723	0,00	0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	0,00	0,00
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	1 085 066,69	1 235 845,31
a) provenant d'entreprises liées	1729 9.1	727 381,66	753 243,04
b) autres intérêts et produits financiers	1731	357 685,03	482 602,27
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	0,00	0,00
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665 13.2	2 315 136,65	-4 693 767,84
14. Intérêts et autres charges financières	1627	-608 776,94	-1 124 028,24
a) concernant des entreprises liées	1629 9.1	-12 797,04	-4 674,67
b) autres intérêts et charges financières	1631	-595 979,90	-1 119 353,57
15. Impôts sur le résultat	1635 15	0,00	6 420,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	46 417 761,61	-3 112 469,97
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637 15	-64 790,00	334 076,15
18. Résultat de l'exercice	1669	46 352 971,61	-2 778 393,82

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

13 NOTE AUX ÉTATS FINANCIERS 2018

Note 1 : Généralités

Sword Group SE, ci-après dénommée "la Société" est une société européenne dont le siège social a été transféré en date du 26 mars 2012 de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a pour objet :

- D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile ;
- De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- La Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.
- Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou Sociétés, avec toutes autres personnes ou Sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet. De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'«Affilié»), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié);
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- La Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Note 1 : Généralités (suite)

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

La Société a été constituée le 22 juin 2001 pour une durée illimitée et son siège social est établi à Windhof.

La Société établit des comptes consolidés en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 concernant la comptabilité et les états financiers des entreprises à Luxembourg (ci-après « la Loi modifiée du 19 décembre 2002 »). La Société est cotée sur le marché NYSE EURONEXT à Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.sword-group.com/fr/investisseurs/>

Note 2 : Principes comptables

La Société tient ses livres en euros. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les politiques comptables et les règles d'évaluation sont, en dehors de celles imposées par la Loi modifiée du 10 août 1915, définies par le Conseil d'Administration. La préparation des états financiers implique un recours à certaines estimations comptables par le Conseil d'Administration qui exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Un changement d'estimation peut avoir un impact significatif sur les états financiers. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses liées à ces estimations sont adéquates et que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Note 3 : Règles d'évaluation

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 33% et est représenté par une licence informatique et un site internet.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 20% et est représenté par du matériel informatique.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique qui comprend les frais accessoires ou leur valeur nominale (créances et prêts). En cas de dépréciation qui de l'avis du Conseil d'Administration revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Afin de déterminer l'existence de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées, le Conseil d'Administration s'est basé sur la différence entre la valeur nette comptable de chaque investissement et leur valeur recouvrable, déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période trois ans.

3.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeurs lorsque leur recouvrement est compromis. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières, représentées par des parts dans des fonds monétaires, sont évaluées à leur juste valeur qui correspond au dernier cours disponible à la date de clôture. Les pertes et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les valeurs mobilières, représentées par les actions propres de la Société sont évaluées à leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le coût historique est inférieur au prix du marché. Selon les dispositions de l'article 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan.

La valeur de marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé.

3.6. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3.7. Provision

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui sont, à la date de clôture du bilan, soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de paiement, pour tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Les dettes sont enregistrées comme des dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

3.9. Conversion des comptes en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des avoirs en banque, des valeurs mobilières, des créances à court terme et des actifs immobilisés, sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Tous les postes du passif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des dettes à court terme, sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Les avoirs en banque, les valeurs mobilières, les créances et les dettes à court terme, de par leur caractère liquide, exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
- Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les montants résultant de prestations de services rendues par la Société à des entreprises liées, déduction faite des éventuelles réductions sur ventes ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

3.11. Comparabilité des exercices

En accord avec l'article 29 (2) de la loi du 19 décembre 2002, un élément du bilan de l'exercice précédent a été reclassé à des fins de comparabilité, principalement la provision d'impôts. Celle-ci a été reclassés du poste « Provision pour impôts » vers le poste « Autres dettes – Dettes fiscales » pour un montant de € 327 135,00.

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1. Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

	Concessions Brevets, licences	Acomptes Versés	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	266 830,27	11 502,38	278 332,65
Entrées	23 779,38	15 336,50	39 115,88
Transferts	26 838,88	(26 838,88)	0,00
Prix d'acquisition fin d'exercice	317 448,53	0,00	317 448,53
Corrections de valeur au début de l'exercice	(162 978,83)	-	(162 978,83)
Dotations de l'exercice	(89 705,76)	-	(89 705,76)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(252 684,59)	-	(252 684,59)
Valeur nette à la fin de l'exercice	64 763,94	-	64 763,94
Valeur nette au début de l'exercice	103 851,44	11 502,38	115 353,82

4.2. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	19 294,00	40 592,04	59 886,04
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	19 294,00	40 592,04	59 886,04
Corrections de valeur au début de l'exercice	(19 294,00)	(40 592,04)	(59 886,04)
Dotations de l'exercice	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(19 294,00)	(40 592,04)	(59 886,04)
Valeur nette à la fin de l'exercice	-	-	-
Valeur nette au début de l'exercice	-	-	-

Note 5 : Immobilisations financières

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

	Parts dans des entreprises liées	Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	212 561 642,74	3 482 188,39	456 911,04	216 500 742,17
Entrées	-	-	-	-
Sorties	-	-	(124 828,23)	(124 828,23)
Transfert	2 436 412,66	(3 482 188,39)	1 045 775,73	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	214 998 055,40	-	1 377 858,54	216 375 913,94
Correct. de valeur au début de l'ex.	(4 746 000,00)	(1 045 775,73)	(206 257,59)	(5 998 033,32)
Dotations de l'exercice	(2 436 412,66)	-	-	(2 436 412,66)
Reprise de l'exercice	4 716 000,00	-	204 493,28	4 920 493,28
Transfert de l'exercice	-	1 045 775,73	(1 045 775,73)	-
Correct. de valeur à la fin de l'exerc.	(2 466 412,66)	-	(1 047 540,04)	(3 513 952,70)
Valeur nette à la fin de l'exercice	212 531 642,74	-	330 318,50	212 861 961,24
Valeur nette au début de l'exercice	207 815 642,74	2 436 412,66	250 653,45	210 502 708,85

5.1. Des parts envers des entreprises liées

Suite à une convention signée entre actionnaires en date du 31 décembre 2018, la Société a pris le contrôle de Tipik Communication Agency SA, sans prise de participation supplémentaire.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration estime que :

- Pour Sword Sol Sàrl, Sword Solutions Inc. et Sword Suisse Holding, la valeur des sociétés est supérieure au prix d'acquisition historique.
- Pour Sword Soft Ltd, la valeur de la société est supérieure au prix d'acquisition historique, et donc la correction de valeur enregistrée sur les titres pour un montant de € 4 716 000,00 enregistrée en 2017, a été annulée en 2018.
- Pour Tipik Communication Agency SA, les titres ont été entièrement dépréciés pour un montant de € 2 436 412,66 en 2018.
- Pour Sword Création Informatique Ltd, les titres ont été entièrement dépréciés pour un montant de € 30 000,00 depuis 2015.

Afin de déterminer l'existence de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées, le Conseil d'Administration s'est basé sur la différence entre la valeur nette comptable de chaque investissement et leur valeur recouvrable, déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période trois ans.

Note 5 : Immobilisations financières (Suite)**5.1. Des parts envers des entreprises liées**

Au 31 décembre 2018, les parts envers des entreprises liées sont représentées par :

Nom de la filiale	% de détention	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2018	Résultat au 31.12.2018
Sword Création Informatique Ltd (Waterfall Crescent North, Waterfall Park, Vorna Valley, Midrand, Afrique du Sud)	100%	30 000,00	14 842	15 848
Sword Soft Ltd (1000 Great West Road, Brentford, Middlesex, 112 Weston Road, TW89DW, Angleterre)	100%	161 366 200,00	90 287 154	78 694 889
Sword Sol Sàrl (2 rue d'Arlon L-8399 Windhof, Luxembourg)	100%	18 849 792,32	17 646 167	3 067 912
Sword Solutions Inc (30 Broad Street, 14 th Floor, New York, NY 10004, USA)	100%	1 302 000,00	1 674 587	(31 082)
Sword Suisse Holding SA (19 Avenue des Baumettes, CH 1020 Renens, Suisse)	100%	31 013 650,42	20 599 119	3 327 187
Tipik Communication Agency SA (270 Avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles, Belgique)	49%	2 436 412,66	(2 149 791)	(3 030 125)
214 998 055,40				

5.2. Des parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

Suite à la prise de contrôle de Tipik Communication Agency SA en date du 31 décembre 2018 (voir note 5.1), les titres de Tipik Communication Agency SA comptabilisés au prix historique de € 2 436 412,66 ont été transférés sous le poste « Parts envers des entreprises liées ».

Les titres de Lyodssoft HK comptabilisés pour un prix historique de € 1 045 778,73 ont été transférés sous le poste « Titres ayant le caractère d'immobilisations », de par le fait qu'il s'est avéré que l'on ne détenait que 9% au lieu de 20%.

Au 31 décembre 2018, la Société n'a plus de participations.

5.3. Des titres ayant le caractère d'immobilisation

Durant l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, la liquidation de Tooxme SA a été clôturée. Le prix d'acquisition historique s'élevait à € 124 828,23 et avait été entièrement provisionné en 2017. Ce montant de € 124 828,23 a été considéré comme définitivement irrécupérable sur l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration a décidé :

- De reprendre une correction de valeur à hauteur de € 79 665,05 sur les titres de Scientific Brain Training ramenant la valeur nette comptable de ces titres à € 330 318,50 ;
- De maintenir la correction de valeur de € 1 045 778,73 sur les titres Lyods Engineering Limited, (anciennement Lyodssoft HK), société ayant son siège à Hong Kong.

Note 6 : Autres créances

Au 31 décembre 2018 et 2017, la Société a une créance envers un des principaux actionnaires de Tipik Communication Agency SA pour un montant de € 446 400,81. Selon le Conseil d'Administration, celle-ci n'est pas considérée comme douteuse.

Au 31 décembre 2018, la Société a accordé des prêts à des dirigeants de filiales du groupe dans le cadre de financement de prise de participations minoritaires au sein de filiales du groupe. Le montant des prêts et des intérêts courus au 31 décembre 2018 s'élève à € 1 240 746,89 (€ 2 341 621,70 en 2017) et dont € 743 432,09 (€ 1 948 608,72 en 2017) est échu à plus d'un an.

Note 7 : Capitaux propres

7.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2018 et 2017, le capital social est de € 9 544 965, représenté par 9 544 965 actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune, entièrement libérées. Le capital social est accompagné d'une prime d'émission de € 70 676 064,46.

7.2. Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

7.3. Variations au niveau des comptes de capitaux propres

Pour la période se terminant au 31 décembre 2018, les variations sont les suivantes :

	01.01.2018	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Actions propres	31.12.2018
Capital	9 544 965,00					9 544 965,00
Prime d'émission	70 676 064,46					70 676 064,46
Réserve légale	954 496,50					954 496,50
Réserve pour actions propres	356 641,38				145 116,63	501 758,01
Résultats reportés	144 456 910,61	-2 778 393,82		-11 442 274,80	-145 116,63	130 091 125,36
Acomptes sur dividendes	-			-34 316 434,80		-34 316 434,80
Résultats de l'exercice	-2 778 393,82	2 778 393,82	46 352 971,61			46 352 971,61
TOTAL	223 210 684,13	-	46 352 971,61	-45 758 709,60		223 804 946,14

7.4 Actions propres

Au 31 décembre 2018, il existait 17 302 actions propres enregistrées pour un montant total de € 501 758,01, enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières ».

Selon les dispositions de 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan, soit un montant total de € 501 758,01.

Les actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises à des fins de support de la valeur cotée de l'action Sword Group.

Note 8 : Dettes envers des établissements de crédit

Aucune dette bancaire n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans. Aucune dette n'est couverte par une sûreté réelle. Au 31 décembre 2018, les dettes bancaires se répartissent de la façon suivante :

	Montant utilisé	Montant total autorisé
Dettes bancaires à plus d'un an	20 000 000,00	130 000 000,00
Dettes bancaires à moins d'un an	-	-
Intérêts et commissions à payer	42 097,43	-
	<u>20 042 097,43</u>	

Classement des dettes envers des établissements de crédit à plus d'un an

Les dettes bancaires à plus d'un an correspondent à des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par la Société sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières à plus d'un an des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2018 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois)
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir

Les covenants bancaires

La Société s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- Le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats
- Le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1

En cas de non-respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours de crédit d'un montant de € 20 000 000 au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, ces clauses sont respectées par la Société.

Note 9 : Transactions entre parties liées

9.1 Vis-à-vis d'entreprises associées

Au 31 décembre 2018, les postes de bilan envers des sociétés liées se présentent de la façon suivante :

	Créances sur des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an	Dettes envers des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an
Sword Technologies SA (LUX)	13 140 914,57	-
Sword Charteris Limited (UK)	5 164 785,05	-
Sword It Solutions Inc (UK)	1 962 378,46	-
Sword Solutions Inc (USA)	-	1 512 440,22
Active Risk Inc (USA)	-	1 480 969,31
Diverses sociétés liées	1 084 725,21	10 156,18
	21 352 803,29	3 003 565,71

Les principales positions du bilan reprises ci-dessus sont générées essentiellement par l'activité de « cash pooling ». Les principaux comptes courants entre sociétés du groupe sont rémunérés aux taux variant entre 1,74% et 3,24%, correspondant aux conditions de marché applicables à chaque filiale.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les événements suivants se sont réalisés :

- La Société a abandonné un montant de € 1 000 000 avec clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis du compte courant de Sword Technologies SA. Au 31 décembre 2018, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 7 625 000 vis-à-vis de Sword Technologies SA. Le compte courant de Sword Technologies SA de € 13 140 914,57 prend déjà en compte cet abandon de compte courant.
- Au 31 décembre 2018, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 6 124 381,96 vis-à-vis de Tipik Communication Agency SA. Voir note 9.3.

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les principales natures de charges et produits envers des entreprises liées sont les suivantes :

	Charges	Produits
Prestations de services de gestion	-	3 578 441,39
Dividendes	-	44 900 004,42
Sous-traitances / Honoraires divers	305 099,00	-
Frais de marketing	647 292,50	-
Autres frais divers	22 477,46	4 138 077,41
Intérêts sur compte courant	12 797,04	727 381,66
Abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune	1 000 000,00	-
Résultat de change	83 804,90	-
	2 071 470,90	53 343 904,88

Note 9 : Transactions entre parties liées

9.2 Vis-à-vis d'entreprises non consolidées ayant des dirigeants communs

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, Financière Sémaphore S.à r.l, société de droit luxembourgeois, a facturé les prestations suivantes :

- De l'assistance en matière de direction générale de la Société pour un montant de € 361 742,72,
- Des honoraires de succès relatifs aux cessions/acquisition pour un montant de € 500 000,00

9.3 Vis-à-vis d'entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation

Avant la prise de contrôle de Tipik Communication Agency SA (voir note 5.1).

Suite à la dissolution volontaire de FI System Belgium SA en 2015, la Société a repris, au cours de l'exercice, une créance envers Tipik Communication Agency SA pour un montant de € 1 072 231,38 ainsi que l'abandon de créances avec une clause de retour à meilleure fortune pour le même montant. Au 31 décembre 2017, le solde de la créance envers Tipik Communication Agency s'élevait à € 302 150,58 qui a été totalement abandonnée avec une clause de retour à meilleure fortune au cours de l'exercice 2018. Voir note 9.1

Note 10 : Montant net du chiffre d'affaires

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'élève à € 3 578 441,39 et est représenté par des prestations de services adressées à l'ensemble des filiales du groupe.

La répartition par zone géographique est la suivante :

- Europe : 94 %
- Amérique du Nord : 4%
- Océanie : 1%
- Asie : 1%

Note 11 : Autres produits d'exploitation / Autres charges externes

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les autres produits d'exploitation sont principalement représentés par la refacturation de frais/honoraires d'acquisition et de cession à des sociétés liées qui ont l'investissement concerné en direct, soit pour un montant total de € 4 138 077,41. Voir note 9.1.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les autres charges externes sont représentées par les frais/honoraires d'acquisition et de cession pour un montant de € 4 529 387,88 et par les frais liés à la gestion de la holding et de ses filiales pour un montant de € 2 837 489,74.

Note 12 : Personnel

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, le nombre d'employés de la Société s'élève en moyenne à une personne (1 en 2017).

Note 13 : Corrections de valeur

13.1. Corrections de valeur sur actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les corrections de valeur sur l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- Une reprise de corrections de valeur sur des autres créances pour un montant de € 5 038,39 (une correction de valeur de € 5 038,39 en 2017).
- Un abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des entreprises liées pour un montant de € 1 000 000 (€ 1 775 000 en 2017). Voir Note 9.1.
- Un abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des participations pour un montant de € 302 150,58 (€ 0 en 2017). Voir Note 9.3.

13.2. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- Une reprise de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées pour un montant de € 4 716 000,00 en relation avec Sword Soft Ltd. Voir Note 5.1.
- Une reprise de correction de valeur sur des titres ayant le caractère d'immobilisations pour un montant de € 79 665,05 (€ 22 232,16 en 2017). Voir Note 5.3.

- Une correction de valeur sur les actions propres enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières » pour un montant de € 44 115,74 (€ 0 en 2017).
- Une correction de valeur sur les titres de Tipik Communication Agency SA pour un montant de € 2 436 412,66. Voir Note 5.1.

Note 14 : Produit des immobilisations financières

Les produits des immobilisations financières représentent des dividendes des filiales de la Société.

Note 15 : Impôts

La Société est soumise à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux sont soumises. La Société a été définitivement imposée jusqu'au 31 décembre 2017.

Note 16 : Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2018, la Société s'est portée garante sur le crédit bancaire accordé à Tipik Communication Agency SA et pour lequel la Société a une participation de 49%. Le montant de cette garantie s'élève à 5,5 millions d'euros et arrive à terme le 31 mars 2019. Dans ce cadre, la société a donné en nantissement un compte bancaire à hauteur de € 5 500 000.

Note 17 : Rémunérations alloués aux membres du Conseil d'Administration

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, les administrateurs ont reçu des tantièmes pour un montant de € 95 000 (en 2017 : € 95 000). Ce montant est repris sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018, aucune avance, crédit n'a été accordée aux membres des organes d'administration.

Note 18 : Honoraires perçus par le réviseur d'entreprises agréé

Conformément à l'article 470-1 de la loi modifiée du 18 décembre 2009, les indications prescrites à l'article 444-5 de cette loi modifiée ont été omises. L'information sur les honoraires du réviseur d'entreprises agréé figure dans les comptes consolidés et intègre les honoraires d'audit sur les états financiers.

Note 19 : Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu après la clôture des états financiers se terminant au 31 décembre 2018.



MAZARS

Aux actionnaires de
SWORD GROUP S.E.
Société Européenne

2-4, Rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **SWORD GROUP S.E.** et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018 ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces règlement, loi et normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
<p>Dépréciation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2018, le goodwill s'élève à une valeur nette de KEUR 66 200. Dans le référentiel IFRS tels qu'adopté par l'UE, la Société doit procéder à un test de dépréciation du goodwill sur une périodicité au moins annuelle. Les tests de dépréciation sont significatifs pour notre audit, étant donné la complexité du processus d'évaluation et le jugement ainsi que les hypothèses retenues qui sont sujets aux développements économiques et aux futures conditions d'activités.</p>	<p>Nous avons remis en cause la projection des cash flows incluse dans les tests de dépréciation du goodwill annuels en considérant le caractère exact des projections faites par le passé.</p> <p>Pour notre audit, nous avons de plus revu de manière critique et testé les hypothèses clés, les méthodologies, le coût moyen pondéré du capital et autres données utilisées, émises par la direction, pour par exemple les comparer à des données externes et historiques, telles qu'attentes de croissance de marché externes. Nous avons procédé à une analyse de la sensibilité dans le modèle d'évaluation utilisé par le groupe.</p> <p>Notre département d'expertise en évaluation d'évaluation a été intégré au sein de l'équipe d'audit pour nous assister dans la réalisation de ces procédures. Nous nous sommes concentrés sur la sensibilité de la marge disponibles dans les unités génératrices de cash, évaluant si une potentielle variation raisonnable dans les hypothèses peut entraîner la valeur nette comptable à être supérieure à la valeur estimée. Nous avons évalué le caractère exact des estimations faites par le conseil d'administration par le passé.</p> <p>Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations reprises en annexe 17.3 des états financiers consolidés.</p>
<p>Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance</p>	<p>Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.</p>

Raison pour laquelle une question a été identifiée comme question clé de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Reconnaissance du chiffre d'affaires	
<p>Ainsi que détaillé en note 7 dans les annexes aux états financiers, le groupe vend ses services à différents clients et opère dans différents secteurs d'activités et secteurs géographiques.</p> <p>Les normes internationales d'audit requièrent d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative.</p> <p>Une proportion des revenus du groupe est générée via des contrats importants et complexes qui implique l'évaluation des conditions dans lesquelles le transfert des risques et bénéfices à l'acheteur est effectué, afin d'évaluer si les produits et les charges sont à reconnaître dans la période courante.</p>	<p>Nos procédures incluent entre autres, l'évaluation de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires pour les contrats complexes.</p> <p>Au travers des travaux effectués par des auditeurs des filiales, nous avons testé la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction en lien avec l'analyse de la reconnaissance des revenus et l'identification de clauses de contrats inhabituelles.</p> <p>Nous avons réalisé des procédures incluant le test sur base d'échantillon de la documentation identifiant la livraison de licences ou de services, y inclus des contrats et de la correspondance avec des tiers, pour déterminer le caractère correcte et complet de la reconnaissance du chiffre d'affaires.</p> <p>Nous avons évalué le caractère approprié des estimations faites par la direction par rapport aux travaux en cours.</p>
Observations clés communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne relatives à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N°537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27 avril 2018 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 7 ans.

Le rapport de gestion consolidé, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet du Groupe <http://www.sword-group.com> relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

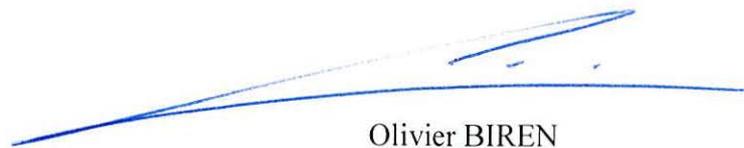
Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 sur la profession de l'audit et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Autre sujet

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise comprend les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Luxembourg, le 28 mars 2019

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
10A, rue Henri M. Schnadt
L – 2530 Luxembourg



Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

15 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 Retraité*
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	17	66 200	85 870
Autres immobilisations incorporelles	16	6 812	11 918
Immobilisations corporelles	15	3 720	7 277
Participations dans des entreprises associées	11	865	2 852
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	18	649	518
Actifs d'impôt différé	28	1 650	1 438
Autres actifs	20	2 528	10 253
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		82 424	120 126
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et autres débiteurs	19	33 496	54 105
Travaux en cours	8	23 655	-
Actifs d'impôt exigible		2 500	2 026
Autres actifs	20	7 770	9 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	112 929	38 479
Charges constatées d'avance	8	5 341	-
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		185 691	103 819
TOTAL DES ACTIFS		268 115	223 945

*Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2017 ont été retraités. Voir note 44.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (SUITE)

Au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 Retraité*
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	36	9 545	9 545
Primes d'émission		70 676	70 676
Réserves		1 563	230
Résultats non distribués		66 990	58 375
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		148 774	138 826
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	10	103	4 213
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		148 877	143 039
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières	24	20 087	17 000
Provisions pour retraites	22	1 079	1 015
Autres provisions	23	3 022	688
Passifs d'impôt différé	28	1 235	1 449
Autres passifs	27	11 944	85
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		37 367	20 237
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	24	6 349	876
Autres provisions	23	2 821	232
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	25	18 028	17 367
Passifs d'impôt exigible		520	2 258
Autres passifs	27	26 575	39 936
Prestations facturées à l'avance	8	27 578	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		81 871	60 669
TOTAL DES PASSIFS		119 238	80 906
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		268 115	223 945

*Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2017 ont été retraités. Voir note 44.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 Retraité*
Activités poursuivies			
Chiffres d'affaires	7, 8	171 412	144 424
Achats		(6 191)	(2 840)
Charges de personnel	29	(78 789)	(69 983)
Autres charges externes		(65 284)	(53 807)
(Dotations aux)/ reprises sur provisions	30	(1 069)	(323)
Autres charges opérationnelles courantes		(956)	(1 378)
Autres produits opérationnels courants		1 022	874
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (EBITDA)		20 145	16 967
EBITDA en %		11,75%	11,75%
Dotations aux amortissements immobilisation corporelles		(2 131)	(1 965)
Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles issues de regroupement d'entreprises		(1 730)	(2 327)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles		(738)	(503)
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENT (EBIT)		15 546	12 172
EBIT en %		9,07%	8,43%
Résultat sur cessions d'actifs et de filiales	31	81 155	(222)
Perte de valeur sur actifs	32	(3 041)	(1 375)
Autres éléments non récurrents	33	(7 593)	(1 488)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (RO)		86 067	9 087
RO en %		50,21%	6,29%
Produits financiers		730	783
Charges financières		(1 740)	(1 998)
RÉSULTAT FINANCIER	34	(1 010)	(1 215)
Quote-part du résultat des entreprises associées	11	(1 319)	(192)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		83 738	7 680
Charge d'impôt sur le résultat	28	(1 881)	(3 201)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		81 857	4 479
Activités cédées			
Résultat des activités cédées, net d'impôt	14	4 548	6 466
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		86 405	10 945
<i>Dont:</i>			
Part du Groupe		86 079	10 126
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		326	819
Résultat par action pour le résultat de l'exercice – part du Groupe			
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	35	9,03	1,06

Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	35	9,03	1,06
Résultat par action – activités poursuivies			
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	35	8,55	0,38
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	35	8,55	0,38

*Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2017 ont été retraités. Voir note 44.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017 Retraité*
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		86 405	10 945
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
<i>Éléments recyclables en résultat net</i>			
Écarts de conversion			
- survenus au cours de l'exercice		1 399	(5 597)
Total des éléments recyclables en résultat net		1 399	(5 597)
<i>Éléments non recyclables en résultat net</i>			
Régimes à prestations définies			
- Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	22	68	(12)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
- gain relatif à la réévaluation à la juste valeur	18	80	22
Total des éléments non recyclables en résultat		148	10
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔTS		1 547	(5 587)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		87 952	5 358
<i>Dont:</i>			
Part du Groupe		87 589	4 871
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		363	487
Résultat global de l'exercice dont part du Groupe provenant des:			
<i>Activités poursuivies</i>		82 720	(427)
<i>Activités cédées</i>		4 869	5 298

*Les chiffres comparatifs au 31 décembre 2017 ont été retraités. Voir note 44.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	Réserves							Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
	Capital	Prime d'émission	Actions propres	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Régimes à prestations définies	Réserve de conversion	Résultats non distribués			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	9 545	70 676	(1 141)	538	(56)	3 217	64 372	147 151	5 017	152 168
<i>Résultat de l'exercice</i>	-	-	-	-	-	-	10 126	10 126	819	10 945
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	22	(12)	(5 265)	-	(5 255)	(332)	(5 587)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	22	(12)	(5 265)	10 126	4 871	487	5 358
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	2 927	-	-	-	-	2 927	-	2 927
Paie ment de dividendes	-	-	-	-	-	-	(11 445)	(11 445)	(37)	(11 482)
Transactions entre actionnaires	-	-	-	-	-	-	(4 678)	(4 678)	(1 254)	(5 932)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017 (retraité)	9 545	70 676	1 786	560	(68)	(2 048)	58 375	138 826	4 213	143 039
Ajustements liés à l'adoption d'IFRS 15	-	-	-	-	-	-	(1 407)	(1 407)	(159)	(1 566)
SOLDE AU 1er JANVIER 2018	9 545	70 676	1 786	560	(68)	(2 048)	56 968	137 419	4 054	141 473
<i>Résultat de l'exercice</i>	-	-	-	-	-	-	86 079	86 079	326	86 405
<i>Autres éléments du résultat global</i>	-	-	-	80	68	1 362	-	1 510	37	1 547
Résultat global de l'exercice	-	-	-	80	68	1 362	87 079	87 589	363	87 952
Rachats/ reventes d'actions ordinaires	-	-	(177)	-	-	-	-	(177)	-	(177)
Paie ment de dividendes	-	-	-	-	-	-	(45 759)	(45 759)	(171)	(45 930)
Transactions entre actionnaires ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	(30 298)	(30 298)	(4 143)	(34 441)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	9 545	70 676	1 609	640	-	(686)	66 990	148 774	103	148 877

⁽¹⁾ Voir note 10.3.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice des activités poursuivies	81 857	4 479
Résultat de l'exercice des activités cédées	4 548	6 466
<i>Ajustements:</i>		
Dotations aux amortissements	5 444	5 709
Perte de valeur sur créances clients	1 389	1 001
Dotations aux/ (reprises sur) autres provisions	7 670	(261)
Dotations aux provisions pour avantages au personnel	128	162
(Plus)/ moins-values nettes de cession d'actifs non courants, nettes des coûts de transaction	(81 155)	445
Variation de la juste valeur des compléments de prix	937	-
Quote-part du résultat des entreprises associées	1 319	192
Produits d'intérêts	(342)	(421)
Charges d'intérêts	385	416
Charge d'impôt sur le résultat	2 513	4 961
Variation du fonds de roulement	(5 480)	729
Trésorerie générée par les activités opérationnelles	19 213	23 878
Impôts versés	(5 042)	(7 452)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	14 171	16 426
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
<i>Acquisitions/ entrées de:</i>		
- Immobilisations incorporelles générées en internes	(4 346)	(4 556)
- Autres immobilisations incorporelles	(309)	(229)
- Immobilisations corporelles	(2 665)	(5 618)
- Participations dans des entreprises associées	(415)	(400)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(53)	(24)
<i>Cessions/ sorties de:</i>		
- Immobilisations corporelles	126	22
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	19	-
Intérêts reçus	343	425
Prise de contrôle sur filiales, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	1 526	(3 840)
Perte de contrôle de filiales, nettes de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	124 862	(384)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES/ (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	119 088	(14 604)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (SUITE)

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Paiement lié au rachat et à la revente d'actions ordinaires	(177)	2 927
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	(15 551)	(6 153)
Contrepartie reçue de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	1	1
Nouveaux emprunts et utilisation de lignes de crédit	20 087	7 070
Remboursement d'emprunts	(17 000)	-
Intérêts versés	(518)	(557)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(45 759)	(11 445)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(171)	(37)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(59 088)	(8 194)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	74 171	(6 372)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	37 603	45 458
Effet de la variation du taux de change	306	(1 483)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	112 080	37 603

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

16 ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018 (MONTANT EXPRIMÉS EN MILLIERS D'EUROS)

NOTE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Présentation de la société

Sword Group SE (la « Société ») est une société européenne de droit luxembourgeois, dont le siège social situé au 2, rue d'Arlon à Windhof (Luxembourg). La Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.244.

Le Groupe Sword, constitué de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, est spécialisé dans la fourniture, au niveau mondial, de logiciels et de services informatiques aux industries réglementées et aux groupes internationaux.

Les activités du Groupe Sword sont organisées et gérées autour des deux métiers suivants :

- IT Services (aussi renseigné sous le vocable « Solutions »)
- Logiciels (autrement appelé « Software » ou « Produits »)

L'offre du Groupe se décline sous forme d'un large éventail de prestations incluant conseil stratégique et opérationnel, ingénierie de solution et développement d'applications, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, conduite de changement et maintenance applicative pour compte de tiers.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 27 février 2019. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue en date du 29 avril 2019.

1.2 Évènements majeurs de l'exercice 2018

Le 16 février 2018, le Groupe a acquis 100% du capital de ID&O Sàrl, une société de service de droit suisse, pour un montant de 2 761 milliers d'euros, hors complément de prix. La convention d'achat prévoit un complément de prix en fonction de l'accroissement du chiffre d'affaires. Le complément de prix est calculé sur la période allant du 16 février 2018 au 31 décembre 2020. Voir note 12.1. La société a été renommée « Sword Sàrl ».

Le 13 février 2018, Active Risk Group Ltd a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 1 517 milliers d'euros, souscrite par des personnes occupant des fonctions de direction au sein d'Active Risk, faisant passer le pourcentage de détention du Groupe dans le capital de la filiale de 100% à 89% au 31 décembre 2018. Voir note 10.3.5.

Le 1^{er} avril 2018 le Groupe a racheté 5% des actions attribuées aux directeurs de Sword Technologies S.A. pour un montant de 1 120 milliers d'euros, portant la détention dans le capital de la filiale de 95% à 100%. Voir note 10.3.2.

Le 10 avril 2018, le Groupe a cédé sa participation dans Sword Performance Solutions AG, une filiale basée en Suisse Alémanique, spécialisée dans la mise en place de solutions de type APM (« Application Performance Monitoring » autrement appelé « Gestion de la performance des applications »), pour un prix total de 5 663 milliers d'euros. Sont incluses dans le périmètre de cession Adhoc Sàrl Maroc, Adhoc CTS Tunisie, Adhoc ISL Tunisie et Sword Performance France SAS. Voir note 13.1.

Le 2 août 2018, le Groupe a renforcé sa participation dans Sword Charteris Ltd pour un montant de 18 734 milliers d'euros, en passant de 49% à 100% de détention dans le capital de la filiale. Cette transaction n'a eu aucune incidence sur la qualification du contrôle exercé par le Groupe. Voir note 10.3.3.

Le 18 octobre 2018, le Groupe a cédé Apak Group Ltd, une filiale de droit britannique, spécialisée dans les produits de type « Asset Finance » pour un prix total de 127 883 milliers d'euros, hors complément de prix. Est incluse dans le périmètre de cession Sword Apak Inc. Compte tenu de l'importance relative d'Apak Group Ltd par rapport au segment « Logiciel » dont Apak Group Ltd relève, la cession a été considérée comme un abandon d'activités du point de vue IFRS 5. Voir note 2.4.2., note 3.1.4, note 13.1. et note 14.

Avec effet au 31 décembre 2018, le Groupe a signé une convention d'actionnaires lui conférant le contrôle sur Tipik Communication Agency S.A. (Tipik), jusqu'alors comptabilisée dans les comptes du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. La convention d'actionnaires est assortie d'un droit d'acquisition pour Sword Group SE de l'entière des actions détenues par Tipik Group S.A., à savoir 49% du capital de la société. Ce droit d'achat a une durée illimitée. Voir note 12.2.

NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION ET PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (monnaie fonctionnelle de la Société), arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. Ils sont préparés sur base du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à la juste valeur.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB) et adoptées par l'Union Européenne (ci-après « IFRS » ou « référentiel IFRS »).

Les actifs et les passifs, charges et produits ne sont pas compensés, sauf si une norme IFRS le permet ou le requiert.

2.2 Changement de méthodes comptables

2.2.1. Normes IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou les informations à fournir dans les états financiers consolidés

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Groupe a adopté les normes IFRS nouvelles suivantes ayant une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe:

IFRS 15, 'Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients'

L'IASB a publié IFRS 15 le 28 mai 2014. L'Union européenne l'a adopté le 29 octobre 2016. IFRS 15 remplace IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » et est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle propose un modèle unique de comptabilisation du chiffre d'affaires applicable à tous les contrats conclus avec les clients et s'appuie sur une démarche d'analyse des contrats clients en cinq étapes, à savoir :

- L'identification du contrat
- L'identification des « obligations de performance » au sein du contrat
- La détermination du prix du contrat
- L'allocation du prix du contrat aux différentes « obligations de performance »
- Le mode de comptabilisation du chiffre d'affaire, lorsqu'une « obligation de performance » est satisfaite, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

La norme doit être appliquée rétrospectivement. Le Groupe a cependant fait le choix de retenir la méthode rétrospective partielle, selon laquelle le Groupe est tenu de comptabiliser l'effet cumulatif de la première application d'IFRS 15 comme un ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'exercice de première application, à savoir les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018, sans retraiter l'information comparative.

En ce qui concerne le segment « IT Services », pour pouvoir continuer à comptabiliser à l'avancement le chiffre d'affaires issu des prestations de conseil et d'ingénierie facturé au forfait, le Groupe a vérifié notamment que les prestations fournies jusqu'à une date donnée et correspondant aux « travaux en cours » ne puissent être destinées à un usage alternatif et qu'elles donnent droit à rémunération au même titre que les services déjà réceptionnés par les clients concernés.

Pour le segment « Logiciels », le Groupe a notamment déterminé dans quelle mesure les biens et services fournis à un client ont un caractère distinct ou non et dès lors doivent être comptabilisés séparément et inversement. Il a été aussi apprécié si des services et biens distincts doivent être comptabilisés de manière progressive, si l'un des critères fixés par la norme pour la comptabilisation à l'avancement est rempli ou, à défaut, s'ils doivent être comptabilisés à un moment précis, c'est-à-dire au moment où le client obtient le contrôle du bien ou du service considéré.

La principale divergence ayant un impact significatif sur les états financiers résulte des prestations d'installation et de paramétrage de certains logiciels, lesquelles prestations sont indispensables à l'utilisation de ces logiciels par le client final et dont le chiffre d'affaires et les coûts associés doivent être reconnus de manière identique aux produits de licences ou de mises à disposition de logiciels en mode SaaS, entraînant un report dans le temps dudit chiffre d'affaires.

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 15 sur l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2018:

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 janvier 2018 retraité	Impact IFRS 15	31 décembre 2017 Publié
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	86 162	-	86 162
Autres immobilisations incorporelles	11 918	-	11 918
Immobilisations corporelles	7 277	-	7 277
Participations dans des entreprises associées	2 852	-	2 852
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	518	-	518
Actifs d'impôt différé	1 817	379	1 438
Autres actifs	10 253	-	10 253
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	120 797	379	120 418
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et autres débiteurs	32 037	(22 068)	54 105
Travaux en cours	21 177	21 177	-
Actifs d'impôt exigible	2 026	-	2 026
Autres actifs	5 238	(3 971)	9 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 479	-	38 479
Charges constatées d'avance	6 793	6 793	-
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	105 750	1 931	103 819
TOTAL DES ACTIFS	226 547	2 310	224 237

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 janvier 2018 retraité	Impact IFRS 15	31 décembre 2017 Publié
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	9 545	-	9 545
Prime d'émission	70 676	-	70 676
Réserves	230	-	230
Résultats non distribués	57 260	(1 408)	58 668
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	137 711	(1 408)	139 119
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	4 054	(159)	4 213
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	141 765	(1 567)	143 332
PASSIFS NON COURANTS			
Dettes financières	17 000	-	17 000
Provisions pour avantages au personnel	1 015	-	1 015
Autres provisions	688	-	688
Passifs d'impôt différé	1 449	-	1 449
Autres passifs	85	-	85
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	20 237	-	20 237
PASSIFS COURANTS			
Dettes financières	876	-	876
Autres provisions	232	-	232
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17 367	-	17 367
Passifs d'impôt exigible	2 258	-	2 258
Autres passifs	15 968	(23 968)	39 936
Prestations facturées à l'avance	27 844	27 844	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	64 545	3 876	60 669
TOTAL DES PASSIFS	84 782	3 876	80 906
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	226 547	2 309	224 238

Le Groupe a fait le choix de ne pas fournir, au titre de l'exercice de première adoption d'IFRS 15, une comparaison entre les chiffres des états financiers primaires et ceux qui auraient été présentés si l'entité avait continué d'appliquer IAS 18 et IAS 11. Compte tenu du fait que seules les activités d'Apak ont été impactées par le changement de politique comptable portant sur la reconnaissance du chiffre d'affaires à la suite de l'adoption d'IFRS 15, que les activités d'Apak sont qualifiés d'activités abandonnées, avec obligation de présenter les éléments composant le résultat de ces activités sur une ligne distincte au sein du résultat global, conformément à IFRS 5 (voir note 14), et que les actifs et passifs d'Apak ont été déconsolidés, le Groupe a jugé qu'une telle comparaison n'était pas de nature à fournir une information pertinente aux utilisateurs des comptes.

IFRS 9, 'Instruments financiers'

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9, regroupant les trois phases du projet, à savoir 'Classement et évaluation' (phase 1), 'Dépréciation des actifs' (phase 2) et 'Comptabilité de couverture' (phase 3), laquelle norme remplace dans son intégralité IAS 39, '*Instruments financiers: comptabilisation et évaluation*'. IFRS 9 constitue un remaniement important des règles comptables qui s'appliquent aux instruments financiers. La norme introduit une nouvelle approche de classement des actifs financiers, fondée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le modèle de dépréciation d'IAS 39, fondé sur les pertes subies, est remplacé par un modèle utilisant des informations plus prospectives aux fins de la comptabilisation de pertes de crédits attendues.

À l'identification d'un événement générateur de perte de crédit par l'entité se substitue un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédits attendues.

Par ailleurs, IFRS 9 a reformulé les exigences en matière de comptabilité de couverture, en alignant plus étroitement la comptabilité de couverture avec les activités de gestion des risques d'une entité, en augmentant l'admissibilité autant des éléments couverts que des instruments de couverture et en mettant en place une approche davantage fondée sur des principes pour évaluer l'efficacité de la couverture. La nouvelle norme remplace toutes les versions antérieures et est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

La norme doit être appliquée rétrospectivement. Le retraitement des exercices comparatifs est optionnel lors de la première application des dispositions relatives aux phases 1 et 2 d'IFRS 9. Si le Groupe ne retraite pas les exercices antérieurs, il doit comptabiliser les impacts liés à la première application dans ses réserves à l'ouverture du premier exercice d'adoption.

Le Groupe a procédé à une analyse de l'impact de la norme IFRS 9 sur ses états financiers, compte tenu de l'obligation de reconnaître le cas échéant des pertes de valeur sur actifs financiers et autres engagements financiers de manière anticipée, sur base du nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit fondé sur la notion de risque « attendu ».

À cette fin, le Groupe a revu la typologie des créances commerciales, le niveau de provisionnement des créances au 31 décembre 2017, ajusté pour tenir compte des dotations et reprises de provisions portant sur ces créances à l'ouverture et comptabilisées pendant l'exercice 2018 et l'historique des pertes liées à des défauts de paiement sur trois années.

L'analyse n'a révélé aucune incidence importante sur les états financiers consolidés du Groupe découlant de l'application de cette nouvelle norme sur les créances commerciales et les travaux en cours. Ce constat s'explique notamment par la nature des activités du Groupe, les modes de facturation et d'encaissement des créances et la typologie de sa clientèle constituée en majorité d'organismes publics et de grands comptes. Compte tenu de ce qui précède, aucune provision supplémentaire destinée à couvrir les pertes de crédit attendues sur créances commerciales n'a été comptabilisée avec effet au 1^{er} janvier 2018.

Conformément aux exigences de la nouvelle norme, la Direction du Groupe a aussi évalué le risque de défaut et le montant à provisionner en cas de défaut des autres créances et engagements financiers. Selon la Direction du Groupe, dans l'hypothèse d'un défaut, les taux de récupération estimés à la clôture de l'exercice sont tels que les pertes de valeur à enregistrer en fonds propres à l'occasion du passage à IFRS 9 sont non significatives. En conséquence, les autres créances et engagements financiers n'ont fait l'objet d'aucune provision supplémentaire à l'occasion du passage à IFRS 9 pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Concernant le modèle de classement des instruments financiers introduit par IFRS 9, et compte tenu de la suppression de la catégorie « *Actifs financiers disponibles à la vente* », le Groupe a pris l'option de classer les participations détenues dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme comme « Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ».

Cette catégorie présente une valeur comptable de 518 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2018. La reclassification n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés à l'ouverture.

2.2.2. Normes IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe n'a appliqué aucune norme, interprétation ou amendement par anticipation.

Les nouvelles normes et amendements susceptibles d'impacter le Groupe sont les suivantes :

IFRS 16, 'Contrats de locations'

IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de locations ainsi que les informations à fournir dans les états financiers. La nouvelle norme s'applique tant aux bailleurs qu'aux preneurs et remplace toutes les normes et interprétations actuelles des IFRS portant sur les contrats de location.

Elle est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, l'application anticipée étant permise sous condition d'appliquer également IFRS 15.

Le Groupe a effectué une évaluation de l'impact du passage à IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

Sont visés les baux immobiliers et les locations de véhicules de fonction, sachant que le matériel bureautique incluant ordinateurs portables, stations de travail et imprimantes faisant l'objet de contrats de location sont répertoriés parmi les actifs de faible valeur et donc exemptés de comptabilisation au bilan des filiales en leur qualité de preneur et que l'équipement IT en dehors du matériel bureautique, notamment les serveurs, ne font pas l'objet de contrats de location au sein du Groupe et n'est donc pas concerné par le passage à IFRS 16.

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe comptabilisera un passif correspondant à la valeur actualisée des paiements des loyers sur la durée du contrat, telle que déterminée par le Groupe. L'actualisation des loyers a été effectuée au taux d'intérêt implicite du contrat pour les contrats de location de véhicules et au taux d'endettement marginal du Groupe pour les baux immobiliers.

Pour les baux immobiliers, il a été tenu compte des options de résiliation anticipée chaque fois que la probabilité d'exercer ce droit a été jugée élevée.

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe comptabilisera également un actif au titre du droit d'utilisation, qui sera initialement comptabilisé au montant de l'obligation locative.

Les loyers comptabilisés suivant la méthode actuelle seront remplacés par une charge d'amortissement (en principe linéaire) calculée sur la durée de vie de l'actif et une charge d'intérêts (qui sera dégressive au fur et à mesure des paiements périodiques).

Suite à l'adoption de la norme IFRS 16 par le Groupe, il est attendu que les mesures de performance présentées par le Groupe soient modifiées comme suit :

- Le ratio dettes/ fonds propres va augmenter suite à la hausse du niveau d'endettement du fait de l'inclusion des obligations locatives au passif ;
- Le bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT) devrait augmenter, à la suite du remplacement des loyers par une charge d'amortissement moins élevée ;
- Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA) devrait augmenter, à la suite de l'élimination des loyers, sans pour autant y inclure l'amortissement.

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2019 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total
<i>Incidence sur la situation financière au 1^{er} janvier 2019</i>	
Augmentation des immobilisations corporelles	20 820
Diminution des charges constatées d'avance	(316)
Augmentation des dettes financières	21 179
Diminution des réserves consolidées	(675)

2.3 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction procède à des estimations et retienne des hypothèses dans le processus d'application des principes comptables. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les estimations et hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

2.4 Retraitement de l'information comparative

2.4.1. Finalisation des travaux d'affectation du prix d'acquisition

Suite à la finalisation des travaux d'affectation du prix payé pour l'acquisition des filiales Venture Information Management Ltd et MintTulip Ltd., toutes les deux acquises en 2017, l'état consolidé de la situation financière et le compte de résultat consolidé ont été retraités conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (voir note 12.3). Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des acquisitions susmentionnées sur la situation financière et sur le résultat de l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Venture Information Management Ltd	MintTulip Ltd	Total
<i>Incidence sur la situation financière</i>			
Diminution du goodwill	(77)	(215)	(292)
Diminution du résultat de l'exercice	77	215	292
<i>Incidence sur le résultat de l'exercice</i>			
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	92	258	350
Charges d'impôt sur le résultat	(15)	(43)	(58)

2.4.2. Activités cédées

Dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5, les états financiers consolidés de l'exercice 2017 ont été retraités afin de tenir compte de l'incidence du changement de périmètre intervenu sur l'année close au 31 décembre 2018 suite à la cession d'Apak Group Ltd et de sa filiale (« Apak ») et de la présentation des éléments composant le résultat des activités cédées sur une ligne distincte au sein du résultat global (voir note 13.1 pour plus de détail sur la cession, la note 14 et la note 44).

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2017 retraité	Impact IFRS 5	31 décembre 2017 publié
Activités poursuivies			
Chiffres d'affaires	144 424	(29 065)	173 489
Achats	(2 840)	4 126	(6 966)
Charges de personnel	(69 983)	9 321	(79 304)
Autres charges externes	(53 807)	4 571	(58 378)
(Dotations aux)/ reprises sur provisions	(323)	-	(323)
Autres charges opérationnelles courantes	(1 378)	205	(1 583)
Autres produits opérationnels courants	874	-	874
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (EBITDA)	16 967	(10 842)	27 809
EBITDA en %	11.75%	-4.28%	16.03%
Dotations aux amortissements immobilisation corporelles	(1 965)	-	(1 965)
Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles issues de regroupement d'entreprises	(1 976)	-	(1 976)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	(503)	914	(1 417)
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENT (EBIT)	12 523	(9 928)	22 451
EBIT en %	8.67%	-4.27%	12.94%
Résultat sur cessions d'actifs	(222)	223	(445)
Perte de valeur sur actifs	(1 375)	1 534	(2 909)
Autres éléments non récurrents	(1 488)	278	(1 766)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (RO)	9 438	(7 893)	17 331
RO en %	6.53%	-3.46%	9.99%
Produits financiers	783	(375)	1 158
Charges financières	(1 998)	42	(2 040)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 215)	(333)	(882)
Quote-part du résultat des entreprises associées	(192)	-	(192)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	8 031	(8 226)	16 257
Charge d'impôt sur le résultat	(3 259)	1 760	(5 019)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 772	(6 466)	11 238
Activités cédées			
Résultat des activités cédées, net d'impôt	6 466	6 466	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11 238	-	11 238

2.5 Présentation « courant » et « non-courant »

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de distinction « courant » et « non-courant » défini par la norme IAS 1. Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois après la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

2.6 Méthodes de conversion

2.6.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle de chacune des entités du groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres, sous le poste « réserve de conversion ». Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sur les éléments monétaires qui constituent une créance à recevoir ou une dette à payer à une filiale étrangère, dont le règlement n'est ni planifié ni probable et qui constituent une part de l'investissement net dans cette filiale étrangère sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés au résultat net lors du remboursement des éléments monétaires.

Au moment de la cession d'une filiale étrangère, tous les écarts de conversion cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat net.

2.6.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de conversion résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont inscrits au compte de résultat.

Taux de conversion de l'euro contre les monnaies étrangères les plus significatives au 31 décembre 2018 et 2017:

(Devise)	Taux de clôture		Taux moyen	
	2018	2017	2018	2017
Livre Sterling	0.8945	0.8872	0.8847	0.8761
Dollar américain	1.1450	1.1993	1.1815	1.1293
Dollar australien	1.6220	1.5346	1.5798	1.4729
Dinar tunisien	2.9930	2.9780	2.9815	2.7695
Dirham marocain	11.2291	11.2218	11.3044	10.9934
Franc suisse	1.1269	1.1702	1.1548	1.1115
Pesos colombien	3 448.28	3 584.23	3 048.78	3 378.38
Rand sud-africain	16.4593	14.8054	15.61378	15.043476
Roupie indienne	79.7321	76.6049	80.7298	73.4970

2.7 Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »), préparés au 31 décembre 2018. Une liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée à la note 10.1.

2.7.1. Filiales

Une filiale est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle prend fin.

Le contrôle est présumé exister si et seulement si :

- le Groupe détient le pouvoir sur la filiale,
- il est exposé, ou a droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec la filiale, et
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les entités contrôlées sont celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux du Groupe, en utilisant des principes comptables homogènes.

Toutes les transactions et soldes intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont intégralement éliminés.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle (autrement dit, les intérêts minoritaires), même si cela se traduit par un solde déficitaire.

Les variations de parts d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée n'aboutissant pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres. En conséquence, lors de l'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisée en variation des capitaux propres – part du Groupe.

2.7.2. Perte de contrôle dans une filiale

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, un gain ou une perte est comptabilisé en résultat et est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée, et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont reclassés en résultat de l'exercice ou transférés à une autre catégorie de capitaux propres, le cas échéant, comme si le Groupe avait directement sorti les actifs et les passifs connexes de la filiale. La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9.

2.7.3. Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de ces entités, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage égal ou supérieur à 20% des droits de vote dans une entité sauf s'il peut être démontré clairement que le Groupe n'exerce pas d'influence notable. Inversement, si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage inférieur à 20% des droits de vote dans une entité et qu'il peut être clairement démontré que le Groupe exerce une influence notable, la participation est classée comme entreprise associée.

Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût, puis mises en équivalence lors de la comptabilisation ultérieure. Elles intègrent le goodwill constaté au moment de l'acquisition et sont présentées nettes des pertes de valeur cumulées. Les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors inscrite dans le résultat de l'exercice.

Après acquisition et jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse, la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées est comptabilisée en résultat de l'exercice tandis que la quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les mouvements cumulés depuis l'acquisition sont comptabilisés en ajustement du coût initial, à l'actif, dans l'état consolidé de la situation financière.

2.8 Regroupement d'entreprises

Quand le Groupe prend le contrôle d'une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur de la participation déjà détenue par le groupe préalablement à la prise de contrôle ; et
- montant net à la date d'acquisition de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative, ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit sur une acquisition avantageuse.

Le goodwill est porté à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, sous la rubrique «Goodwill» et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir section 2.9. ci-dessous).

En outre, dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué, au cas par cas et au choix du Groupe, soit à la juste valeur (option dite du « full goodwill »), soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (option dite du « partial goodwill »).

Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le prix d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dépend du classement de celle-ci dans les états financiers consolidés.

La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôtures subséquentes conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, selon le cas, et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat de l'exercice.

La prise de contrôle par achats successifs, est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition (goodwill) sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée.

Pendant la période d'évaluation, ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date. La période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

2.9 Goodwill

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition (voir note 2.8), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT correspondent aux secteurs opérationnels.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée.

La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an en comparant sa valeur comptable avec sa valeur recouvrable à la date de clôture déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

2.10 Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, sont principalement constituées de logiciels, de contrats de mise à disposition de logiciels de type SaaS, de contrats de maintenance logicielle et de prestations à fournir (« production backlog »), activés à l'occasion de regroupements d'entreprises ainsi que du montant payé pour le rachat d'une clause de non concurrence (voir note 16) et de coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles existantes.

2.10.1 Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont essentiellement constituées de la clause de non-concurrence. Elle est à durée d'utilité indéterminée et par conséquent comptabilisées à son coût d'acquisition, moins le cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.10.2. Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Le coût des immobilisations incorporelles correspond à la juste valeur à la date de l'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée d'utilité attendue qui est la suivante :

- Logiciels (et les contrats y relatifs) : 5-10 ans
- Carnets de commandes : 3 mois à 5 ans

2.10.3. Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants:

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis, sur la durée d'utilité attendue, à compter de la date de commercialisation du projet.

Compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, le critère déterminant est celui de la faisabilité technique puisque c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de nouveaux logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit jusqu'à peu de temps avant la mise sur le marché. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs et sont donc comptabilisés en résultat net au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais directs internes et externes engagés pour les mises à jour importantes des logiciels commercialisés et les améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont activés.

2.10.4. Dé-comptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la dé-comptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net.

2.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais directement attribuables, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et si leur coût peut être estimé de manière fiable. Toutes les autres dépenses sont enregistrées directement en charges dès qu'elles sont encourues.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée de l'immobilisation en question. Une perte de valeur est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (voir note 2.12).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

- Installations et agencements: 10 ans
- Matériel de transport: 5 ans
- Matériel de bureau: 3-5 ans
- Matériel informatique: 3 ans
- Mobilier de bureau: 10 ans

Les modalités d'amortissements des immobilisations corporelles sont revues annuellement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Un élément des immobilisations corporelles est dé-comptabilisé lors de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net.

2.12 Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. Cependant, aucune reprise n'est possible concernant les dépréciations constatées sur le goodwill.

2.13 Juste valeur

Le Groupe évalue les instruments financiers tels que les instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Une évaluation à la juste valeur implique que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Groupe. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation d'un actif tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui fera une utilisation optimale. L'utilisation optimale prend en compte l'utilisation de l'actif qui est physiquement possible, légalement admissible et financièrement réalisable.

Le Groupe utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données suffisantes pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant l'utilisation des données non observables.

Tous les actifs ou passifs pour lesquels une juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir note 5).

2.14 Instruments financiers

2.14.1. Classement

Les actifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- ses termes contractuels donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement aux remboursements du principal et aux versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti se composent des créances clients et autres débiteurs, des dépôts et cautionnements ainsi que de la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments de capitaux propres sont classés par défaut comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, à moins que, pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, le Groupe ne fasse le choix irrévocable de les présenter comme actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est fait investissement par investissement. C'est le cas des participations non consolidées dans des sociétés cotées et non cotées.

Les passifs financiers sont classés, soit comme passifs financiers au coût amorti, soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les emprunts bancaires, les dettes fournisseurs et autres crédateurs.

Les dérivés présentant une valeur négative sont inclus dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

2.14.2. Évaluation initiale

Les actifs/ passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée/ minorée, pour les instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

2.14.3. Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation.

L'actualisation est omise pour les prêts et créances à court terme, compte tenu de l'incidence négligeable de l'actualisation.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont ultérieurement évalués à la juste valeur avec reconnaissance des gains ou pertes latents dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans un poste intitulé « Réserve de réévaluation ».

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués ultérieurement à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés en résultat net.

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le biais du résultat.

2.14.4. Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » d'IAS 39 par celui des « pertes de crédit attendues ». Le nouveau modèle de dépréciation concerne notamment les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs sur contrats.

Le Groupe évalue les corrections de valeur pour pertes à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des actifs et instruments concernés, sauf pour les éléments suivants, mesurés aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir :

- les instruments de dette dont il est déterminé qu'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture ; et
- les autres instruments de dette et les comptes bancaires dont le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier) n'a pas augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale.

Le Groupe a décidé de mesurer les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients et des actifs sur contrats à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs.

Le Groupe suppose que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- il est peu probable que l'emprunteur paye la totalité de ses obligations liées au crédit envers le Groupe sans que ce dernier ait recours à des actions telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant) ; ou
- l'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Le Groupe considère qu'un instrument de dettes présente un faible risque de crédit lorsque sa notation de crédit est équivalente à celle qui résulterait d'une classification « investment grade », c'est-à-dire, lorsque sa note de crédit est supérieure ou égale à Baa3 (Moody's) ou à BBB- (S&P).

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont une estimation des pertes de crédit en application d'un modèle de probabilité de la survenance d'un défaut. Les pertes de crédit sont évaluées sur base de la valeur actualisée de l'ensemble des déficits estimés en termes de flux de trésorerie (c'est-à-dire, la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus au Groupe suivant les termes du contrat et les flux de trésorerie qu'il s'attend à recevoir).

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier, à moins que l'effet de l'actualisation soit jugé non significatif.

Pour ce qui concerne les créances clients et les actifs sur contrat, le Groupe évalue les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs concernés. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées sur base des historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement éventuel pour tenir compte de l'évolution d'indicateurs macroéconomiques tels qu'inflation, taux d'intérêt, taux de chômage ou PIB.

Actifs financiers dépréciés en raison de pertes de crédit avérées (« credit-impaired »)

A chaque date de clôture, le Groupe évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont susceptibles d'être dépréciés en raison de pertes de crédit avérées (« credit impaired »). Un actif financier est ainsi déprécié en cas de survenance d'un ou plusieurs événements ayant un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif, tel un défaut de paiement dans le chef d'un débiteur. Toute créance échue depuis plus de 90 jours est entièrement provisionnée, à moins que le Groupe ne dispose d'informations indiquant qu'un recouvrement total ou partiel est probable.

Présentation des pertes de valeur

Au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les pertes de valeur associées à des créances clients et autres débiteurs, y compris des actifs sur contrats, sont présentées séparément dans le compte de résultat.

2.14.5. Décomptabilisation

Un actif financier est dé-comptabilisé si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou si le Groupe transfère substantiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Au moment de la dé-comptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

Cependant, au moment de la dé-comptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment en « Réserve de réévaluation » n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

Un passif financier est dé-comptabilisé si et seulement si l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier dé-comptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, le Groupe comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

2.14.6. Compensation

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière dès lors qu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.15 Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des taux d'intérêts et des taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période. Le gain ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Un dérivé dont la juste valeur est positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé dont la juste valeur est négative est comptabilisé comme un passif financier. Les dérivés ne sont pas compensés dans les états financiers à moins que le Groupe ait un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention d'opérer compensation.

2.16 Créances clients

Les créances clients sont des montants dus par les clients pour les marchandises vendues ou les services prestés dans le cours normal des affaires. Elles font parties des actifs courants pour autant qu'elles soient réalisées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font parties des actifs non courants.

2.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, l'encaisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à l'origine et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, net des concours bancaires courants. Les concours bancaires courants sont présentés au passif du bilan sous la rubrique « dettes financières » des passifs courants.

2.18 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer pour des biens et des services acquis dans le cours normal des affaires. Elles font partie des passifs courants pour autant qu'elles soient réglées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font partie des passifs non courants.

2.19 Engagements d'achat d'intérêts minoritaires (« puts minoritaires »)

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements d'achat de leurs participations. Ces engagements sont optionnels (options de vente) ou fermes, avec échéances prédéfinies et prix d'exercice variables basées sur des multiples d'EBIT.

Lors de la comptabilisation initiale, l'engagement d'achat est comptabilisé en passif financier pour la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou de l'engagement ferme d'achat, par contrepartie principalement de la valeur comptable des intérêts minoritaires et, pour le solde, en variation des capitaux propres attribuable aux actionnaires de Sword Group SE.

La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée en passif financier par ajustement du montant des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Sword Group SE. A l'échéance de l'engagement, si l'achat n'a pas lieu, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées. Si l'achat a lieu, le montant constaté en passif financier est contre-passé par contrepartie du décaissement lié à l'achat des intérêts minoritaires.

2.20 Provisions

2.20.1. Général

Une provision doit être comptabilisée si :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'évènements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont enregistrées à la valeur actuelle des sorties de ressources attendues. Les provisions sont actualisées si l'impact temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

2.20.2. Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

2.21 Impôts

La charge d'impôts inclut l'impôt exigible et les impôts différés.

2.21.1. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) sur le bénéfice (ou la perte) imposable d'un exercice réalisé par la Société et ses filiales, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible des exercices précédents. Il est calculé sur base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La direction fait appel à son jugement et s'appuie sur des estimations dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétations. Ces prises de position sont revues de manière régulière.

2.21.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. En outre, des passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées, de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes et, le cas échéant, de la stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.22 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lequel le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en contrats de location simple. Les contrats de location simple ne sont pas immobilisés. Les charges de loyers sont inscrites en charges opérationnelles.

2.23 Principes de reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient essentiellement des activités suivantes :

- Prestations de conseil et d'ingénierie,
- Prestations de gestion d'infrastructures, de gestion d'applications et d'externalisation de ressources,
- Ventes de licences d'utilisation (logiciels) moyennant licence unique, des prestations de maintenance associées aux ventes de licences mentionnées ci-avant, comprenant des mises à jour et un support technique et des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS (voir définition ci-après) et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients.

Les ventes en mode SaaS (« Software as a Service ») reposent sur le principe de la mise à disposition d'une application accessible à distance via Internet et rémunérée par abonnement comme un service, par opposition au modèle traditionnel de mise à disposition de logiciels faisant l'objet d'une licence unique et installés sur les propres serveurs du client.

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

2.23.1. Prestations de conseil et d'ingénierie

Les contrats de conseil et d'ingénierie sont basés sur des livrables et sont rémunérés au forfait. Les prestations qui en découlent incluent l'intégration de systèmes ou la conception et le développement de systèmes informatiques personnalisés et des processus associés. La durée du contrat est généralement comprise entre 6 mois et 15 mois. Les prix contractuels peuvent être sujets à des bonus ou pénalités, en fonction de l'atteinte des objectifs de performance spécifiés ou des niveaux d'avantages délivrés au client.

Le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé à l'avancement, car au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation du Groupe améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la prestation ou (ii) le Groupe construit un actif n'ayant pas d'usage alternatif (par ex. il est spécifique au client) et le Groupe a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée à date en cas de résiliation par le client.

Le Groupe applique la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat. L'estimation des coûts totaux du contrat est revue lorsque de nouveaux éléments ont été constatés. Les changements d'estimation du pourcentage d'avancement correspondant sont comptabilisés dans le compte de résultat comme des ajustements du chiffre d'affaires dans la période au cours de laquelle les éléments donnant lieu à la révision d'estimation sont connus.

Les coûts liés aux contrats basés sur des livrables sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés.

La différence entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des Actifs sur contrats (chiffre d'affaires supérieur à la facturation) ou des Passifs sur contrats (facturation supérieure au chiffre d'affaires).

2.23.2. Prestations de gestion d'infrastructures, de gestion d'applications et d'externalisation de ressources

Les contrats de gestion d'infrastructures, de gestion d'applications et d'externalisation de ressources sont rémunérés sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Les prestations sont facturables mensuellement. Selon les cas, le contrat peut prévoir des pénalités liées au niveau de service délivré.

La durée du contrat est généralement comprise entre 3 mois et 12 mois.

D'une manière générale, le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure que le Groupe acquiert le droit de facturer, exception faite de cas particuliers pour lesquels les modalités de facturation ne reflètent pas la valeur pour le client des services fournis à date par rapport à la valeur des services restants à fournir. Les pénalités ou primes liées au niveau de service sont, le cas échéant, reconnues entièrement dans la période au cours de laquelle les objectifs de performance sont atteints ou manqués, selon le cas.

Les montants reçus initialement des clients sont, le cas échéant, différés et étalés sur la période des services, et ce même s'ils ne sont pas remboursables. Les montants initiaux payables aux clients, s'ils excèdent la juste valeur des actifs transférés par le client, sont capitalisés (présentés en Actifs sur contrats) et amortis sur la période contractuelle en déduction du chiffre d'affaires.

2.23.3. Ventes de licences d'utilisation, contrats de maintenance, mise à disposition d'applicatifs en mode SaaS et autres ventes de logiciels

Si la livraison d'une licence est identifiée en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

La vente de logiciels en mode SaaS donne lieu à l'octroi d'un droit d'accès. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation.

A l'inverse, en cas d'octroi d'un droit d'utilisation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Les contrats de maintenance (incluant les mises à jour et le support technique) sont conclus lors de l'acquisition par le client de la licence d'utilisation du logiciel sous-jacent. Ces contrats peuvent être renouvelés par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé linéairement sur la durée du contrat, le Groupe ayant une obligation continue d'exécution de ses services.

Les prestations de développement de fonctionnalités additionnelles effectuées à la demande du client sur des produits standards, sont comptabilisées à l'avancement compte tenu des limitations contractuelles empêchant le Groupe de destiner le produit à un autre client et du droit exécutoire à un paiement au titre des travaux effectués.

Le chiffre d'affaires des autres ventes de logiciels concerne principalement le développement de fonctionnalités supplémentaires demandées par les clients pour les produits standards, et est reconnu lorsque le développement est réalisé. Le chiffre d'affaires récurrent issu des souscriptions et du support est comptabilisé dans « les ventes de logiciels ».

Le chiffre d'affaires lié aux accords comportant des obligations de prestations multiples, qui comprennent généralement des licences, du support et / ou des prestations de services, est alloué à chaque obligation de prestation distincte sur la base de leur prix de vente spécifique.

2.23.4. Activités de revente

Si l'analyse d'un contrat permet d'identifier une prestation d'achat de biens ou services en vue d'une revente comme une obligation de prestation distincte, il convient de déterminer si le Groupe agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Dans cette situation, il reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il agit comme « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

2.23.5. Contrats à éléments multiples

Une obligation de prestation doit être distinguée des autres obligations si les deux conditions suivantes sont respectées simultanément :

- Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu. Il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché.
- Le bien ou le service doit être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat ou s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

Lorsque plusieurs obligations de prestation séparées sont identifiées au sein d'un seul et même contrat, les prix de vente spécifiques de ces obligations sont réputés être les prix de vente contractuels.

2.23.6. Contreparties variables

Les contreparties variables concernent notamment la mise à disposition de logiciels en mode SaaS et les prestations fournies en régie. La partie de la rémunération variable correspond au prix par unité d'œuvre multiplié par le nombre d'unités d'œuvre (nombre de tickets d'incidents, nombre d'utilisateurs, nombre de serveurs, volumes de données traitées, etc.) consommées par le client au cours de chaque période de référence.

2.23.7. Coûts d'obtention des contrats

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : Ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables. Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire. Les commissions ne sont pas capitalisées si la période d'amortissement est d'une année au plus.

2.23.8. Coûts d'exécution des contrats

Les frais encourus préalablement à la signature d'un contrat exécutoire sont capitalisés uniquement s'ils sont directement attribuables à la phase de conception ou de mise en place d'un contrat spécifiquement identifié, si la signature du contrat est probable et si les coûts pourront être recouverts dans le cadre du contrat.

Les coûts encourus pour l'exécution d'un contrat sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, exception faite de certains coûts initiaux de mise en place, tels que les frais de transition et ceux de transformation, lorsque ces derniers ne représentent pas une obligation de prestation séparée, qui sont capitalisés s'ils créent une ressource que le Groupe utilisera pour fournir les services promis.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée si les coûts inévitables de l'exécution du contrat sont supérieurs aux avantages y afférents.

2.23.9. Présentation à l'état consolidé de la situation financière

Le Groupe présente le droit à contrepartie en échange de produits ou de services transférés à un client soit en créances clients, soit en actifs sur contrats. Une créance est un droit à la contrepartie qui est inconditionnel, contrairement à un actif sur contrat qui est un droit à la contrepartie conditionné par des facteurs autres que le passage du temps.

La majorité des actifs sur contrats de la société est issue des montants non facturés sur les contrats de services au forfait, lorsque le chiffre d'affaires comptabilisé dépasse le montant facturé au client, et lorsque le droit à la contrepartie est subordonné à l'achèvement d'un jalon ou soumis à l'acceptation du client.

Le montant de la facturation excédant le chiffre d'affaires comptabilisé est présenté dans les passifs sur contrats.

2.23.10. Composantes de financement

Une composante de financement incluse dans le prix de transaction est identifiée si elle est significative et si le délai entre la réalisation de la prestation et son paiement est supérieur à douze mois ou si la courbe de temps au titre de la réalisation des services diverge fortement de celle des règlements. Le Groupe n'a identifié aucun contrat ayant une composante financière importante.

Le Groupe fait valoir la mesure de simplification prévue par la norme, n'obligeant pas à ajuster le prix lorsque le décalage temporel n'excède pas 12 mois.

2.24 Distribution de dividendes

Les dividendes à payer aux actionnaires de la société mère sont reconnus comme un passif dans les états financiers du Groupe dès le moment où la distribution de dividendes a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires, et ce jusqu'à leur mise en paiement.

2.25 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action ou résultat dilué par action.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), diminué des actions propres.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant l'exercice.

2.26 Capital

2.26.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, net d'impôts.

2.26.2. Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres (net d'impôts), de sorte que les éventuelles plus- ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.27 Avantages accordés au personnel

2.27.1. Avantages à court terme

Les charges relatives aux avantages à court terme comprennent les rémunérations brutes, les charges sociales, les congés payés et autres avantages à court terme. Elles sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la date de clôture figurent en « autres passifs » courants.

2.27.2. Régimes de retraite à cotisations définies

Les charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en résultat net sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en « autres passifs » courants.

2.27.3. Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies, incluant principalement des engagements de retraite définis par les conventions collectives françaises ou les accords d'entreprises.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue selon la méthode actuarielle unique dite des « unités de crédits projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures, et sur des hypothèses spécifiques, détaillées à la note 22, qui sont périodiquement mises à jour par le Groupe. Le Groupe n'externalise pas la gestion ni le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

2.27.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciement avant la date normale de départ en retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs.

2.28 Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente et activités cédées

2.28.1. Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés font l'objet d'une présentation sur une ligne à part de l'état de la situation financière et sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Un actif est classé en « actif destiné à être cédé » seulement si la vente est hautement probable dans un horizon de douze mois, si l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et si un plan de vente a été initié par le management avec un degré d'avancement suffisant.

2.28.2. Activités cédées

Une activité cédée est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et pouvant être identifiée distinctement à des fins opérationnelles et d'information financière.

Lorsqu'une activité est classée en activité cédée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité cédée à compter de l'ouverture de la période comparative.

NOTE 3. ESTIMATION COMPTABLES ET JUGEMENTS

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers consolidés, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté des comptes.

3.1 Jugements critiques posés dans le cadre de l'application de méthodes comptables

L'analyse suivante présente les jugements critiques posés dans le cadre de l'application des principes comptables du Groupe, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, ayant l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

3.1.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La direction du Groupe exerce des jugements dans l'application d'IFRS 15, notamment pour l'appréciation du caractère « distinct » ou non des promesses contenues dans un contrat et la qualification d'agent ou de principal.

Caractère distinct ou non d'un bien ou service

L'appréciation du caractère « distinct » ou non des promesses contenues dans un contrat nécessite l'exercice du jugement.

Si une activité qualifiée d'activité de pré-production (telle qu'une activité de paramétrage, de test ou de conception) est génératrice de revenu, la direction du Groupe évalue si cette activité est « distincte dans le cadre du contrat ». S'il existe des interdépendances fortes entre l'exécution des phases de pré-production et de production, le Groupe considère que les deux phases ne sont pas « distinctes dans le cadre du contrat » et constituent donc une « obligation de performance » unique.

L'entité devra alors déterminer une méthode unique de mesure de l'avancement pour l'« obligation de performance » constituée de l'ensemble des phases de pré-production et de production. A l'inverse, si la phase de pré-production peut être considérée comme « distincte dans le cadre du contrat », elle sera traitée comme une « obligation de performance » séparée.

Dans le cas des contrats SaaS, le contrat permet au client d'accéder via internet à des fonctions de traitement informatique hébergées auprès du Groupe. Le contrat prévoit généralement une phase d'implémentation et une phase d'exploitation. Dans ce cas, la licence n'est pas distincte de la prestation d'hébergement puisque le client ne peut tirer aucune utilité de la licence indépendamment du service continu d'accès à la plateforme internet de l'entité. Evaluer si la prestation d'implémentation initiale est distincte de la prestation d'accès continu nécessite l'exercice du jugement. Le Groupe estime que les activités qui ne sont pas dissociables de la mise en route du service d'accès continu, qui sont indispensables pour permettre au client d'accéder au service continu, et qui ne peuvent être exécutées que par l'entité, ne sont pas représentatives d'un service distinct rendu au client.

Qualification d'agent ou de principal

Pour ce qui concerne la qualification d'agent ou de principal, le Groupe s'appuie sur les indicateurs tels que la responsabilité qu'aurait le Groupe de satisfaire la promesse vis-à-vis du client final, l'action éventuelle de transformation conduite par le Groupe sur les biens ou services vendus et le risque d'inventaire et, le cas échéant, s'il s'agit de biens et services vendus isolément, la liberté dans la fixation des prix. Dans tous les cas, il convient de faire preuve de jugement et de prendre en compte l'ensemble des faits et circonstances propres à chaque transaction, sachant que seule la marge d'intermédiation est enregistrée en chiffre d'affaires si le Groupe agit en qualité d'agent.

3.1.2. Contrôle de Tipik Communication Agency SA (Tipik) détenues à 49%

Bien que le Groupe ne détienne que 49% du capital de Tipik, une convention d'actionnaires lui donne le pouvoir de définir les objectifs financiers de Tipik, ainsi que les orientations opérationnelles et stratégiques et notamment la politique managériale (nomination, rémunération et révocation des dirigeants et cadres). Les dirigeants du Groupe ont examiné les dispositions de la convention à la lumière des obligations imposées par la norme IFRS 10 et ont conclu que le Groupe a le contrôle sur Tipik.

3.1.3. Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation du goodwill

Tel que le préconise la norme IAS 36, le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté à une UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Compte tenu de l'effet de synergies qui reposent sur des critères tant organisationnels que commerciaux et du niveau auquel le goodwill est géré et ses performances appréciées par le Groupe, les UGT retenues par le Groupe pour les besoins des tests de dépréciation correspondent aux segments métiers du Groupe, à savoir les IT services et les logiciels.

3.1.4. Activités abandonnées

Le Groupe considère qu'Apak représente une ligne d'activité principale et que la cession de ladite ligne doit être considérée comme un abandon d'activités du point de vue de la norme IFRS 5. Compte tenu de l'importance relative d'Apak par rapport au segment « Logiciels » dont Apak relève (60% du chiffre d'affaires du segment au moment de la cession), la direction du Groupe a estimé que les conditions pour présenter l'activité Apak comme une activité abandonnée au sein du compte de résultat étaient remplies.

3.2 Sources principales d'incertitudes relatives aux estimations

3.2.1. Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation au minimum annuellement, conformément aux principes comptables exposés à la note 2.9. Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base du calcul de leur valeur d'utilité et, le cas échéant, de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, laquelle est influencée par des paramètres tels que croissance estimée du chiffre d'affaires à moyen et long terme, taux de rentabilité attendu et taux d'actualisation appliqué. Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour la réalisation des tests sont présentées en note 17. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

3.2.2. Évaluation d'actifs incorporels résultant de regroupements d'entreprises

Le Groupe s'appuie sur des techniques d'évaluation et des hypothèses pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels issus d'un regroupement d'entreprises. Les techniques d'évaluation et hypothèses utilisées sont décrites à la note 5. L'adoption d'un modèle d'évaluation différent et toute modification des variables sous-jacentes pourraient avoir un effet significatif sur la valeur attribuée à ces actifs.

3.2.3. Durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels amortissables qui ont été acquis lors de regroupements d'entreprises sont valorisés et amortis en tenant compte de leur durée d'utilité prévue par le Groupe.

Les incertitudes concernant ces estimations sont principalement liées à l'obsolescence technique pouvant affecter les logiciels destinés à être vendus ou loués en modes SaaS et au taux d'érosion de la clientèle ou de renouvellement de contrat pouvant impacter des actifs tels que les contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, les contrats de support et, le cas échéant, les relations clientèle.

3.2.4. Actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe considère que le droit payé par le Groupe à l'ancien actionnaire majoritaire de Tipik pour l'annulation d'un engagement de non concurrence (voir note 16) est assimilable à une licence d'exploitation concédée au Groupe sans limite dans le temps, autorisation sans laquelle le Groupe ne pourrait générer aucun flux de trésorerie dans le périmètre des activités soumises à non-concurrence. En conséquence, le droit payé a été classifié comme un actif à durée d'utilité indéterminée qui fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

3.2.5. Comptabilisation des actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôts différés ne peuvent être reconnus que dans la mesure où les pertes fiscales constatées pourront être utilisées pour réduire la charge fiscale liée à des profits imposables. La direction du Groupe s'appuie sur des budgets et des hypothèses de croissance et de rentabilité à moyen terme pour comptabiliser des actifs d'impôt différé. Une révision à la baisse des projections établies par la direction peut influencer de manière significative le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé.

3.2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La direction du Groupe procède à des estimations pour l'application d'IFRS 15, notamment pour la mesure à l'avancement des « obligations de performance » satisfaites en continu.

Pour chaque « obligation de performance » satisfaite en continu, notamment les contrats de conseil et d'ingénierie basés sur des livrables et rémunérés au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations selon des méthodes fondées sur les inputs pour évaluer l'avancement. Selon ces méthodes, le revenu est reconnu sur la base des efforts déjà réalisés ou des inputs déjà utilisés par l'entité, telles que les heures de travail ou les dépenses engagées, par comparaison avec le total estimé des inputs nécessaires pour la satisfaction de « l'obligation de performance ».

3.2.7. Évaluation des pertes de crédit attendues sur créances commerciales et travaux en cours

Le Groupe évalue l'importance relative des pertes de crédit attendues sur base des pertes nettes historiques comptabilisées en résultat sur une période de trois ans. Si les pertes nettes historiques sont jugées significatives, le Groupe détermine un taux de perte en comparant le montant brut des créances ouvertes à plus de 90 jours aux montants facturés sur une période de 90 jours précédant la clôture et applique le taux ainsi calculé aux créances ouvertes à la clôture. Comme les estimations reposent sur des données historiques, il n'est pas exclu que celles-ci s'écartent significativement des pertes réelles qui seront constatées en 2019.

La moyenne des pertes nettes historiques sur une période de 3 ans s'élève à 319 milliers d'euros, ce qui représente 0.2 % du chiffre d'affaires moyen établi pour la période d'observation.

NOTE 4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché (incluant le risque de taux d'intérêt et de change) du fait de l'utilisation d'instruments financiers. La gestion des risques financiers est assurée par la direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance du Groupe. Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à différents risques ainsi que la manière dont le Groupe appréhende et gère ces risques.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou toute autre contrepartie d'un instrument financier est défaillant dans l'exécution de ses obligations. Le principal risque de crédit identifié par le Groupe concerne les créances clients, les produits à recevoir pour les travaux en cours et les liquidités placées auprès d'institutions financières.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit par catégorie d'actifs financiers s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients	33 496	54 105
Travaux en cours	23 655	-
Autres actifs	4 727	13 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 929	38 479
TOTAL	174 807	106 192

À l'exposition au risque de crédit inhérent à la détention d'actifs financiers, à savoir les créances clients et les liquidités, s'ajoute le risque de défaillance représenté par les produits à recevoir pour travaux en cours dont le solde au 31 décembre 2018 s'élève à 23 655 milliers d'euros (2017: 22 068 milliers d'euros).

Le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de leur solvabilité, évaluée sur la base de plusieurs critères, dont les notations d'agences et les ratios financiers.

Outre les conditions d'acceptation des clients, la direction financière du Groupe détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles.

Le risque de crédit client est géré par la direction financière de chaque entité du Groupe. Les créances clients échues font l'objet d'une revue régulière à chaque clôture par les entités opérationnelles. Chaque retard de paiement significatif fait l'objet d'un suivi et si nécessaire d'un plan d'action.

Par mesure de simplification, la politique du Groupe prévoit que les créances échues depuis plus de 90 jours soient intégralement provisionnées, à moins que le Groupe ne dispose d'informations fiables (délais imposés lors de l'attribution d'un marché public par exemple) indiquant qu'une récupération puisse se faire en tout ou en partie, auquel cas le montant provisionné est adapté.

Outre les pertes comptabilisées sur base d'indicateurs objectifs de pertes, le Groupe estime le risque de pertes de crédit attendues qu'il convient de provisionner sur base de données historiques de défaut (Voir note 3.2.7).

Au 31 décembre 2018, aucune provision n'a été comptabilisée au titre des pertes attendues vu le caractère non significatif des pertes historiques exprimées en fonction du chiffre d'affaires.

La direction financière du Groupe assure une revue régulière des créances clients sur base notamment des balances âgées.

L'encours clients du Groupe classé par catégorie de clients se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Entreprises publiques	29 007	15 750
Grandes entreprises et multinationales	25 994	34 109
PME	4 243	5 645
TOTAL	59 244	55 504

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe sur base des encours clients au 31 décembre 2018 et 2017.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 21% (2017: 19,7%) du chiffre d'affaires du Groupe.

Voir note 19 pour d'autres informations relatives à l'exposition au risque de crédit telles que ventilation du poste « créances et autres débiteurs », balances âgées et détail de la variation de la provision pour créances douteuses.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès de sept institutions financières ayant une notation S&P de AA- et plus. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Compte tenu d'une exposition au risque de défaillance jugée non significative, ces actifs n'ont pas fait l'objet de provisions pour pertes de crédit attendues à horizon de 12 mois.

4.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations financières.

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration de la Société Mère, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité sur base de propositions formulées par la direction financière du Groupe.

Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates, en maintenant des facilités bancaires, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en ajustant si besoin les échéances des actifs et des passifs financiers. Les détails des lignes de crédit disponibles que le Groupe a à sa disposition pour réduire davantage le risque de liquidité sont décrits en note 24.3.

La direction financière du Groupe a mis en place des outils de suivi des flux de trésorerie prévisionnels pour chaque entité opérationnelle du Groupe qui lui permet de gérer le risque de liquidité avec une visibilité suffisante.

Les tableaux suivants fournissent une analyse par catégorie d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle, des passifs financiers non dérivés du Groupe. Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement, lesquels flux peuvent différer des valeurs comptables des actifs et passifs concernés à la date de présentation de l'information financière.

Les tableaux comprennent les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont à taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des conditions de marché qui prévalent à la date de clôture.

Au 31 décembre 2018 et 2017, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés et des actifs et passifs financiers dérivés du Groupe (y compris les versements d'intérêts) se détaillent comme suit:

Au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	<1 an	>1 an, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires						
<i>Capital</i>	(5 500)	-	-	(20 000)	-	(25 500)
<i>Intérêts</i>	(113)	(113)	(113)	(55)	-	(394)
Concours bancaires	(849)	-	-	-	-	(849)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(18 028)	-	-	-	-	(18 028)
Autres passifs	(1 967)	(82)	-	-	-	(2 049)
Engagements d'achat de titres détenus par des actionnaires minoritaires	(244)	-	-	(2 099)	-	(2 343)
Contreparties éventuelles	(5 815)	(6 234)	(3 355)	-	-	(15 404)
TOTAL	(32 516)	(6 429)	(3 468)	(22 154)	-	(64 567)

Au 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 an, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Emprunts bancaires						
Capital	-	(17 000)	-	-	-	(17 000)
Intérêts	(104)	(74)	-	-	-	(178)
Concours bancaires	(876)	-	-	-	-	(876)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(17 367)	-	-	-	-	(17 367)
Autres passifs	(978)	(85)	-	-	-	(1 063)
Contreparties éventuelles	(622)	-	-	-	-	(622)
Garantie financière donnée	(6 000)	-	-	-	-	(6 000)
TOTAL	(25 947)	(17 159)	-	-	-	(43 106)

Le taux variable utilisé pour estimer les flux d'intérêts est l'Euribor à 3 mois plus une marge, soit un taux de 0,491% au 31 décembre 2018 (31 décembre 2017: 0,614%). Les montants des garanties financières octroyées par le Groupe et renseignées ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du Groupe. Hormis les montants ayant fait l'objet de provisions (note 40), la direction estime qu'à la date de clôture la probabilité qu'un tel montant soit exigible est faible.

4.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché résulte des positions ouvertes dans des devises étrangères et des actifs et passifs portant intérêts.

4.3.1. Risque de change

L'exposition au risque de taux de change découle des ventes et des achats que le Groupe effectue à l'étranger, lesquels sont principalement libellés en dollars US, en livres sterling et en francs suisses et des encours qui en résultent.

En vue de gérer son exposition au risque de change, le conseil d'administration de la Société Mère a adopté des limites par devise et par échéance sur proposition de la direction financière.

Afin d'atténuer l'exposition du Groupe au risque de change, les positions nettes en devises du Groupe classées par échéance, tant réelles qu'estimées sur base de budgets et de projections financières font l'objet d'un suivi et des contrats de change au comptant ou à terme sont conclus afin de respecter les limites ainsi adoptées.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en devises ainsi que la position nette globale par devise à la date de clôture. Les devises non significatives à la date de clôture ont été regroupées.

(en milliers d'euros)	Actifs		Passifs		Position nette	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Livre Sterling	28 337	38 035	(21 491)	(20 525)	6 846	17 510
Dollar américain	7 006	9 428	(2 953)	(6 291)	4 053	3 137
Franc suisse	19 993	15 556	(8 955)	(6 983)	11 038	8 573
Autres	854	1 758	(738)	(1 348)	116	410

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat net et des capitaux propres aux variations par rapport à l'euro des cours de changes appliqués aux actifs et aux passifs financiers du Groupe libellés en devises étrangères et détenus par le Groupe à la date de présentation de l'information financière, à savoir la position nette du Groupe dans la devise, toutes les autres variables étant demeurées constantes. Il suppose une variation des cours de change en fonction de la volatilité historique des cours de change sur le marché, calculée sur base des douze mois précédents.

(en milliers d'euros)

Devises	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Livre Sterling	3%	99	806	6%	954	3 567
Dollar américain	5%	19	147	8%	31	94
Franc suisse	4%	131	1 047	6%	52	1 006

Les changements ci-dessus des taux de change représentent la meilleure estimation de la direction, compte tenu de la volatilité historique à un an.

4.3.2. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée au niveau d'endettement financier du Groupe. Le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable et en utilisant, le cas échéant, des swaps de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque tient compte des anticipations de la direction en termes de fluctuations des taux, de la volatilité historique et de l'impact des fluctuations sur le résultat net du Groupe.

Au 31 décembre 2018 et 2017, les emprunts bancaires contractés par le Groupe sont rémunérés à taux variable uniquement. En outre, à ces dates, le Groupe n'a pas de contrats swaps ouverts.

Malgré la proportion importante d'emprunts à taux variable, le Groupe estime que son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt est limitée compte tenu des politiques monétaires actuelles.

Les principaux emprunts sont libellés en euro et sont logés auprès de la Société.

L'analyse de sensibilité concernant les dettes à taux variables a été préparée en fonction de l'hypothèse selon laquelle les dettes à la date de clôture présentent un encours stable tout au long de l'exercice.

Si les taux d'intérêts augmentaient/ diminueraient de 50 points de base (qui correspond à l'évaluation qu'a faite la direction de la fluctuation raisonnablement possible de taux d'intérêts) et que toutes les autres variables demeureraient constantes, le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2018 diminuerait/augmenterait de 86 milliers euros (2017: 85 milliers euros).

4.4 La gestion du capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que le Groupe soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital, à l'exception du respect des ratios financiers imposés par les banques (voir note 24.3).

Au 31 décembre 2018, le ratio de structure financière se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Dettes financières	26 436	17 876
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(112 929)	(38 479)
Endettement net/ (trésorerie nette)	(86 493)	(20 603)
Capitaux propres	149 877	143 332
RATIO D'ENDETTEMENT NET	(57,71%)	(14,37%)

NOTE 5. ÉVALUATION A LA JUSTE VALEUR

5.1 Hiérarchie des justes valeurs

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur au bilan par niveau de hiérarchie:

<i>en milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2018
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>				
Titres de participation dans SBT	330	-	-	330
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	319	319
TOTAL DES ACTIFS A LA JUSTE VALEUR	330	-	319	649

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2018
Passifs à la juste valeur				
<i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				
Contreparties éventuelles sur acquisitions	-	-	15 404	15 404
Engagements d'achat de titres détenus par des actionnaires minoritaires	-	-	2 343	2 343
TOTAL DES PASSIFS A LA JUSTE VALEUR	-	-	17 747	17 747

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2017
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>				
Titres de participation dans SBT	251	-	-	251
Participations dans diverses sociétés non cotées	-	-	267	267
TOTAL DES ACTIFS A LA JUSTE VALEUR	251	-	267	518

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2017
Passifs à la juste valeur				
<i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				
Contreparties éventuelles sur acquisitions	-	-	622	622
TOTAL DES PASSIFS A LA JUSTE VALEUR	-	-	622	622

Dans l'hypothèse où un transfert de niveau de juste valeur serait nécessaire, le Groupe procéderait à ce changement de classification (en tenant compte des conséquences en termes d'évaluation) à la date de l'évènement déclencheur ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

5.2 Techniques d'évaluation

5.2.1. Dans le cadre des regroupements d'entreprises ou de transactions avec intérêts minoritaires

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des logiciels destinés aux tiers, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, des contrats de maintenance logicielle, des carnets de commandes acquis lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode la plus appropriée en la circonstance, dont la méthode dite du « multi-period excess earnings » (résultat marginal multi-périodes), qui consiste à évaluer l'actif en question après déduction d'un rendement raisonnable pour les autres actifs qui génèrent les flux de trésorerie. La valorisation est fonction de variables telles que le taux d'obsolescence technologique, le taux d'érosion de la clientèle (voire le taux de renouvellement des contrats) et le taux d'actualisation.

Contreparties éventuelles

La juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à l'achat de titres dans Sword Sàrl (antérieurement dénommée ID&O Sàrl) est établie sur base de projections d'accroissement du chiffre d'affaires, calculées sur la période allant du 16 février 2018 au 31 décembre 2020, ajustée, le cas échéant pour tenir compte de l'effet de l'actualisation.

La juste valeur de la contrepartie éventuelle relative à l'achat complémentaire de titres Sword Charteris Ltd est établie sur base d'un multiple de l'EBITDA plus la trésorerie nette pour l'année close au 31 décembre 2018. En cas de variation de plus 10% de l'EBITDA, la dette liée à l'achat complémentaire de titres Sword Charteris Ltd augmenterait de 3 486 milliers d'euros au 31 décembre 2018. En cas de variation de moins 10% de l'EBITDA, la dette liée à l'achat complémentaire de titres Sword Charteris Ltd diminuerait de 3 250 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les contreparties éventuelles sont classées en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données non observables, inhérentes aux sociétés/ intérêts acquis(es).

Puts minoritaires

La juste valeur des engagements d'achat du Groupe vis-à-vis d'actionnaires minoritaires (voir note 10.4) est déterminée sur la base d'un multiple de l'EBIT de la filiale concernée, après ajustement pour tenir compte de l'effet de l'actualisation. Les engagements d'achat sont repris dans l'état consolidé de la situation financière pour leur juste valeur. Une variation de plus 10% de l'EBIT induirait une augmentation des dettes liées aux rachats d'intérêts minoritaires de 365 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Une variation de moins 10% de l'EBIT induirait une diminution des dettes liées aux rachats d'intérêts minoritaires de 351 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

5.2.2. Dans le cours normal des affaires

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de fonds propres relevant du niveau 1 sont évalués au cours de bourse à la date de clôture. Les autres instruments de fonds propres relèvent du niveau 3 et sont évalués sur base de leur actif net, tel que communiqué par la direction de la société concernée. Le Groupe procède à des ajustements s'il constate sur base des informations disponibles que l'actif net s'écarte significativement de la juste valeur.

5.3 Rapprochement des évaluations à la juste valeur de niveau 3

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde au début de l'exercice	267	299
Acquisitions	53	16
Cessions/ règlements	(1)	-
Total des gains et pertes	-	(48)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	319	267
Total des gains et pertes relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice	-	(48)

Le total des gains et pertes relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice est inclus dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global - gain/ (perte) relatif à la réévaluation à la juste valeur ». L'effet cumulé est porté en « Réserve de réévaluation des actifs financiers ».

Contreparties éventuelles/ put minoritaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde au début de l'exercice	622	-
Acquisitions/ ajustement de prix	17 747	622
Cessions/ règlements	(1 559)	-
Total des gains et pertes (note 12.3)	937	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	17 747	622
Total des gains et pertes relatifs aux contreparties éventuelles non soldées	-	-

NOTE 6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIES COMPTABLES

Au 31 décembre 2018

	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIF				
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	649	649
Autres actifs	1 397	-	-	1 397
Actifs financiers non courants	1 397	-	649	2 046
Créances clients et autres débiteurs	33 496	-	-	33 496
Autres actifs	3 326	-	-	3 326
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 929	-	-	112 929
Actifs financiers courants	149 751	-	-	149 751
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	151 149	-	649	151 797
PASSIF				
Dettes financières	20 087	-	-	20 087
Autres passifs	82	11 862	-	11 944
Passifs financiers non courants	20 169	11 862	-	32 031
Dettes financières	6 349	-	-	6 349
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	18 028	-	-	18 028
Autres passifs	1 967	5 885	-	7 852
Passifs financiers courants	26 344	5 885	-	32 229
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	46 513	17 747	-	64 260

Au 31 décembre 2017

	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIF				
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	518	518
Autres actifs	10 253	-	-	10 253
Actifs financiers non courants	10 253	-	518	10 386
Créances clients et autres débiteurs	54 105	-	-	54 105
Autres actifs	3 357	-	-	3 357
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 479	-	-	38 479
Actifs financiers courants	95 941	-	-	95 941
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	106 194	-	518	106 712
PASSIF				
Dettes financières	17 000	-	-	17 000
Autres passifs	85	-	-	85
Passifs financiers non courants	17 085	-	-	17 085
Dettes financières	876	-	-	876
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	17 367	-	-	17 367
Autres passifs	978	622	-	1 600
Passifs financiers courants	19 221	622	-	19 843
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	36 306	622	-	36 928

NOTE 7. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Secteur « Logiciels »

Ventilation en fonction de la typologie des produits	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Governance, Risk & Compliance (GRC)	13 290	12 242
Propriété Intellectuelle (IP)	6 141	5 101
Asset Finance *	1 666	2 078
Autres	693	705
Total	21 790	20 126

* Ne tenant pas compte du chiffre d'affaires généré par Apak Group Ltd, qui est classé dans les activités cédées (voir note 14).

Secteur « IT Service »

Ventilation en fonction de la typologie des marchés	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Santé, télécommunication et autres	33 666	27 409
Assurance et finance	24 798	25 205
Industries	44 413	40 395
Gouvernements/ Institutions Européennes	46 745	31 289
Total	149 622	124 298

Voir note 9 pour la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique.

NOTE 8. ACTIFS ET PASSIFS LIÉS A LA RECONNAISSANCE DU CHIFFRES D'AFFAIRES

Le tableau ci-après fournit des informations concernant les créances clients, les travaux en cours et les prestations facturées d'avance.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	1 janvier 2018 (retraité)	31 décembre 2017
Créances clients et autres débiteurs (Actif)	33 496	32 037	54 105
Travaux en cours (Actif)	23 655	21 177	-
Coûts d'exécution des contrats activés suite à un report de chiffre d'affaires (IFRS 15) (Actif) ⁽¹⁾	3 472	4 300	1 478
Prestations facturées d'avance (Passif)	27 578	27 844	23 968 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Inclus dans les charges constatées d'avance.

⁽²⁾ Inclus dans 'Autres Passifs' au 31 Décembre 2017.

IFRS 15 utilise les termes « actif sur contrat » et « passif sur contrat » pour désigner les éléments communément appelés « Travaux en cours » et « Produits constatés d'avance ». Toutefois, la norme n'interdit pas à une entité d'utiliser d'autres termes dans l'état de la situation financière. Jusqu'à présent, le Groupe a utilisé les termes « Travaux en cours » et « Produits constatés d'avance » pour désigner ces éléments inscrits à l'actif et au passif. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, le terme « Produits constatés d'avance » a été changé en « Prestations facturées d'avance ». Ces passifs sont inscrits si un paiement intermédiaire excède le chiffre d'affaires comptabilisé à la clôture.

En 2018, le Groupe a enregistré en report de charges sous « Actifs liés aux coûts d'exécution d'un contrat » les frais liés à des prestations d'installation et de paramétrage de certains logiciels, dont le chiffre d'affaires et les coûts associés ne sont reconnus qu'à la mise en exploitation desdits logiciels, qu'ils soient commercialisés sous forme de licences ou en mode SaaS. Ces actifs sont inclus dans la rubrique « Charges constatées d'avance ».

En vertu d'IFRS 15, le chiffre d'affaires comptabilisé avant la date à laquelle il est facturé aux clients est comptabilisé en tant que « Travaux en cours ». Ce montant était auparavant inclus dans les créances clients (sous le vocable « Factures à établir ») et a donc été reclassé au 1^{er} janvier 2018.

8.1 Analyse des variations significatives des actifs et passifs liés à la reconnaissance du chiffre d'affaires

La variation des travaux en cours, des coûts d'exécution des contrats activés et des prestations facturées d'avance est proportionnelle à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

8.2 Revenus relatifs à des prestations facturées d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Revenus reconnus au cours de l'exercice et qui étaient inclus dans le solde d'ouverture des prestations facturées d'avance	19 705	13 872
Revenus reconnus au cours de l'exercice qui sont liés à des obligations de performance qui avaient été satisfaites au cours d'exercices antérieurs ¹	-	-

Le montant des prestations facturées d'avance comptabilisées à l'ouverture ont été intégralement reconnus en chiffre d'affaires.

8.3 Obligations de performance restant à exécuter

Echéancier des obligations de performance restant à exécuter sur les contrats à long terme et au forfait

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Inférieure à 1 an	140	135
Entre 1 et 2 ans	110	101
Entre 2 et 3 ans	150	140
Quotepart du chiffre d'affaires alloué aux obligations de performance restant à exécuter à la date de clôture	400	377

L'échéancier repris ci-dessus correspond à un échéancier du carnet de commandes (autrement appelé backlog de production).

8.4 Actifs liés aux coûts d'exécution des contrats

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	1 janvier 2018 (retraité)
Actifs liés aux coûts d'exécution (solde brut)	3 472	4 300
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-	-
Solde net des actifs liés aux coût d'exécution	3 472	4 300

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des secteurs opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés sur base des composants « métiers » du Groupe. Cette information sectorielle est basée sur l'organisation de la gestion interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration au niveau de chaque composante « métier » d'outils de pilotage utilisés par la direction du Groupe.

En appliquant une logique « métier », le Groupe a défini deux secteurs opérationnels, à savoir le secteur « Services IT » et le secteur « Logiciels », lesquels secteurs conditionnent la mesure de performance et les orientations stratégiques du Groupe.

Autour des secteurs d'activité opérationnels gravitent les fonctions de support telles que les fonctions commerciales, la finance, les ressources humaines et la logistique.

¹ Pouvant inclure notamment l'effet des changements d'estimation sur l'évaluation des contreparties variables et l'effet des changements d'estimation sur le degré d'avancement des « obligations de performance » reconnues à l'avancement.

Les secteurs d'activité se définissent comme suit:

- **IT Services (Solutions):**

Il s'agit d'une division spécialisée sur les services en matière d'intégration de systèmes d'information et d'ingénierie du contenu et ciblant les marchés régulés et le « Compliance Management ». Elle appuie sa stratégie sur des composants logiciels techniques tels que les outils de gestion documentaire.

- **Logiciels (Software ou Produits):**

Cette division recouvre l'offre logicielle portant sur les activités « Governance Risk & Compliance » (GRC), les activités de gestion documentaire et celles relatives à la gestion de grands projets. En plus, elle inclut des applications liées au financement de véhicules et d'équipements à destination principalement des sociétés de leasing et des courtiers, laquelle activité a été cédée en grande partie, en octobre 2018. Voir note 13.1 et 14.

9.1 Informations par zone géographique

Le tableau ci-dessous reprend le chiffre d'affaires ventilé par marché géographique, à l'exclusion du chiffre d'affaires intra-secteurs, et des informations sur les actifs non courants par région géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Chiffre d'affaires provenant des clients externes</i>		<i>Actifs non courants ^(*)</i>	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Benelux	28 644	24 969	16 998	19 086
France	50 944	35 838	13 040	11 729
Suisse	27 900	23 249	25 730	26 356
Royaume Uni	51 179	15 441	25 156	61 139
États-Unis	6 206	17 119	78	6
Autres	6 539	27 808	516	663
TOTAL	171 412	144 424	81 518	118 979

^(*) Les actifs non courants excluent les actifs d'impôt différés.

9.2 Informations par secteur

9.2.1. Analyse du compte de résultat au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (<i>clients externes</i>)	149 621	21 791	-	171 412
- intra-secteurs	-	-	-	-
Chiffre d'affaires total	149 621	21 791	-	171 412
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	16 042	4 103	-	20 145
Dotations aux amortissements	(3 248)	(1 204)	(147)	(4 599)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	12 794	2 899	(147)	15 546
Résultat sur cessions d'actifs	180	82 117	(1 142)	81 155
Pertes de valeur sur actifs	(1 011)	(2 030)	-	(3 041)
Autres éléments non récurrents	(6 805)	(283)	(505)	(7 593)
Résultat opérationnel (RO)	5 158	82 703	(1 794)	86 067
Résultat financier				(1 010)
Résultat des entreprises associées				(1 319)
Charge d'impôt sur le résultat				(1 881)
Résultat de l'exercice des activités poursuivies				81 857
Participations ne donnant pas le contrôle				326
Part du Groupe				81 531

9.2.2. Analyse du compte de résultat au 31 décembre 2017 retraité

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (<i>clients externes</i>)	124 298	20 126	-	144 424
- intra-secteurs	-	-	-	-
Chiffre d'affaires total	124 298	20 526	-	144 424
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	13 298	3 669	-	16 967
Dotations aux amortissements	(3 479)	(1 137)	(179)	(4 795)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	9 819	2 532	(179)	12 172
Résultat sur cessions d'actifs	1 456	-	(1 678)	(222)
Pertes de valeur sur actifs	-	-	(1 375)	(1 375)
Autres éléments non récurrents	(972)	(66)	(450)	(1 488)
Résultat opérationnel (RO)	10 303	2 466	(3 682)	9 087
Résultat financier				(1 215)
Résultat des entreprises associées				(192)
Charge d'impôt sur le résultat				(3 201)
Résultat de l'exercice des activités poursuivies				4 479
Participations ne donnant pas le contrôle				819
Part du Groupe				3 660

9.2.3. Analyse des actifs et passifs au 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	147 841	23 274	-	-	171 115
Actifs non alloués	-	-	97 000	-	97 000
TOTAL DES ACTIFS	147 841	23 274	97 000	-	268 115
Passifs sectoriels	80 422	9 313	-	101 796	191 531
Passifs non alloués	-	-	29 503	(101 796)	(72 293)
TOTAL DES PASSIFS	80 422	9 313	29 503	-	119 238
<i>Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice</i>	4 192	3 726	40	-	7 958

9.2.4. Analyse des actifs et passifs au 31 décembre 2017 retraité

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	120 609	70 432	-	-	191 041
Actifs non alloués	-	-	32 905	-	32 905
TOTAL DES ACTIFS	120 609	70 432	32 905	-	223 946
Passifs sectoriels	49 940	14 392	-	117 031	181 363
Passifs non alloués	-	-	16 572	(117 031)	(100 459)
TOTAL DES PASSIFS	49 940	14 392	16 572	-	80 906
<i>Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice</i>	2 151	4 904	3 349	-	10 404

Voir note 17.2 pour l'affectation des goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie.

Tous les actifs sont affectés aux secteurs à l'exception des actifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société.

Tous les passifs sont affectés aux secteurs à l'exception des passifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel des dettes financières contractées par la Société et qui sont destinées à financer le Groupe.

NOTE 10. INFORMATION GROUPE

10.1 Périmètre de consolidation

Société	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	% contrôle		% intérêts	
			31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Luxembourg						
Sword Group SE	Société mère					
Sword Technologies SA	IT Services	IG	100%	95%	100%	95%
Sword Sol S.à r.l.	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Afrique du Sud						
Sword Création Informatique Ltd	IT Services/ Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Australie						
Active Risk Australia Pty Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	89%	100%
Belgique						
Sword Integra SA	IT Services	IG	100%	100%	100%	95%
Tipik Communication Agency SA ⁽¹⁾	IT Services	IG	49%	-	49%	-
Vadear SA	IT Services	IG	100%	-	49%	-
Chypre						
Apak Beam Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Colombie						
Sword Colombia SAS	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Dubai						
Sword Middle East FZ LLC ⁽²⁾	Logiciels	IG	100%	-	100%	-
États-Unis						
Active Risk Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	89%	100%
Sword Apak Inc. ⁽³⁾	Logiciels	IG	-	100%	-	87%
Sword Solutions Inc.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
France						
Sword Connect SAS	IT Services	IG	68%	67%	68%	67%
Sword Insight SAS	IT Services	IG	70%	70%	70%	70%
Sword Kami SAS	IT Services	IG	68%	68%	68%	68%
Sword Orizon SAS	Logiciels	IG	72%	72%	72%	72%
Sword Performance France SAS ⁽⁴⁾	IT Services	IG	-	100%	-	86%
Sword SA	IT Services	IG	99%	100%	99%	100%
Grèce						
Sword Services Greece SA	IT Services	IG	99%	99%	99%	94%
Inde						
Sword Global India Pvt Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Liban						
Sword Lebanon SAL	IT Services	IG	97%	96%	97%	96%
Sword Middle East LLC	IT Services	IG	98%	98%	98%	98%
Maroc						
Adhoc Sàrl Maroc ⁽⁴⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%

Société	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	% contrôle		% intérêts	
			31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Royaume-Uni						
AAA Group Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	49%
AAA Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	49%
Apak Group Ltd ⁽³⁾	Logiciels	IG	-	87%	-	87%
Active Risk Group Ltd	Holding	IG	89%	100%	89%	100%
Active Risk Ltd ⁽⁵⁾	Logiciels	IG	100%	100%	89%	100%
Infinity Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	49%
Mint Tulip Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	49%
Mobile Productivity Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	87%
Sword Achiever Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	89%	100%
Sword Apak Aurius Ltd ⁽⁶⁾	Logiciels	IG	-	100%	-	87%
Sword IT Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	49%
Sword General Partners Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Charteris Ltd ⁽⁷⁾	Holding	IG	100%	49%	100%	49%
Sword Soft Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Technologies Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Venture Information Management Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	49%
Suisse						
CBA Sourcing SA	IT Services	IG	51%	51%	51%	51%
Eurogenia SA	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Sarl ⁽⁸⁾ (antérieurement dénommée ID&O Sarl)	IT Services	IG	100%	-	100%	-
Sword Technologies SA ⁽⁹⁾	IT Services	IG	45%	45%	45%	45%
Swissgenia SA	IT Services	IG	80%	80%	80%	80%
Sword Digital SA ⁽¹⁰⁾	IT Services	IG	100%	-	100%	-
Sword Performance Solutions AG ⁽⁴⁾	IT Services	IG	-	86%	-	86%
Sword Performance International AG ⁽¹¹⁾	IT Services	IG	-	91%	-	78%
Sword Services SA	IT Services	IG	97%	100%	97%	100%
Sword Suisse Holding SA	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Tunisie						
Adhoc CTS Tunisie ⁽⁴⁾	Logiciels	IG	-	95%	-	82%
Adhoc ISL Tunisie ⁽⁴⁾	IT Services	IG	-	95%	-	82%

⁽¹⁾ Suite à un amendement de la convention d'actionnaires avec Tipik Group S.A. conférant au Groupe le contrôle exclusif sur Tipik selon IFRS 10, Tipik est désormais consolidée par intégration globale depuis le 31 décembre 2018. Voir note 12.2.

⁽²⁾ Opérationnelle à partir du 1^{er} janvier 2018

⁽³⁾ Le 18 octobre 2018, le Groupe a cédé sa participation dans Apak Group Ltd et sa filiale Sword Apak Inc. Compte tenu de l'importance relative d'Apak Group Ltd par rapport au segment « Logiciel » dont Apak Group Ltd relève, la cession a été considérée comme un abandon d'activités du point de vue IFRS 5. Voir note 1.2, note 2.4.2, note 13.1. et note 14.

⁽⁴⁾ Le 10 avril 2018, le Groupe a cédé sa participation dans Sword Performance Solutions AG et ses filiales à savoir Adhoc Sarl Maroc, Adhoc CTS Tunisie, Adhoc ISL Tunisie et Sword Performance France SAS. Voir note 13.1.

⁽⁵⁾ Le 13 février 2018, Active Risk Group Ltd a procédé à une augmentation de capital, souscrite partiellement par des actionnaires minoritaires. Voir note 10.3 et 10.4.

⁽⁶⁾ Liquidée et dissoute avec effet au 1^{er} janvier 2018.

⁽⁷⁾ Le 2 août 2018, le Groupe a renforcé sa participation dans Sword Charteris Ltd passant de 49% de détention dans le capital à 100%. Voir note 10.3.3

⁽⁸⁾ Avec effet au 16 février 2018, le Groupe a acquis 100% des actions de ID&O Sarl renommée Sword Sarl. Voir note 12.1.

⁽⁹⁾ Avec effet au 1^{er} janvier 2014, le Groupe a signé une convention d'actionnaires lui donnant le contrôle sur Sword Technologies SA (Suisse). Par conséquent la société est consolidée par intégration globale.

⁽¹⁰⁾ Acquis le 1^{er} juin 2018.

⁽¹¹⁾ Liquidée le 11 juin 2018.

10.2 Précisions sur les filiales du Groupe dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont significatives

Le détail des filiales du Groupe dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives est fourni dans le tableau ci-après:

Société	Pourcentage de participations détenues par des participations ne donnant pas le contrôle		Résultat global de l'exercice attribué aux participations ne donnant pas le contrôle		Cumul des participations ne donnant pas le contrôle	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Sword Charteris Ltd ^{(*) (**)}	-	51%	-	298	-	1 382
Apak Group Ltd ^{(*) (***)}	-	13%	-	(161)	-	1 273
Tipik ^{(*) (****)}	51%	-	-	-	(1 257)	-
Autres	De 1% à 55%	De 1% à 55%	363	350	1 360	1 558
Total			363	487	103	4 213

^(*) Les montants présentés pour Sword Charteris Ltd, Apak Group Ltd et Tipik tiennent compte de l'ensemble des entités appartenant au sous-groupe respectif.

^(**) Le 2 août 2018, le Groupe a acquis les 51% restant du capital de Sword Charteris Ltd portant sa participation de 49% à 100%. Voir note 10.3 et note 1.2.1.

^(***) Cédée le 18 octobre 2018. Voir note 1.2.1 et note 13.1.

^(****) Consolidée par intégration globale depuis le 31 décembre 2018. Voir note 1.2.1, note 12.2 et note 11.1.

Le tableau suivant présente l'état de la situation financière consolidée résumé avant éliminations intragroupes pour Tipik, incluant sa filiale Vadear au 31 décembre 2018:

(en milliers d'euros)	Tipik
Etat de la situation financière résumé	
Actifs non courants	1 385
Actifs courants	10 262
Passifs non courants	(350)
Passifs courants	(12 554)
Actif net	(1 257)
<i>Dont:</i>	
Part du Groupe	-
Participations ne donnant pas le contrôle	(1 257)

L'état du résultat net et des autres éléments du résultat global résumé et l'état du tableau de flux de trésorerie résumé ont été omis vu que la prise de contrôle de Tipik prend cours au 31 décembre 2018 et que la contribution au résultat net et aux flux de trésorerie pour l'année close au 31 décembre 2018 est nulle.

Le tableau suivant présente l'information résumée avant éliminations intragroupes pour Sword Charteris Ltd et Apak Group Ltd au 31 décembre 2017:

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sword Charteris Ltd	Apak Group Ltd ^(*)
État de la situation financière résumé		
Actifs non courants	8 639	33 398
Actifs courants	7 690	14 986
Passifs non courants	(772)	(48)
Passifs courants	(12 595)	(46 557)
Actif net	2 962	1 779
<i>Dont:</i>		
Part du Groupe	1 580	506
Participations ne donnant pas le contrôle	1 382	1 273
État du résultat net et des autres éléments du résultat global résumé		
Chiffre d'affaires	26 314	29 394
Résultat de l'exercice	768	6 549
<i>Dont:</i>		
Part du Groupe	376	6 549
Participations ne donnant pas le contrôle	392	-
Autres éléments du résultat global	(184)	(1 271)
<i>Dont:</i>		
Part du Groupe	(90)	(1 110)
Participations ne donnant pas le contrôle	(94)	(161)
Résultat global de l'exercice	584	5 278
<i>Dont:</i>		
Part du Groupe	286	5 439
Participations ne donnant pas le contrôle	298	(161)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-
État du tableau de flux de trésorerie résumé		
Entrées nettes de trésorerie des activités opérationnelles	3 475	4 182
Sorties nettes de trésorerie des activités d'investissement	(3 889)	(2 403)
Sorties nettes de trésorerie des activités de financement	-	(5 707)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(414)	(3 928)

^(*) tenant compte de Mobile Productivity Ltd, détenu en 2017 par Apak Group Ltd et transférée en 2018 à Sword Soft Ltd.

10.3 Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)

10.3.1. Impact des transactions avec les intérêts minoritaires sur les capitaux propres du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Variations des réserves, part du Groupe, dues à:		
- Acquisitions/ rachats de titres dans :		
<i>Sword Technologies SA</i>	(625)	(639)
<i>Sword Charteris Ltd</i>	(17 423)	-
<i>Apak Group Ltd</i>	(11 146)	(1 918)
<i>Active Risk Group Ltd</i>	-	(531)
<i>Eurogenia SA</i>	-	(941)
<i>Autres</i>	(530)	(649)
- Cession sans perte de contrôle de titres dans :		
<i>Active Risk Group Ltd</i>	(574)	-
- Réévaluation des engagements pris vis-à-vis des actionnaires minoritaires	-	-
IMPACT NET SUR LES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	(30 298)	(4 678)

10.3.2. *Sword Technologies S.A.*

Début 2015, le Groupe a cédé 10% des actions de la filiale luxembourgeoise *Sword Technologies S.A.*, détenue jusqu'alors à 100%, à deux directeurs de la filiale pour un montant de 745 milliers d'euros, établi en fonction de l'accroissement du chiffre d'affaires. Le montant a été financé par un prêt accordé par le Groupe aux dirigeants, échus fin mars 2018 et rémunéré par un intérêt de 2% par an. En 2017 et en 2018, le Groupe a racheté les 10% des actions auprès des actionnaires minoritaires pour un prix total de 2 224 milliers d'euros, déterminé sur la même base d'évaluation que le prix de souscription.

10.3.3. *Sword Charteris Ltd*

Le 2 août 2018, le Groupe a renforcé sa participation dans *Sword Charteris Ltd*, passant de 49% de détention dans le capital à 100% pour un prix de base de 3 766 milliers d'euros, déterminé sur base d'un multiple appliqué à l'EBITDA. La convention d'achat prévoit un complément de prix, calculé et payable par échéances annuelles réparties entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2018, le complément de prix à payer est évalué à 14 968 milliers d'euros.

10.3.4. *Apak*

Un plan de participation actionnariale destiné à des personnes occupant des fonctions de direction au sein d'*Apak* avait été mis en place par *Sword Soft Ltd*, une filiale du Groupe. Le plan prévoyait que les actionnaires minoritaires puissent obtenir un financement de la part de *Sword Soft Ltd* leur permettant de libérer le capital souscrit et de rembourser *Sword Soft Ltd* dans un délai de 4 ans. Ce financement a donné lieu à un enregistrement de créances vis-à-vis des actionnaires minoritaires. Ces créances étaient assorties d'un intérêt de 3%. Le prix des actions souscrites était déterminé sur base d'un multiple appliqué à l'EBIT. Par ailleurs, *Sword Soft Ltd* s'était engagé à racheter les actions acquises par les actionnaires minoritaires s'ils en faisaient la demande.

Comme pour la souscription, le prix de rachat est déterminé sur les mêmes base d'évaluation que le prix de souscription. Au cours de l'exercice, et ce antérieurement à la cession d'*Apak*, le Groupe a racheté les 13% de capital détenus par les actionnaires minoritaires pour un prix de 10 677 milliers d'euros.

10.3.5. Active Risk Group Ltd

Un plan de participation actionnariale destiné à des personnes occupant des fonctions de direction au sein d'Active Risk Group Ltd avait été mis en place par Sword Soft Ltd, une filiale du Groupe. Le plan prévoit que les actionnaires minoritaires puissent obtenir un financement de la part de Sword Soft Ltd leur permettant de libérer le capital souscrit et de rembourser Sword Soft Ltd dans un délai de 5 ans. Ce financement a donné lieu à un enregistrement de créances vis-à-vis des actionnaires minoritaires à hauteur de 1 508 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Ces créances sont assorties d'un intérêt de 3%. Le prix des actions souscrites est déterminé sur base d'un multiple appliqué à l'EBIT. Par ailleurs, Sword Soft Ltd s'est engagé à racheter les actions acquises par les actionnaires minoritaires s'ils en font la demande. Comme pour la souscription, le prix de rachat est déterminé sur les mêmes bases d'évaluation que le prix de souscription. Au cours de l'exercice, les actionnaires minoritaires détenant 11,31% de capital ont souscrit pour un montant total de 1 517 milliers d'euros.

10.4 Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat de titres de capitaux propres consentis aux intérêts ne donnant pas le contrôle s'analysent comme suit au 31 décembre 2018:

<i>(en milliers d'euros)</i>	% de détention des minoritaires	Intérêts minoritaires inclus dans le plan de rachat	Méthode d'évaluation	Juste valeur des engagements (Dettes courantes)	Juste valeur des engagements (Dettes non-courantes)
Active Risk Group Ltd	89%	11%	Multiple EBIT	244	2 099

Pour ce qui concerne la méthode d'évaluation de la juste valeur des engagements, voir note 5.2.

NOTE 11. ENTREPRISES ASSOCIÉES

11.1 Variations au cours de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde au début de l'exercice	2 852	2 644
Acquisition et prise d'influence notable ⁽¹⁾	415	400
Cession et perte d'influence notable ⁽²⁾	(1 083)	-
Quote-part du résultat de l'exercice	(1 319)	(192)
Dividendes versés	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	865	2 852

⁽¹⁾ Avec effet au 30 avril 2018, le Groupe a renforcé sa participation dans Pleafsys IT PC, passant de 18% à 38% du capital pour un montant de 415 milliers d'euros. Voir note 11.3.

⁽²⁾ Suite à un amendement de la convention d'actionnaires avec Tipik Group S.A. conférant au Groupe le contrôle exclusif sur Tipik selon IFRS 10, Tipik est désormais consolidée par intégration globale depuis le 31 décembre 2018. Voir note 12.2. La participation a été décomptabilisée à la juste valeur. La juste valeur a été déterminée sur base d'une estimation des flux de trésoreries actualisés.

11.2 Précisions sur les entreprises associées

Société	Lieu de constitution et établissement principal	Principale activité/ secteur opérationnel	% de détention	
			2018	2017
Tipik Communication Agency SA	Belgique	IT Services	-	49%
Plefsys IT PC	Grèce	IT Services	38%	18%
Cowork Engineering	France	IT Services	24%	24%

Le tableau suivant présente l'information résumée à l'égard des entreprises associées (après ajustement éventuel par le Groupe aux fins de se conformer aux principes comptables du Groupe en vertu de l'application de la méthode de la mise en équivalence):

(en milliers d'euros)	Tipik		Autres	
	2018	2017	2018	2017
Actifs non courants	-	3 476	1	1
Actifs courants	-	9 151	597	407
Passifs non courants	-	-	-	-
Passifs courants	-	(12 147)	(159)	(189)
Actif net	-	480	439	219
Chiffre d'affaires	-	16 783	100	706
Résultat de l'exercice	-	(379)	187	106
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Dividendes reçus des entreprises associées au cours de l'exercice	-	-	-	-

11.3 Engagements vis-à-vis d'actionnaires d'entreprises associées

Le Groupe s'est engagé à augmenter sa participation dans Plefsys au 1^{er} mai 2019 de 26% en échange d'un paiement de 400 milliers d'euros, assorti d'un complément de prix, calculé sur le chiffre d'affaires généré par la collaboration entre le Groupe et Plefsys et plafonné à 300 milliers d'euros. Le prix a été déterminé sur base de projections des flux de trésorerie actualisés. En plus, le Groupe s'est engagé à augmenter sa participation de 6% au 1^{er} mai 2020 sous réserve que Plefsys remplisse certaines conditions.

NOTE 12. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

12.1 Acquisitions en 2018

12.1.1. Description

ID&O Sàrl renommée Sword Sàrl

Avec effet au 16 février 2018, le Groupe a acquis 100% des actions de ID&O Sàrl, société de droit suisse, pour un montant de 2 761 milliers d'euros, hors complément de prix. ID&O Sàrl est une société suisse de conseil et de services informatiques basée à Genève. Le rapprochement a pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter sa base de clients et de contribuer à sa croissance tout en maîtrisant ses coûts fixes.

Sword Digital

Le 1^{er} juin 2018, le Groupe a acquis 100% des actions de la société Sword Digital pour un montant total de 3 francs suisse. Les montants liés à cette acquisition n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, les informations à fournir selon IFRS 3 n'ont pas été présentées.

12.1.2. Contrepartie transférée

(en milliers d'euros)

	ID&O Sàrl
Contrepartie réglée en trésorerie	2 824
<i>Moins:</i>	
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie	
Acquis	1 070
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	1 754

La convention d'achat prévoit un complément de prix basé sur l'évolution du chiffre d'affaires. Le complément de prix qualifié de « passif de contrepartie éventuelle » est calculé sur la période allant du 16 février 2018 au 31 décembre 2020. La juste valeur de ce passif s'élève à 436 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Elle tient compte de l'actualisation des flux de trésorerie estimés.

12.1.3. Actifs acquis et passifs comptabilisés à la date d'acquisition

(en milliers d'euros)

	ID&O Sàrl
Actifs non courants	
Actifs financiers	10
Actifs d'impôt différé	31
Autres actifs non courants	
Actifs courants	
Créances clients et autres débiteurs	328
Autres actifs	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 070
Passifs courants	
Fournisseurs et autres créditeurs	(489)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	1 016

12.1.4. Goodwill découlant de l'acquisition

(en milliers d'euros)

	ID&O Sàrl
Contrepartie transférée	2 824
<i>Plus:</i>	
Complément de prix (estimé à l'acquisition)	423
<i>Moins:</i>	
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	1 016
GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION	2 231

Le goodwill dégagé lors de l'acquisition de cette société est principalement lié aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre dès l'acquisition et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement de cette société au Groupe. Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

12.1.5. Incidences des acquisitions sur le résultat du Groupe

Si ce groupement d'entreprises avait été en vigueur au 1^{er} janvier 2018, le chiffre d'affaires et le résultat net de la période de l'entité acquise se seraient présentés comme suit :

(en milliers d'euros)

	ID&O Sàrl
Chiffre d'affaires	2 302
Résultat net	91

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2018, les sociétés acquises ont contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes :

(en milliers d'euros)

	ID&O Sàrl
Chiffre d'affaires	1 970
Résultat net	(22)

12.2 Autres opérations conduisant à une prise de contrôle en 2018

12.2.1. Description

Avec effet au 31 décembre 2018, le Groupe a signé un avenant à la convention d'actionnaires lui conférant le contrôle sur Tipik Communication Agency S.A. (Tipik), une société de droit belge spécialisée dans la communication digitale, ainsi que sa filiale Valdear S.A. Les montants présentés pour Tipik tiennent compte de Valdear SA, participation détenue à 100% par Tipik. Voir note 1.2.1. Cet avenant donne lieu à une prise de contrôle du Groupe sur Tipik, justifiée par la capacité du Groupe à soutenir financièrement Tipik et à créer des synergies par l'apport de compétences.

12.2.2. Contrepartie transférée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Tipik
Contrepartie réglée en trésorerie	-
<i>Moins:</i>	
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	4 888
ENTRÉE NETTE DE TRÉSORERIE	(4 888)

12.2.3. Actifs acquis et passifs comptabilisés à la date prise de contrôle

<i>(en milliers d'euros)</i>	Tipik
Actifs non courants	
Immobilisations incorporelles	1
Immobilisations corporelles	159
Actifs financiers	17
Actifs courants	
Créances clients et autres débiteurs	4 563
Autres actifs	811
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 888
Passifs non courants	
Provisions	(350)
Passifs courants	
Dettes financières	(5 500)
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 830)
Impôt exigible	(70)
Autres passifs	(5 154)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES	(2 465)

Lors de la prise de contrôle, le Groupe a reconnu un montant de (1 257) milliers d'euros pour les participations ne donnant pas le contrôle à la date de prise de contrôle, évaluée selon la méthode du goodwill partiel.

12.2.4. Goodwill découlant de la prise de contrôle

<i>(en milliers d'euros)</i>	Tipik
Contrepartie transférée	-
<i>Plus:</i>	
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	(1 257)
<i>Moins:</i>	
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	(2 465)
GOODWILL DÉCOULANT DE LA PRISE DE CONTRÔLE	1 208

Le goodwill dégagé lors de cette opération de prise de contrôle est principalement lié aux synergies et économies de coûts que la prise de contrôle devrait induire, tenant compte plus précisément de la réorientation de Tipik dans la communication digitale et des évolutions de marché imposant une rationalisation de l'offre.

Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

12.2.5. Incidences de la prise de contrôle sur le résultat du Groupe

Si ce groupement d'entreprises avait été en vigueur au 1^{er} janvier 2018, le chiffre d'affaires et le résultat net de la période de l'entité acquise se seraient présentés comme suit :

(en milliers d'euros)	Tipik
Chiffre d'affaires	13 958
Résultat net	(2 693)

Etant donné que le Groupe consolide Tipik avec effet au 31 décembre 2018, Tipik n'a pas contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe en 2018.

12.3 Acquisitions en 2017

12.3.1. Description

Venture Information Management Ltd

Avec effet au 1^{er} octobre 2017, le Groupe a acquis 100% des actions de Venture Information Management Ltd (« VIM ») via Sword Charteris Ltd, une filiale du Groupe pour un montant de 2 210 milliers d'euros. VIM est une société de droit britannique spécialisée dans les services IT à destination de l'industrie de l'exploration et production pétrolière et gazière. Le rapprochement a pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter sa base de clients et de réaliser de la croissance en développant ses activités sans nouveaux coûts fixes à court terme et donc avec une augmentation de la marge bénéficiaire.

MintTulip Ltd

Le 1^{er} septembre 2017, le Groupe a acquis 100% des actions de MintTulip Ltd, société de droit britannique, via Sword Charteris Ltd pour un montant de 1 788 milliers d'euros. MintTulip Ltd est une société partenaire de Microsoft dans les services Cloud. Le rapprochement a permis au Groupe d'augmenter sa présence géographique, d'étendre sa palette de services proposés et de réaliser de la croissance en développant ses activités sans nouveaux coûts fixes à court terme et donc avec une augmentation de la marge bénéficiaire.

12.3.2. Contrepartie transférée

(en milliers d'euros)	Mint Tulip Ltd	Venture Information Management Ltd	TOTAL
Contrepartie réglée en trésorerie	1 740	1 588	3 328
<i>Moins:</i>			
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie Acquis	114	45	159
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	1 626	1 543	3 169

La convention d'achat de Venture Information Management Ltd prévoit un complément de prix correspondant à un multiple de 3 de la différence entre l'EBIDTA 2018 et l'EBDITA 2017 de Venture Information Management Ltd. Le complément de prix qualifié de « passif de contrepartie éventuelle » a été versé dans le courant du premier semestre 2018. La juste valeur de ce passif s'élevait à 622 milliers d'euros au 31 décembre 2017, tenant compte de l'actualisation de flux de trésorerie estimés.

En 2018, la juste valeur du complément de prix a été ajustée de 937 milliers d'euros pour tenir compte de l'écart entre le prix payé, sur base de la situation comptable définitive de Venture Information Management Ltd au 31 mars 2018, et la juste valeur de ce passif telle qu'estimée à la date d'acquisition. Voir note 33.

12.3.3. Actifs acquis et passifs comptabilisés à la date d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Mint Tulip Ltd	Venture Information Management Ltd	TOTAL
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	-	35	35
Impôts différés actifs	-	161	161
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	378	1 166	1 544
Autres actifs	121	65	186
Trésorerie et équivalents de trésorerie	114	45	159
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	(347)	(630)	(977)
Autres passifs	(115)	(311)	(426)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	151	531	682

La comptabilisation initiale des acquisitions de MintTulip Ltd et Venture Information Management Ltd avait été établie provisoirement à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Lors de l'achèvement des états financiers consolidés 2017, la valorisation de certains actifs incorporels n'avait pas pu être déterminée avec précision. En conséquence, la comptabilisation de ces actifs incorporels séparés du goodwill n'avait pas pu être opérée, entraînant une augmentation de la valeur attribuée au goodwill. En 2018, ces actifs ont été comptabilisés avec effet rétrospectif, avec ajustement correspondant du goodwill. L'information comparative a été retraitée en conséquence (voir note 2.3).

12.3.4. Goodwill découlant de l'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Mint Tulip Ltd	Venture Information Management Ltd	TOTAL
Contrepartie transférée	1 788	2 210	3 998
<i>Moins:</i>			
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	151	531	682
GOODWILL DÉCOULANT DE L'ACQUISITION	1 637	1 679	3 316

Les goodwill dégagés lors de l'acquisition de ces deux sociétés sont principalement liés aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre dès l'acquisition et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement de ces sociétés acquises au Groupe. Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

12.3.5. Incidences des acquisitions sur les résultats du Groupe

Si ces groupements d'entreprises avaient été en vigueur au 1^{er} janvier 2017, la contribution des entités acquises au chiffre d'affaires et au résultat net de l'exercice se seraient présentés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Mint Tulip Ltd	Venture Information Management Ltd	TOTAL
Chiffre d'affaires	2 195	4 697	6 892
Résultat net	(30)	148	118

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2017, les sociétés acquises ont contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Mint Tulip Ltd	Venture Information Management Ltd	TOTAL
Chiffre d'affaires	751	1 543	2 294
Résultat net	88	98	186

NOTE 13. CESSIONS

13.1 Cessions en 2018

Apak Group Ltd

Compte tenu d'une politique de recentrage de ses activités, le Groupe a décidé de céder sa participation dans Apak Group Ltd, société de droit britannique et sa filiale Sword Apak Inc. pour un prix total de 129 182 milliers d'euros. La déconsolidation est intervenue avec effet au 18 octobre 2018. Voir note 14.

Sword Performance Solutions AG

Le 10 avril 2018, le Groupe a cédé sa participation dans Sword Performance Solutions AG, une filiale basée en Suisse Alémanique, spécialisée dans la mise en place de solutions APM, pour un prix total de 5 663 milliers d'euros. Sont incluses dans le périmètre de cession Adhoc Sàrl Maroc, Adhoc CTS Tunisie, Adhoc ISL Tunisie et Sword Performance France SAS.

13.1.1. Contrepartie reçue

<i>(en milliers d'euros)</i>	Apak Group Ltd	Sword Performance Solutions AG	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	127 682	5 663	133 345
Contrepartie à recevoir	1 500	-	1 500
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	129 182	5 663	134 845

13.1.2. Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

<i>(en milliers d'euros)</i>	Apak Group Ltd	Sword Performance Solutions AG	TOTAL
Actifs non courants			
Goodwill	21 124	2 949	24 073
Autres immobilisations incorporelles	3 727	-	3 727
Immobilisations corporelles	4 070	34	4 104
Actifs financiers	-	33	33
Actifs d'impôt différé	503	4	507
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	7 171	1 677	8 848
Autres actifs	6 081	388	6 469
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 447	1 587	13 034
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	(2 269)	(1 086)	(3 355)
Passif d'impôt exigible	(322)	(18)	(340)
Autres passifs	(10 284)	(311)	(10 595)
ACTIFS NETS CÉDÉS	41 248	5 242	46 490

13.1.3. Profit/ (perte) généré(e) à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	Apak Group Ltd	Sword Performance Solutions AG	TOTAL
Total de la contrepartie	129 182	5 663	133 345
<i>Moins</i> : Actif net cédé	41 248	5 242	46 490
PROFIT GÉNÉRE A LA CESSION	87 934	421	86 855

13.1.4. Sortie nette de trésorerie à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	Apak Group Ltd	Sword Performance Solutions AG	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	127 682	5 663	133 345
<i>Moins:</i>			
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	11 447	1 587	13 034
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	116 235	4 076	120 311

13.2 Cessions en 2017

En mai 2017, le Groupe a constitué la filiale SCI Decan. Au 20 juillet 2017, SCI Decan a acheté l'immeuble sis 6 rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or en France pour un prix de 3 500 milliers d'euros, financé entièrement par un emprunt. Le 18 décembre 2017, le Groupe a cédé sa filiale pour 1 million d'euros correspondant au capital social. Voir note 39.3.

NOTE 14. CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS CEDÉES

Avec effet au 18 octobre 2018, compte tenu d'une politique de recentrage de ses activités sur le data management exclusivement, le Groupe a cédé sa filiale Apak Group Ltd et Apak Inc. (« APAK »), fournisseur de solutions logicielles dans le financement d'actifs.

Etant donné que la contribution d'APAK au résultat net et aux flux de trésorerie est présentée sur une seule ligne, les tableaux ci-dessous fournissent une ventilation des éléments constitutifs de cette contribution.

14.1 Résultat de l'activité cédée

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017 ^(*)
Chiffre d'affaires	20 039	29 065
EBITDA	6 409	10 842
EBIT	5 563	9 928
Résultat opérationnel	5 319	7 894
Résultat financier	(139)	331
Résultat avant impôts	5 180	8 225
Charge d'impôt sur le résultat	(632)	(1 759)
Résultat de l'exercice provenant de l'activité cédée	4 548	6 466

^(*) Ne tient pas compte de Mobile Productivity Ltd, société détenue en 2017 par APAK et transférée en 2018 à Sword Soft Ltd

14.2 Flux de trésorerie provenant de/ (utilisés par) l'activité cédée

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Entrées nettes de trésorerie des activités opérationnelles	2 786	3 197
Sorties nettes de trésorerie des activités d'investissement	(3 386)	(2 414)
Sorties nettes de trésorerie des activités de financement	(3 427)	(4 924)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(4 027)	(4 141)

^(*) Ne tient pas compte de Mobile Productivity Ltd, société détenue en 2017 par APAK et transférée en 2018 à Sword Soft Ltd

14.3 Impact de la cession sur la situation financière du Groupe

Voir note 13.1. et note 31.

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations, aménagements et agencements	Matériel de transport	Matériel de bureau et équipement informatique	Mobilier de bureau	TOTAL
VALEUR BRUTE						
Au 31 décembre 2016	478	2 906	249	12 034	6 377	22 044
Acquisitions	-	3 620	2	1 703	293	5 618
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	25	-	-	263	76	364
Cessions	(83)	(76)	(2)	(774)	(883)	(1 818)
Sorties de périmètre	-	(3 333)	-	(37)	-	(3 370)
Écart de conversion	(16)	(113)	(21)	(521)	(243)	(914)
Autres mouvements	-	-	-	(215)	8	(207)
Au 31 décembre 2017	404	3 004	228	12 453	5 628	21 717
Acquisitions	-	221	253	1 911	280	2 665
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	588	39	816	279	1 722
Cessions	-	(627)	(301)	(2 638)	(759)	(4 325)
Sorties de périmètre	-	(48)	-	(4 115)	(3 654)	(7 817)
Écart de conversion	(4)	26	10	99	48	179
AU 31 DÉCEMBRE 2018	400	3 164	229	8 526	1 822	14 141
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS						
Au 31 décembre 2016	(373)	(1 871)	(173)	(9 394)	(2 716)	(14 527)
Dotations aux amortissements	(45)	(231)	(40)	(1 241)	(407)	(1 964)
Variations de périmètre	(25)	-	-	(249)	(49)	(323)
Reprises de pertes de valeur	83	59	-	769	654	1 565
Écart de conversion	13	79	16	384	109	601
Autres mouvements	-	-	-	215	(7)	208
Au 31 décembre 2017	(347)	(1 964)	(197)	(9 516)	(2 416)	(14 440)
Dotations aux amortissements	(44)	(214)	(23)	(1 528)	(359)	(2 168)
Variations de périmètre	-	(468)	(20)	1 932	705	2 149
Reprises de pertes de valeur	-	588	189	2 627	738	4 142
Écart de conversion	2	(16)	(3)	(68)	(19)	(104)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	(389)	(2 074)	(54)	(6 553)	(1 351)	(10 421)
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2017	57	1 040	31	2 937	3 212	7 277
AU 31 DÉCEMBRE 2018	11	1 090	175	1 973	471	3 720

Au 31 décembre 2018, il n'existe pas de garanties données portant sur les immobilisations corporelles (2017: néant).

NOTE 16. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels	Contrats liés aux logiciels	Clause de non concurrence	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEUR BRUTE					
Au 31 décembre 2016	10 298	4 488	1 113	7 469	23 368
Entrée d'immobilisations générées en interne	4 556	-	-	-	4 556
Acquisitions	-	-	-	233	233
Cessions	(507)	-	-	(117)	(624)
Écart de conversion	(310)	(173)	-	(40)	(523)
Au 31 décembre 2017	14 037	4 315	1 113	7 545	27 010
Entrée d'immobilisations générées en interne	4 387	-	-	-	4 387
Acquisitions	-	597	-	309	906
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	-	-	3 080	3 080
Cessions	(1 842)	-	-	(43)	(1 885)
Sorties de périmètre	(3 773)	-	-	(1)	(3 774)
Écart de conversion	23	(19)	-	-	4
AU 31 DÉCEMBRE 2018	12 832	4 893	1 113	10 890	29 728
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS					
Au 31 décembre 2016	(4 641)	(3 092)	-	(4 785)	(12 518)
Dotations aux amortissements	(1 178)	(746)	-	(1 469)	(3 393)
Variations de périmètre	507	-	-	115	622
Écart de conversion	61	132	-	4	197
Au 31 décembre 2017	(5 251)	(3 706)	-	(6 135)	(15 092)
Dotations aux amortissements	(1 304)	(1 208)	-	(1 152)	(3 664)
Variations de périmètre	(89)	-	-	(3 076)	(3 165)
Pertes de valeur comptabilisées	(974)	-	-	(52)	(1 026)
Écart de conversion	10	21	-	-	31
AU 31 DÉCEMBRE 2018	(7 608)	(4 893)	-	(11 014)	(22 917)
VALEUR NETTE					
Au 31 décembre 2017	8 786	609	1 113	1 410	11 918
AU 31 DÉCEMBRE 2018	5 224	-	1 113	475	6 812

Les « contrats liés aux logiciels » sont constitués de contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS et de contrats de maintenance logicielle.

La convention de cession de Tipik conclue par le Groupe le 10 mars 2014, était assortie d'une clause de non-concurrence. Par cet engagement, le Groupe s'interdisait de concurrencer les activités commerciales de Tipik sur le territoire de l'Union Européenne.

Depuis lors, compte tenu de nouvelles perspectives de croissance dans le secteur public et de sa volonté de renforcer sa présence dans ce segment, le Groupe a réévalué sa stratégie et souhaité pouvoir concurrencer à nouveau les activités de Tipik auprès des instances de l'Union Européenne.

Le 11 septembre 2014, le Groupe a conclu un accord aux termes desquels, contre le paiement de 6 millions d'euros, outre l'annulation de l'engagement de non concurrence, le Groupe a obtenu de Tipik qu'il renonce à son profit à fournir certaines prestations rattachées à deux contrats dans lesquels une filiale du Groupe et Tipik s'étaient portés candidats.

Le montant payé a été réparti comptablement entre un carnet de commande valorisé à 4 918 milliers d'euros pour des prestations à fournir sur une période de 4 années à compter de septembre 2014 et l'annulation de l'engagement de non concurrence pour le solde.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les prestations à fournir liés à des contrats relevant du secteur « Services IT », autrement appelé « production backlog ».

Test de dépréciation relatif à la clause de non concurrence

À la date de clôture, le Groupe a comparé la valeur nette comptable de l'UGT 3 – IT Services, à laquelle la valeur de rachat de la clause de non concurrence de 1 113 milliers d'euros a été allouée, y compris la valeur comptable de ladite clause, et sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée sur base de sa valeur d'utilité.

Ayant constaté que la valeur recouvrable de l'UGT 3 présentait un excédent sur sa valeur nette comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Voir note 17 pour les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité.

NOTE 17. GOODWILL

17.1 Variations du goodwill

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
VALEUR BRUTE		
Solde au début de l'exercice	110 870	111 253
Montants supplémentaires comptabilisés par suite de regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	3 465	3 025
Cessions	(24 071)	-
Écart de conversion	936	(3 408)
Solde à la fin de l'exercice	91 200	110 870
CUMUL DES PERTES DE VALEUR		
Solde au début de l'exercice	25 000	25 000
Comptabilisées au cours de l'exercice	-	-
Écart de conversion	-	-
Solde à la fin de l'exercice	25 000	25 000
GOODWILL, VALEUR NETTE COMPTABLE	66 200	85 870

17.2 Allocation du goodwill par unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
UGT 1 - Logiciels (Software)	8 894	29 920
UGT 3 - IT Services (Solutions)	57 306	55 950
TOTAL	66 200	85 870

17.3 Tests de dépréciation du goodwill

En 2018, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées lors de l'exercice précédent, le Groupe a réexaminé la valeur des goodwill associés à ses unités génératrices de trésorerie (« UGT »), en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur nette comptable, y compris les goodwill. Conformément à IAS 36, seule la valeur d'utilité au titre de valeur recouvrable a été retenue.

La valeur recouvrable des UGT 1 et UGT 3 s'élève respectivement à 68 818 milliers d'euros (2017: 157 899 milliers d'euros) et 238 412 milliers d'euros (2017: 142 724 milliers d'euros).

17.3.1. Hypothèses clés

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés par le Groupe pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2019 et d'une extrapolation pour les années 2020 et suivantes. Sur base du budget 2019, le chiffre d'affaires du Groupe augmente de l'ordre de 12.5% (12.5% à périmètre constant).

Les hypothèses clés intervenant dans le modèle de valorisation utilisé par le Groupe sont (i) la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme, (ii) la marge opérationnelle correspondant au ratio EBIT/ chiffre d'affaires, (iii) le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale et (iv) le taux d'actualisation.

	UGT 1 - Software		UGT 3 - Solutions	
	2018	2017	2018	2017
Croissance du chiffre d'affaires à moyen terme	10%	10%	10%	10%
Marge opérationnelle	20%	21%	9%	8%
Taux de croissance à l'infini	2%	2%	2%	2%
Taux d'actualisation après impôt ^(*)	7,14%	7,67%	7,29%	8,25%

^(*) Les taux d'actualisation avant impôt pour 2018 s'élèvent respectivement à 8,84% (2017 : 9,46%) et 8,98% (2017 : 10,25%) pour l'UGT 1 et l'UGT 3.

Les valeurs attribuées à la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme et à la marge opérationnelle ont été déterminées avec prudence et sont cohérentes avec les données historiques et budgétaires du Groupe. Les projections ont été établies en tenant compte notamment du carnet de commandes, des coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles, des changements de périmètre, du product mix et à l'évolution du cours des devises. Les taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation annuels sont les taux moyens pondérés du capital (CMPC) (autrement appelé « Weighted Average Cost of Capital ou « WAAC ») spécifiques à chaque UGT.

17.3.2. Sensibilité des valeurs recouvrables

La direction du Groupe est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable de chaque UGT repose ne ferait en sorte que la valeur comptable qui leur est attribuée excède leur valeur recouvrable.

NOTE 18. ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

18.1 Balances à la clôture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Participation dans SBT	330	251
Participations dans diverses sociétés non cotées	319	267
TOTAL	649	518

18.2 Variations au cours de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde au début de la période/ de l'exercice	518	518
Acquisitions	53	26
Cessions	(2)	-
Variations de la juste valeur	80	22
Écarts de conversion	-	(48)
SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE	649	518

NOTE 19. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Créances clients	35 589	33 437
Provisions pour créances douteuses	(2 093)	(1 400)
Créances clients, net	33 496	32 037
Factures à établir	-	22 068
TOTAL	33 496	54 105

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable des créances et autres débiteurs se rapproche de la juste valeur.

Balance âgée

<i>(en milliers d'euros)</i>	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2018	22 244	1 820	860	3	24 927
Au 31 décembre 2017	19 814	781	243	-	20 838

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent les montants échus à la date de clôture et pour lesquels le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses étant donné que le Groupe ne dispose pas d'informations faisant état d'une dégradation de la solvabilité de ces débiteurs et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables.

Variation de la provision pour créances douteuses

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde au début de l'exercice	(1 400)	(1 329)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	(1 389)	(1 001)
Pertes de valeur ayant fait l'objet d'une reprise	854	899
Variation de périmètre	(148)	-
Écart de conversion	(10)	31
SOLDE A LA FIN DE L'EXERCICE	(2 093)	(1 400)

Balance âgée des créances dépréciées

(en milliers d'euros)	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2018	266	450	487	890	2 093
Au 31 décembre 2017	145	226	750	279	1 400

NOTE 20. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dépôts et cautionnements	859	856
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Apak	-	7 410
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Active Risk (note 10)	1 131	-
Autres créances non courantes	541	1 990
Total autres actifs non courants, valeur brute	2 531	10 256
Provisions sur autres actifs non courants	(3)	(3)
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS, VALEUR NETTE	2 528	10 253
Créances fiscales et sociales	4 066	1 886
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Apak	-	1 616
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Active Risk (note 10)	377	-
Contrepartie à recevoir sur la cession d'Apak (note 13.1)	1 500	-
Contrepartie à recevoir sur la cession de Tipik	446	446
Contrepartie à recevoir sur la cession d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	272
Autres créances courantes	1 381	1 023
Charges constatées d'avance	-	3 971
Total autres actifs courants, valeur brute	7 770	9 214
Provisions sur autres actifs courants	-	(5)
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS, VALEUR NETTE	7 770	9 209

La juste valeur des « autres actifs non courants » a été déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au coût d'endettement du Groupe. La juste valeur de tous les actifs financiers qui composent cette rubrique s'élève à 2 245 milliers d'euros (2017: 8 505 milliers d'euros) et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur nette comptable des actifs financiers inclus dans les « autres actifs courants » constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

NOTE 21. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Disponibilités et assimilés	112 929	38 479
TOTAL	112 929	38 479

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants:

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 929	38 479
Concours bancaires ^(*)	(849)	(876)
TOTAL	112 080	37 603

^(*) Inklus dans les dettes financières courantes

NOTE 22. RÉGIMES DE RETRAITE

À la fin de l'année, les provisions pour avantages au personnel se composaient uniquement de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 1 079 milliers d'euros (2017 : 1 015 milliers d'euros). Les avantages postérieurs à l'emploi relèvent de régimes de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

22.1 Régimes de retraite à prestations définies

Ce type de régime a pour objet d'octroyer à certains salariés du Groupe, sous certaines conditions, des indemnités de fin de carrière, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite. Les salariés qui bénéficient de ce type de régime sont principalement rattachés aux filiales françaises du Groupe et sont au nombre de 417 au 31 décembre 2018 (2017: 380).

En France, la détermination du montant et les conditions d'octroi de ces indemnités sont régies par une convention collective nationale qui relève du secteur dans lequel le Groupe opère (Convention Syntec).

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une couverture externe.

La valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés est réalisée en interne sous la supervision de la direction financière du Groupe.

Les éléments liés aux avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat global s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(102)	(120)
Coût financier	(25)	(30)
Autres	-	(13)
Montants comptabilisés en résultat de l'exercice	(127)	(163)
TOTAL	(127)	(163)

Les coûts des services rendus par les salariés au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat. Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat financier.

22.2 Hypothèses actuarielles

Les engagements ont été évalués en interne, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement et revues annuellement. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Taux d'actualisation (*)	1,62%	1,36%
Taux de revalorisation des salaires annuels	1,50%	1,50%
Taux de charges sociales	45%	45%
Age de départ	65 – 67 ans	65 – 67 ans
Rotation du personnel	(**)	(**)
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017

(*) Le taux d'actualisation est basé sur le taux IBOX AA 10+.

(**) Variable selon les zones géographiques.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2018 est inférieure à une année (inférieure à une année en 2017).

22.3 Variation de la valeur actualisée des engagements

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 015	852
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	102	120
Coût financier	25	30
Variations de périmètre	(13)	-
Autres variations	(50)	13
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 079	1 015

Les montants provisionnés n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, d'autres informations à fournir selon IAS 19 ont été omises, notamment une analyse de sensibilité montrant l'effet de changements apportés à certaines hypothèses actuarielles sur la valeur des engagements de retraite.

NOTE 23. AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Risques de contentieux	Autres	TOTAL
Solde au 1^{er} janvier 2018	857	63	920
Dotations aux provisions	3 355	1 651	5 006
Reprises sur provisions utilisées	(314)	(81)	(395)
Regroupement d'entreprises	350	-	350
Écarts de conversion	(26)	-	(26)
Autres mouvements	-	(12)	(12)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	4 222	1 621	5 843
Courantes	1 928	893	2 821
Non-courantes	2 294	728	3 022

Les dotations et reprises sur provisions pour risques de contentieux sont incluses dans les « Autres éléments non récurrents » dans le compte de résultat consolidé.

NOTE 24. DETTES FINANCIÈRES

24.1 Ventilation des dettes financières par natures

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunts bancaires	20 000	17 000
Autres emprunts et avances	87	-
Dettes financières non courantes	20 087	17 000
Emprunts bancaires	5 500	-
Concours bancaires	849	876
Dettes financières courantes	6 349	876
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	26 436	17 876

Les emprunts bancaires sont à taux variable. Leur valeur nette comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait que la juste valeur des emprunts est déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt du Groupe en vigueur à la clôture de l'exercice. La juste valeur des emprunts bancaires est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie.

24.2 Échéancier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Moins d'un an	6 349	876
De un à cinq ans ^(*)	20 087	17 000
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	26 436	17 876

^(*) La classification à plus d'un an tient compte des options de refinancement des crédits existants négociées en faveur du Groupe.

24.3 Lignes de crédits disponibles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montant autorisé	135 500	125 000
Moins d'un an	5 500	-
De un à cinq ans	130 000	125 000
Plus de cinq ans	-	-
Montant utilisé	25 500	17 000
Moins d'un an	5 500	-
De un à cinq ans	20 000	17 000
Plus de cinq ans	-	-
Montant disponible	110 000	108 000
Moins d'un an	-	-
De un à cinq ans	110 000	108 000
Plus de cinq ans	-	-

Les conventions bancaires du Groupe imposent le respect de ratios financiers : un ratio « dettes financières nettes consolidées/ excédent brut d'exploitation » consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats et un ratio « dettes financières nettes consolidées/ capitaux propres consolidés » inférieur à 1.

En cas de non-respect des ratios financiers, les banques prêteuses sont en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours des lignes de crédit à concurrence de 20 000 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (2017 : 17 000 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2018 et 2017, les ratios financiers sont respectés.

24.4 Variations des dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Concours bancaires	Emprunts bancaires	Total
Solde au 31 Décembre 2016	738	13 500	14 238
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	138	7 070	7 208
Cessions de filiales	-	(3 567)	(3 567)
Autres mouvements	-	(4)	(4)
Solde au 31 Décembre 2017	876	17 000	3 638
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(27)	3 087	3 060
Regroupement d'entreprises	-	5 500	5 500
Solde au 31 Décembre 2018	849	25 587	26 436

NOTE 25. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs	6 167	3 144
Factures à recevoir	11 365	13 660
Autres	496	563
TOTAL	18 028	17 367

NOTE 26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cadre de l'acquisition de AAA Group Ltd en 2015 des options de rachat portant sur 791 actions émises par Sword Charteris Ltd, soit 31% du capital, et détenues par des personnes occupant des fonctions dirigeantes au sein d'AAA Ltd avaient été accordées à Sword Soft Ltd. Ces options de rachat étaient exerçables à tout moment pendant une période commençant le 31 décembre 2019 et se terminant le 1 décembre 2025 dans l'hypothèse où certains objectifs de rendement (exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires et de la croissance de l'EBIDTA) ne seraient pas remplis. Le prix d'exercice (GBP 2 077 par action) était le prix payé par les détenteurs de ces actions. En 2017, compte tenu des perspectives de Sword Charteris Ltd et des conditions d'exercice, les options avaient une valeur nulle. Au cours de l'exercice 2018, les options ont été annulées à la suite de l'opération d'achat complémentaire de titres émis par Sword Charteris Ltd. Voir note 10.3.

NOTE 27. AUTRES PASSIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dépôts et cautionnements	22	-
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition d'intérêts minoritaires dans Sword Charteris Ltd (note 10.3)	9 588	-
Engagements d'achat de titres détenus par des actionnaires minoritaires (Note 10.4)	2 099	-
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition d'ID&O Sàrl renommée Sword Sàrl (note 12.1.)	174	-
Autres	60	85
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	11 944	85
Taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts	9 087	7 394
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 636	6 974
Produits constatés d'avance	-	23 968
Engagements d'achat de titres détenus par des actionnaires minoritaires (Note 10.4)	244	-
Contrepartie différée liée à l'acquisition d'intérêts minoritaires dans Sword Charteris Ltd (note 10.3)	1 883	-
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition d'intérêts minoritaires dans Sword Charteris Ltd (note 10.3)	5 379	-
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de ID&O Sàrl renommée Sword Sàrl (note 12.1.)	262	-
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de Venture Information Management Ltd (note 12.3.)	-	622
Autres	84	978
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	26 575	39 936

NOTE 28. IMPÔTS

28.1 Ventilation de la charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Impôt sur le résultat comptabilisé dans le résultat de l'exercice		
Impôt exigible	2 277	3 480
Impôt différé	(396)	(279)
TOTAL	1 881	3 201

28.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Résultat avant impôt	83 738	7 680
Taux moyen d'imposition en vigueur au Luxembourg	31,47%	31,47%
Charge d'impôt théorique	26 352	2 417
Incidences:		
- Charges non déductibles du bénéfice imposable	378	460
- Produits exonérés d'impôt	(1 186)	(701)
- Différences permanentes	(3 523)	264
- Différences de taux d'imposition sur résultat bénéficiaire des filiales étrangères	(481)	(116)
- Plus-value sur cession	(23 246)	-
- Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(143)	(661)
- Impôts non activés sur résultats déficitaires	2 915	708
- Crédit d'impôt	(47)	11
- Autres	862	819
Charge d'impôt effectif	1 881	3 201
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	2,25%	41,68%

28.3 Décomposition des impôts différés actifs et passifs par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde à l'ouverture	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variation de périmètre	Solde à la clôture
(Passifs)/ Actifs d'impôt différé					
Immobilisations incorporelles	(1 471)	567	-	(75)	(979)
Produits différés	343	96	(10)	-	429
Provisions	322	271	-	(253)	340
	(806)	934	(10)	(328)	(210)
Pertes fiscales	795	(285)	-	115	625
(PASSIFS)/ ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(11)	649	(10)	(213)	415

28.4 Solde d'impôts différés actifs et passifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Impôts différés actifs	1 650	1 438
Impôts différés passifs	(1 235)	(1 449)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	415	(11)

Les impôts différés actifs reconnus proviennent de pertes fiscales reportables liés essentiellement aux acquisitions des sociétés de droit britanniques AAA Group Ltd et Venture Information Management Ltd en 2015 et 2017 respectivement. La reconnaissance des impôts différés actifs se justifie notamment par les opérations de synergie mises en place à la suite de ces acquisitions et visant à améliorer la situation bénéficiaire des entreprises concernées.

28.5 Déficits fiscaux non reconnus

À la date de clôture, le Groupe dispose dans différentes juridictions fiscales de pertes fiscales d'environ 29 431 milliers d'euros (2017: 23 819 milliers d'euros) qui sont disponibles pour compenser les bénéfices imposables futurs des sociétés dans lesquelles les pertes fiscales ont surgi, et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu en raison de l'incertitude de sa récupération.

L'échéancier de ces déficits fiscaux non reconnus est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Sans échéance	22 874	21 394
2018	-	212
2022 – 2024	673	377
2025	1 041	563
2034	1 611	1 114
2035	3 232	159
TOTAL	29 431	23 819

NOTE 29. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Rémunérations brutes	64 347	56 898
Charges sociales	13 464	12 048
Autres	978	1 037
TOTAL	78 789	69 983

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

Effectif moyen	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Effectif facturable	1 040	951
Effectif non facturable	169	166
TOTAL	1 209	1 117

Les avantages au personnel tels que provisionnés à la clôture sont présentés dans la note 22.

NOTE 30. DOTATIONS AUX ET REPRISES SUR PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Dotations aux provisions pour retraites	128	162
Dotations aux autres provisions	628	126
Reprises sur autres provisions	(217)	(67)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 389	1 001
Reprises sur provisions pour créances douteuses	(859)	(899)
TOTAL	1 069	323

NOTE 31. RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS ET DE FILIALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Frais de cessions	(6 404)	(349)
Résultat de cession sur titres consolidés	87 615	136
Résultat de cession sur immobilisations corporelles	(56)	(9)
TOTAL	81 155	(222)

NOTE 32. PERTE DE VALEUR SUR ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Perte de valeur sur la cession des titres dans Kenzan	-	1 375
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles ^(*)	3 041	-
TOTAL	3 041	1 375

^(*) Liée à la recherche et développement de produits devenus obsolètes.

NOTE 33. AUTRES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017 retraité
Coûts de litiges ⁽¹⁾	(2 566)	(367)
Coûts de restructuration	-	(349)
Coûts d'acquisition	(764)	(669)
Variation de la juste valeur du complément de prix lié à l'acquisition de Venture Information Management Ltd (note 12.3)	(937)	-
Autres charges ⁽²⁾	(3 326)	(492)
Autres produits	-	389
TOTAL	(7 593)	(1 488)

⁽¹⁾ Les litiges sont de nature commerciale et sociale.

⁽²⁾ Les autres charges comprennent principalement un montant de 2 352 milliers d'euros relatifs à des loyers pour bureaux vacants et un montant de 503 milliers d'euros pour des frais de licenciement.

NOTE 34. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Plus-values sur cessions de VMP et produits de VMP	10	-
Intérêts sur comptes à terme	189	140
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	199	140
Charge d'intérêts sur emprunts et dettes financières	(385)	(416)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(186)	(276)
Gain de change	529	642
Perte de change	(917)	(1 387)
Dotations financières sur titres non consolidés et créances (note 39.2.1)	(302)	(62)
Autres charges financières	(134)	(132)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(1 010)	(1 215)

NOTE 35. RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(en milliers d'euros et en unité)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la Société :		
- activités poursuivies	81 531	3 660
- activité cédées	4 548	6 466
	86 079	10 126
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9 532 927	9 538 080
Impact des instruments dilutifs	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	9 532 927	9 538 080
Résultat par action		
Résultat net de base par action	9,03	1,06
Résultat net dilué par action	9,03	1,06
Résultat par action – activités poursuivies		
Résultat net de base par action	8,55	0,38
Résultat net dilué par action	8,55	0,38
Résultat par action – activité cédée		
Résultat net de base par action	0,48	0,68
Résultat net dilué par action	0,48	0,68

NOTE 36. CAPITAL

Au 31 décembre 2018, le capital social est de 9 545 milliers d'euros (2017 : 9 545 milliers d'euros) représenté par 9 544 965 actions (2017 : 9 544 965 actions) d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérée.

NOTE 37. ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 17 302 actions propres (31 décembre 2017 : 10 671 actions propres).

NOTE 38. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale ordinaire du 27 avril 2018 a approuvé le versement d'un dividende de 1,20 euros par action en 2018 dans le cadre de l'affectation des résultats 2017, qui a donné lieu à un versement global de 11 442 milliers d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le Conseil d'Administration du 25 octobre 2018 a décidé d'allouer aux actionnaires un dividende exceptionnel de 3,60 euros par action qui a donné lieu à un versement global de 34 316 milliers d'euros à la suite de la cession d'Apak.

NOTE 39. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

39.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Avantages à court terme:		
- Brut (hors avantage en nature)	1 291	1 142
- Charges patronales	316	259
- Avantages en nature	110	64
Jetons de présence	108	108
TOTAL	1 825	1 573

Les membres du Conseil d'Administration et de la Direction concernés par ces rémunérations sont au nombre de 14 (2017: 14).

39.2 Entreprises associées

39.2.1. Tipik

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Chiffre d'affaires réalisé avec Tipik	3 642	1 416
Achats à Tipik	(1 701)	(581)
TOTAL	1 941	835

Jusqu'en décembre 2017, le Groupe a consenti à Tipik des abandons de créance successifs sous réserve d'une clause de retour à meilleure fortune pour un montant total de 6 125 millions d'euros. En 2018, une créance sur Tipik à hauteur de 302 milliers d'euros a été abandonnée dans les mêmes conditions.

Jusqu'au 30 décembre 2018, en vertu d'une convention d'actionnaires avec Tipik Group S.A (anciennement Alamos S.A.), Tipik était sous le contrôle exclusif de Tipik Group S.A., ce qui a entraîné pour le Groupe une comptabilisation de la participation dans Tipik selon la méthode de la mise en équivalence. Suite à un amendement de la convention d'actionnaires conférant le contrôle exclusif au Groupe, ce dernier consolide Tipik par intégration globale depuis le 31 décembre 2018.

Préalablement à la prise de contrôle, la créance détenue sur Tipik Group S.A. s'élevait à 446 milliers d'euros.

39.2.2. Plesys IT PC

Au 1^{er} mai 2017, le Groupe a signé avec la société Plesys IT PC un contrat de services d'une durée de trois ans renouvelable, à des fins de prospection commerciale et de gestion des appels d'offres (voir note 11). Le montant des prestations pour 2018 s'élève à 100 milliers d'euros (2017: 100 milliers d'euros).

39.3 Autres

La société Financière Sémaphore qui détient une participation de 17,9% dans le groupe fournit les prestations suivantes:

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Honoraires de gestion	362	370
Honoraires liés aux cessions réalisées	500	150
TOTAL	862	520

Au cours de l'année clôturée le 31 décembre 2018, une société contrôlée par un administrateur de la Société a fourni à des sociétés du Groupe des prestations de nature comptable et administrative pour 340 milliers d'euros (2017: 375 milliers d'euros).

Des prêts pour un montant de 1 136 milliers d'euros (2017: 1 426 milliers d'euros) ont été accordés à des membres de la direction du Groupe en vue de financer l'acquisition de participations minoritaires dans certaines filiales du Groupe. Ils sont rémunérés à un taux établi entre 2% et 3% par an et viennent à échéance au cours de la période allant de 2019 à 2022.

A compter du 1^{er} janvier 2018, une des sociétés du Groupe occupe les bureaux sis 6 rue Claude Chappe 69370 Saint Didier au Mont d'Or que SCI Decan, une société contrôlée par Financière Sémaphore, met à disposition du Groupe pour un loyer de 266 milliers d'euros par an. Le loyer a été établi sur base des prix de marché. Le bail vient à échéance le 31 décembre 2028.

Ruitor S.à r.l., une société contrôlée par Financière Sémaphore, met à disposition du Groupe des bureaux au Luxembourg pour un montant de 162 milliers d'euros (2017: 163 milliers d'euros).

Au 21 décembre 2018, le Groupe a signé avec une société contrôlée par Financière Sémaphore et dénommée Le Connecteur un contrat de services d'une durée d'un an renouvelable, ayant pour but d'assister le Groupe dans la recherche de cibles d'investissement. Le montant des prestations pour 2018 s'élève à 160 milliers d'euros.

NOTE 40. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Contrats de location simple	19 182	20 730
Moins d'un an	4 407	4 362
De un à cinq ans	10 641	12 017
Plus de cinq ans	4 134	4 351
Cautions données pour compte de tiers	36	6 036
Moins d'un an	-	6 000
De un à cinq ans	36	36
Plus de cinq ans	-	-
Autres garanties données ⁽¹⁾	585	373
Moins d'un an	85	72
De un à cinq ans	500	229
Plus de cinq ans	-	72
TOTAL	19 803	27 139

⁽¹⁾ Incluant les garanties de bonne fin.

NOTE 41. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2018, il n'existe aucun risque significatif de passifs éventuels.

NOTE 42. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des années 2018 et 2017 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)	748	796
Conseil juridique, fiscal, social	18	25
Autres	6	-
TOTAL	772	821

NOTE 43. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA DATE DE CLÔTURE*Acquisition de Magique Galileo Software Ltd*

Avec effet au 3 janvier 2019, le Groupe a acquis 100% des actions de Magique Galileo Software Limited, société de droit britannique, pour un montant de 2 000 milliers de Livre Sterling (équivalent à 2 218 milliers d'euros), hors complément de prix. Magique Galileo Software Limited est une société de produits spécialisée dans les solutions GRC à destination du secteur banque et assurance, permettant au Groupe d'élargir sa palette de produits et de renforcer sa présence sectorielle.

La nouvelle société issue de la fusion entre Sword Active Risk et Magique Galileo Software Limited s'appellera Sword GRC et sera basée à Maidenhead, dans les locaux actuels de Sword Active Risk.

Les flux de trésorerie générés par l'opération d'acquisition se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Magique Galileo Software Limited
Contrepartie réglée en trésorerie	1 997
<i>Moins:</i>	
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie Acquis	500
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	1 497

La convention d'achat prévoit un complément de prix correspondant à un multiple d'EBITDA ajusté, obtenu pour l'année 2019 et auquel s'enlèvent 2 000 milliers de Livre Sterling. Le complément de prix ainsi calculé est plafonné à 3 000 milliers de Livre Sterling.

Les actifs acquis et les passifs comptabilisés à la date d'acquisition se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Magique Galileo Software Limited
Actifs non courants	
Immobilisations corporelles	23
Actifs courants	
Créances clients et autres débiteurs	219
Autres actifs	79
Trésorerie et équivalents de trésorerie	500
Passifs non courants	
Passifs d'impôt différé	(51)
Autres passifs	(4)
Passifs courants	
Fournisseurs et autres créditeurs	(10)
Impôt exigible	(48)
Autres passifs	(520)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	188

La comptabilisation initiale de l'acquisition de Magique Galileo Software Limited a été établie provisoirement, en attendant que les travaux de l'affectation du prix d'achat soient mise en œuvre.

Création d'une filiale au Canada

Au cours du mois de février 2019, le Groupe a créé Sword Corporation, une filiale basée au Canada, avec un capital de 264 milliers de dollars canadiens.

NOTE 44. TABLEAUX DE SYNTHÈSE RETRAITÉS

Retraitement de l'état consolidé de la situation financière

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 janvier 2018 retraité	Impact IFRS 15	31 décembre 2017 retraité	Finalisation de l'allocation du prix d'acquisition	31 décembre 2017 Publié
ACTIFS					
ACTIFS NON COURANTS					
Goodwill	86 162	-	85 870	(292)	86 162
Autres immobilisations incorporelles	11 918	-	11 918	-	11 918
Immobilisations corporelles	7 277	-	7 277	-	7 277
Participations dans des entreprises associées	2 852	-	2 852	-	2 852
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	518	-	518	-	518
Actifs d'impôt différé	1 817	379	1 438	-	1 438
Autres actifs	10 253	-	10 253	-	10 253
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	120 797	379	120 126	(292)	120 418
ACTIFS COURANTS					
Créances clients et autres débiteurs	32 037	(22 068)	54 105	-	54 105
Travaux en cours	21 177	21 177	-	-	-
Actifs d'impôt exigible	2 026	-	2 026	-	2 026
Autres actifs	5 238	(3 971)	9 209	-	9 209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 479	-	38 479	-	38 479
Charges constatées d'avance	6 793	6 793	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	105 750	1 931	103 819	-	103 819
TOTAL DES ACTIFS	226 547	2 310	223 945	(292)	224 237

Voir note 2.2 et 2.4 pour plus de détails.

(en milliers d'euros)	1 janvier 2018 retraité	Impact IFRS 15	31 décembre 2017 retraité	Finalisation de l'allocation du prix d'acquisition	31 décembre 2017 publié
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Capital	9 545	-	9 545	-	9 545
Prime d'émission	70 676	-	70 676	-	70 676
Réserves	230	-	230	-	230
Résultats non distribués	57 260	(1 408)	58 375	(292)	58 668
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	137 711	(1 408)	138 826	(292)	139 119
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	4 054	(159)	4 213	-	4 213
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	141 765	(1 567)	143 039	(292)	143 332
PASSIFS NON COURANTS					
Dettes financières	17 000	-	17 000	-	17 000
Provisions pour avantages au personnel	1 015	-	1 015	-	1 015
Autres provisions	688	-	688	-	688
Passifs d'impôt différé	1 449	-	1 449	-	1 449
Autres passifs	85	-	85	-	85
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	20 237	-	20 237	-	20 237
PASSIFS COURANTS					
Dettes financières	876	-	876	-	876
Autres provisions	232	-	232	-	232
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	17 367	-	17 367	-	17 367
Passifs d'impôt exigible	2 258	-	2 258	-	2 258
Autres passifs	15 968	(23 968)	39 936	-	39 936
Prestations facturées à l'avance	27 844	27 844	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	64 545	3 876	60 669	-	60 669
TOTAL DES PASSIFS	84 782	3 876	80 906	-	80 906
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	226 547	2 309	223 945	(292)	224 238

Voir note 2.2 et 2.4 pour plus de détails.

Retraitement du compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017 retraité	Impact IFRS 5	Finalisation de l'allocation du prix d'acquisition	31 décembre 2017 publié
Activités poursuivies				
Chiffres d'affaires	144 424	(29 065)	-	173 489
Achats	(2 840)	4 126	-	(6 966)
Charges de personnel	(69 983)	9 321	-	(79 304)
Autres charges externes	(53 807)	4 571	-	(58 378)
(Dotations aux)/ reprises sur provisions	(323)	-	-	(323)
Autres charges opérationnelles courantes	(1 378)	205	-	(1 583)
Autres produits opérationnels courants	874	-	-	874
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS HORS ELEMENTS NON RÉCURRENTS (EBITDA)	16 967	(10 842)	-	27 809
EBITDA en %	11.75%		-	16.03%
Dotations aux amortissements immobilisation corporelles	(1 965)	-	-	(1 965)
Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles issues de regroupement d'entreprises	(2 327)	-	(350)	(1 976)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	(503)	914	-	(1 417)
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS HORS ÉLÉMENTS NON RECURRENT (EBIT)	12 172	(9 928)	(350)	22 451
EBIT en %	8.43%			12.94%
Résultat sur cessions d'actifs	(222)	223	-	(445)
Perte de valeur sur actifs	(1 375)	1 534	-	(2 909)
Autres éléments non récurrents	(1 488)	278	-	(1 766)
RÉSULTAT OPERATIONNEL (RO)	9 087	(7 893)	(350)	17 331
RO en %	6.29%			9.99%
Produits financiers	783	(375)	-	1 158
Charges financières	(1 998)	42	-	(2 040)
RÉSULTAT FINANCIER	(1 215)	(333)	(350)	(882)
Quote-part du résultat des entreprises associées	(192)	-	-	(192)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	7 680	(8 226)	(350)	16 257
Charge d'impôt sur le résultat	(3 201)	1 760	58	(5 019)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 479	(6 466)	292	11 238
Activités cédées				
Résultat des activités cédées, net d'impôt	6 466	6 466	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	10 945	-	292	11 238

Voir note 2.4 pour plus de détails.

17 CONTACTS

EUROPE		
FRANCE		
9 Avenue Charles de Gaulle 69771 ST DIDIER AU MONT D'OR Tél. +33 4 72 85 37 40	37 Rue de Lyon 75012 PARIS Tél. +33 1 44 67 24 00	8 Rue Jouanet 35700 RENNES Tél. +33 2 99 84 50 50
SUISSE		
Avenue des Baumettes, 19 CH1020 RENENS / LAUSANNE Tél. +41 21 632 90 00	Business Park Terre Bonne Bâtiment A1 - 1er étage Route de Crassier, 7 1262 EYSINS Tél. +41 22 879 96 30	Avenue Cardinal Mermillod, 36 CH-1227 Carouge GENEVE Tél. +41 22 420 17 28
IRLANDE	BELGIQUE	LUXEMBOURG
Unit 2a Ballybrit Business Park GALWAY Tél. +353 91 70 6000	270 Avenue de Tervueren B-1150 BRUXELLES Tél. +32 2 235 10 00	2 Rue d'Arlon L-8399 Windhof Grand Duché du Luxembourg Tél. +352 26 11 26 11
ROYAUME UNI		
1 Grenfell Road MAIDENHEAD Berks SL6 1HN Tél. +44 1628 582 500	Clarence House 133 George Street EDINBOURG, EH2 4JS Tél. +44 207 600 9199	1000 Great West Road BRENTFORD Middlesex TW8 9DW Tél. +44 20 8232 2555 1 Mill Court Mill Lane, Newbury RG14 5RE Tél. +44 1635 47647
AMERIQUE & OCEANIE		
USA		
	13221 Woodland Park Road Suite 440 HERNDON VA 20171 Tél. +1 703 673 9580	30 Broad Street 14th Floor NEW YORK NY 10004 Tél. +1 646 480 4874
COLOMBIE		
	Carrera 16, N°93 A16 AP 504 of 504 BOGOTA D.C	

CANADA	AUSTRALIE	NOUVELLE-ZELANDE
10th Floor Bankers Hall West Tower 888 - 3rd South West CALGARY T2P 5C5 Tél. +1 403 444 5983	40/140 William Street MELBOURNE VIC 3000 Tél. +61 3 9229 3850	205 Victoria Street WELLINGTON
AFRIQUE		
AFRIQUE DU SUD		
Waterfall Crescent North Waterfall Park Vorna Valley MIDRAND		
ASIE		
LIBAN	EMIRATS ARABES UNIS	CHINE
Berytech Technology & Health Rue de Damas BEYROUTH Tél. +961 1 612 500	119-120 Building 13 Dubai Internet City PO BOX 500406 DUBAI Tél. +971 4367 0375	6A 6F Yeung Yiu Chung 2 Fung Yip Street Chai Wan HONG KONG Tél. +852 2519 9082
INDE		
Arihant Epark, 10th floor N°117/1 Lattice.Bridge Road Dr Muthulakshmi Salai, Aydar CHENNAI 600 020 Tél. +91 44 66 36 36 36		